



Point de l'ordre du jour: ADM 12

Document C22/101-F

6 septembre 2022

Original: anglais

Rapport du Secrétaire général

VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES

Résumé

Le rapport du Vérificateur extérieur des comptes porte sur la vérification des états financiers pour l'exercice 2021.

Suite à donner

Le Conseil est invité à examiner le rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour l'exercice 2021 et à **approuver** les comptes tels qu'ils ont été vérifiés.

Références

[Règlement financier \(édition de 2018\)](#): Article 28 et mandat additionnel



Corte dei conti

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES

**UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
(UIT)**

Vérification des états financiers pour l'exercice 2021

5 septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION.....	8
Résultats de la vérification.....	8
ATTESTATION DE VÉRIFICATION	10
STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES	14
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2021	14
ACTIFS.....	14
Actifs courants.....	14
<i>Gestion des actifs et registre des actifs: rappel historique.....</i>	14
<i>Malgré les efforts déployés par la direction et par les responsables, l'exactitude du registre des actifs devrait être améliorée.</i>	15
<i>Sortie des actifs du patrimoine: la procédure doit être améliorée.....</i>	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
<i>Renforcement efficace des contrôles interne dans la gestion de la trésorerie par une utilisation accrue des confirmations bancaires</i>	17
<i>Renforcement des contrôles internes concernant la double signature pour l'utilisation des comptes bancaires</i>	20
Placements	21
Créances	22
Autres créances courantes.....	22
Stocks	22
Actifs non courants.....	22
Immobilisations corporelles	23
LE BÂTIMENT DU SIÈGE DE L'UIT	24
La Convention entre l'État de Genève et l'UIT concernant le droit de superficie	24
Nouveau bâtiment.....	25

Risques susceptibles de nuire à l'attractivité du bâtiment de la Tour pour les acheteurs potentiels	27
Risques liés au financement obtenu pour la construction du nouveau bâtiment	29
Immobilisations incorporelles	30
PASSIFS	30
Passifs courants	31
Fournisseurs et autres créanciers	31
Produits différés	31
Provisions	31
Emprunts et dettes financières	31
Autres passifs courants	32
Passifs non courants.....	32
Récapitulatif des avantages du personnel	32
Avantages du personnel à long terme	33
Avantages du personnel: primes d'installation et de rapatriement	33
Avantages du personnel: assurance maladie après la cessation de service (ASHI)	33
<i>Compte tenu des hypothèses retenues par l'UIT, la valeur des primes d'installation et de rapatriement et la valeur des passifs liés à l'ASHI sont pour l'essentiel correctes ..</i>	33
Incidence des passifs actuariels sur l'actif net négatif	34
Avantages du personnel: Caisse d'assurance du personnel (Caisse des pensions close de l'UIT)	34
ACTIF NET	34
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2021	34
PRODUITS ET CHARGES	34
Produits	34
<i>Vente des publications.....</i>	35
Manifestation TELECOM World 2021	35
Cadre juridique et objet de la vérification	36
Données financières.....	36

<i>Coûts non recouverts auprès de Telecom World: non-élaboration par la direction des ressources humaines d'un plan formel de recrutement du personnel de la manifestation à l'UIT?</i>	37
Cadre général et chiffres clés	40
Charges.....	42
<i>Autres charges</i>	43
ACHATS ET GESTION DES PROJETS	43
Éviter les conflits d'intérêts dans la mise en œuvre des projets (du BDT)	43
Mise en œuvre de la gestion des projets au sein des autres Secteurs de l'UIT.....	48
PERSONNEL.....	52
Dépenses de personnel: les dépenses de personnel témoignent-elles d'une gestion efficace des ressources humaines par l'UIT?	52
<i>La politique de mobilité du personnel doit être mise en œuvre</i>	55
Recours aux consultants et aux contrats SSA à l'UIT et dépenses connexes.....	56
LE CAS DE FRAUDE À BANGKOK	59
<i>Quantification</i>	59
<i>L'évaluatrice indépendante</i>	60
Groupe de travail sur les contrôles internes: le plan d'action et son évaluation indépendante réalisée par l'Unité de l'audit interne.	60
Groupe de travail sur les contrôles internes: notre évaluation révèle que le plan d'action n'est pas exhaustif pour remédier à toutes les graves insuffisances des contrôles internes	63
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021	66
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021.....	66
COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS POUR L'EXERCICE 2021	66
CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL	67
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (FD-TIC) ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE	67
ÉVALUATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE	68

Cadre de référence pour l'évaluation: lignes directrices, outils informatiques et documents internes utilisés pour l'évaluation.....	68
Principales conclusions.....	70
<i>Normes appliquées pour les travaux – examen externe de l'assurance qualité</i>	70
<i>La Charte d'audit interne devrait être mise à jour d'urgence.....</i>	70
<i>Le processus d'approbation de la Charte d'audit interne doit être revu d'urgence</i>	71
<i>Plan d'audit et couverture des risques</i>	72
<i>Composition de l'Unité de l'audit interne</i>	74
<i>Améliorer les compétences professionnelles grâce à des formations adéquates</i>	75
<i>Autoévaluation annuelle et évaluation du système de contrôle interne.....</i>	76
Indépendance de l'Unité de l'audit interne	77
<i>La fourniture de services de conseil pourrait nuire à l'indépendance de l'Unité de l'audit interne</i>	77
<i>Le cadre actuel ne prévoit pas la durée du mandat du Chef de l'Unité de l'audit interne</i>	77
<i>Approbation du plan annuel d'audit.....</i>	78
Le rapport de l'évaluateur extérieur concernant le cas de fraude.....	79
Coopération entre l'Auditeur interne et le Vérificateur extérieur des comptes.....	79
CADRE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE: L'AUTRE "TROISIÈME LIGNE" DE DÉFENSE ..	80
Le processus de la fonction d'investigation doit être repensé	80
Des effectifs et des ressources suffisants sont nécessaires pour rendre la fonction d'investigation effective.....	82
CONTRÔLES GÉNÉRAUX INFORMATIQUES	83
Introduction.....	83
Approche	84
Conclusion	85
Évaluation des contrôles et recommandations	87
SUIVI DE NOS RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS PRÉCÉDENTES	105
Annexe 1 – Suivi des recommandations de nos rapports précédents.....	106

Annexe 2 – Suivi des suggestions de nos rapports précédents.....	160
Annexe 3 – Suivi de nos recommandations figurant dans le rapport spécial sur les bureaux régionaux	163
Annexe 4 – Suivi de nos suggestions figurant dans le rapport spécial sur les bureaux régionaux.....	175
Annexe 5 – Suivi de nos recommandations figurant dans le rapport spécial intitulé "Lutter contre la fraude à l'UIT: quelles actions pour une gestion plus efficace?"	178

INTRODUCTION

Les bases juridiques de la vérification effectuée par le Vérificateur extérieur des comptes sont énoncées dans l'Article 28 du Règlement financier de l'UIT (édition de 2010, mise à jour en 2018) ainsi que dans le Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes.

Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil des résultats de la vérification que nous avons effectuée.

La vérification portait sur le Rapport de gestion financière de l'UIT au 31 décembre 2021, les comptes budgétaires et leur concordance.

Les exercices financiers sont régis par les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications et par les prescriptions du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT, en conformité avec les Normes comptables pour le secteur public international (normes IPSAS).

Les vérifications des comptes de l'UIT pour l'exercice 2021 ont été effectuées selon les Normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et le régime IPSAS et conformément au mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier de l'Union.

Résultats de la vérification

Toutes les questions ont été examinées et clarifiées avec les fonctionnaires responsables, également par visioconférence, par courriel et par téléphone. Mes collaborateurs se sont régulièrement entretenus avec M. Alassane Ba, Chef du Département de la gestion des ressources financières de l'UIT, ainsi qu'avec d'autres collaborateurs de son département et d'autres départements, en fonction du thème traité.

Le résultat de la vérification a été communiqué à la Direction le 31 août 2022.

Conformément au paragraphe 9 du Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes, le Secrétaire général nous a informés, par l'intermédiaire de ses collaborateurs, qu'il nous transmettrait ses commentaires à insérer dans le présent rapport. Ces derniers nous sont bien parvenus le 4 septembre 2022 et ont été dûment intégrés dans le présent rapport.

Nous avons effectué la vérification du Rapport de gestion financière de l'UIT sur les comptes de l'Organisation, qui donne les résultats financiers au 31 décembre 2021, présentés conformément à l'Article 28 du Règlement financier.

Un rapport de la Direction portant sur les comptes pour l'exercice 2021, signé numériquement le 11 mars 2022 par le Secrétaire général et le Chef du Département de la gestion des ressources financières, a été inséré dans les états financiers et fait partie intégrante de la documentation relative à la vérification des comptes.

Nous avons également reçu la déclaration sur le contrôle interne pour 2021, signée numériquement par le Secrétaire général le 11 mars 2022.

Nous avons présenté les résultats de nos vérifications des états financiers pour 2021 et mis en lumière nos conclusions en formulant des "Recommandations" et des "Suggestions". Les Recommandations s'inscrivent dans le processus de suivi effectué par le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, tandis que les Suggestions sont suivies uniquement par le Vérificateur extérieur des comptes. Toutefois, en principe, le Conseil de

l'UIT peut, en s'appuyant sur les avis formulés par le Comité consultatif indépendant de gestion (CCIG), charger le Secrétaire général de mettre en œuvre une "Suggestion", lorsque cela est jugé nécessaire.

En outre, nous avons procédé à la vérification des comptes d'ITU Telecom World pour l'exercice 2021, conformément au point 6 du *décide* de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014); en raison de la pandémie, et comme ce fut le cas en 2020, la manifestation s'est tenue de façon virtuelle en 2021, sous le nouvel intitulé "Digital World". Pour cette raison, nous ne présentons pas de rapport distinct au Conseil pour la manifestation; nous avons intégré dans le présent rapport exhaustif certains paragraphes portant sur les comptes de Digital World, qui sont consolidés dans les états financiers de l'UIT.

Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements pour l'obligeance et l'amabilité dont ont fait preuve tous les fonctionnaires de l'UIT que nous avons sollicités pour obtenir des renseignements et des documents, malgré les circonstances difficiles qui prévalent actuellement.



Corte dei conti

ATTESTATION DE VÉRIFICATION

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ils comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie et la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice 2021 ainsi que des notes relatives aux états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables et d'autres informations explicatives.

Notre opinion est que lesdits états financiers donnent une image fidèle, pour tous les points essentiels, de la situation financière de l'Union internationale des télécommunications (UIT) au 31 décembre 2021 ainsi que, pour l'exercice clos à cette date, de sa performance financière, de l'évolution de ses actifs nets, de ses flux de trésorerie et de la comparaison entre les montants budgétés et les montants effectifs, conformément aux normes IPSAS ainsi qu'au Règlement financier et aux Règles financières de l'Union.

Fondements de notre opinion

Nous avons réalisé notre vérification conformément aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), ainsi qu'au Règlement financier et aux Règles financières de l'UIT. S'agissant de la vérification des états financiers, les normes ISSAI sont directement fondées sur les normes de vérification internationales (ISA). La Cour des comptes italienne applique les dispositions des normes ISA dans la mesure où elles sont cohérentes avec la nature spécifique de ses vérifications. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la rubrique "Responsabilités du vérificateur concernant la vérification des états financiers" ci-après. Nous sommes indépendants de l'UIT conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent pour la vérification des états financiers dans le système des Nations Unies, et nous avons assumé nos autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces règles. Nous estimons que les justificatifs que nous avons recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion.

Autres informations

Le Secrétaire général de l'UIT est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent la présentation des "principaux indicateurs financiers", qui sont décrits dans l'avant-propos du Secrétaire général figurant dans le Rapport de gestion financière.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas ces informations et nous ne formulons aucune conclusion que ce soit en matière d'assurance en ce qui concerne ces informations.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à examiner si elles présentent des incohérences importantes avec les états financiers ou avec les connaissances acquises lors de notre vérification ou si elles semblent contenir des inexactitudes significatives. S'il ressort de notre travail que ces autres informations comportent des inexactitudes significatives, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Secrétaire général de l'UIT et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Le Secrétaire général est chargé d'établir et de présenter correctement les états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public international (IPSAS) et d'appliquer le contrôle interne qu'il estime nécessaire afin d'établir des états financiers ne contenant pas d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est chargé d'évaluer la capacité de l'UIT à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, des éléments liés à la continuité des activités et d'adopter le principe de continuité des activités pour la comptabilité, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider l'Union ou de cesser ses activités, ou qu'il ne puisse guère faire autrement.

Il appartient aux personnes chargées de la gouvernance de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'UIT.

Responsabilité du vérificateur concernant la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport de vérification dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes ISA permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre, nous:

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le fait de passer outre au contrôle interne;
- acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'UIT;

- déterminons si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables et les données associées fournies par la Direction sont raisonnables;
- formulons une conclusion quant à la question de savoir si l'adoption par la Direction du principe de continuité des activités pour la comptabilité est appropriée et, sur la base des justificatifs recueillis, décidons s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'UIT à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'UIT à cesser ses activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification ainsi que les résultats importants, y compris tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre vérification.

Rapport sur les autres exigences juridiques et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'UIT qui nous ont été communiquées ou que nous avons contrôlées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, sur tous les points essentiels, effectuées conformément au Règlement financier et aux Règles financières de l'UIT et aux prescriptions de l'autorité délibérante.

Conformément à l'Article 28 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT et au Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes (Annexe I du Règlement financier et des Règles financières), nous avons publié un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'UIT pour l'exercice 2021.

Exposé de la situation – Incidence des passifs actuariels

Nous attirons l'attention sur le fait que l'état de la situation financière fait apparaître un actif net négatif (–412,7 millions CHF), attribuable essentiellement à l'incidence des passifs actuariels correspondant aux prestations à long terme dues aux fonctionnaires, chiffrés à 570 millions CHF dans l'état de la situation financière. Des précisions concernant notre analyse figurent dans notre rapport. Des mesures sont actuellement prises par la Direction, qui nous a assuré qu'elle veillerait

à leur efficacité. L'attention du Conseil a été attirée sur le fait qu'il devait envisager de prendre des mesures complémentaires dans une perspective à long terme. Notre opinion n'est pas modifiée par rapport à ce point.

Rome, le 5 septembre 2022

Guido Carlino
Président de la Corte dei conti
(signature numérique de
l'original)

STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES

1 Les états financiers de l'UIT, établis et présentés conformément à la norme IPSAS 1, comprennent les éléments suivants:

- État de la situation financière – bilan au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2020, indiquant les actifs (classés en actifs courants ou non courants), les passifs (classés en passifs courants ou non courants), et l'actif net.
- État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2020, indiquant l'excédent/déficit pour l'exercice financier.
- État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, indiquant la valeur de l'actif net, y compris l'excédent ou le déficit pour l'exercice ainsi que les pertes directement comptabilisées dans l'actif net sans incidence sur l'état de la performance financière.
- Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, indiquant les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, concernant les transactions opérationnelles, d'investissement et de financement et le montant total de la trésorerie à la fin de l'exercice.
- Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice 2021.
- Notes relatives aux états financiers, donnant des renseignements sur les politiques comptables et les autres renseignements nécessaires à une présentation correcte.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2021

ACTIFS

2 En 2021, les actifs se sont chiffrés à 423,4 millions CHF, soit une augmentation de 14,4 millions CHF (+3,5%) par rapport à la valeur comptabilisée en 2020 (409 millions CHF).

3 Ces actifs comprenaient des actifs courants, d'un montant de 320,9 millions CHF, soit 75,8% du total des actifs (74% en 2020), et des actifs non courants, d'un montant de 102,5 millions CHF, soit 24,2% du total des actifs (26% en 2020). Les bases de l'évaluation des actifs sont indiquées dans les principaux principes comptables (Note 2).

Actifs courants

4 Le total des actifs courants en 2021 s'est établi à 320,9 millions CHF, en hausse d'environ 18,3 millions CHF (6,1%) par rapport à 2020 (302,6 millions CHF). Un examen de l'évolution des rubriques fait apparaître que la hausse globale résulte d'une hausse de la "trésorerie et des équivalents de trésorerie" (+31 millions CHF). En revanche, les "créances sans contrepartie directe" ont baissé (-13,9 millions CHF, soit +18,17%).

Gestion des actifs et registre des actifs: rappel historique

5 Au début de notre mandat, nous avons constaté que les articles n'étaient pas toujours reflétés avec exactitude dans le registre des actifs et avons formulé les Recommandations N° 1/2012 et 4/2012 relatives à l'exactitude de ce registre. Afin de rendre la gestion des actifs de l'UIT plus efficaces, nous avons recommandé que tous les articles soient correctement étiquetés et comptabilisés dans le registre des immobilisations corporelles, étant

entendu qu'il est établi au paragraphe 2 de la Règle 18.6 de l'Article 18 du Règlement financier et des Règles financières (édition de 2010) que tous les biens dont la valeur unitaire est supérieure à 5 000 CHF doivent être inventoriés et comptabilisés. Par ailleurs, de manière générale, nous avons toujours fait observer à la direction que l'efficacité d'un registre des actifs tient à l'exactitude des informations qui y figurent, telles que l'emplacement réel d'un article ou son affectation à un fonctionnaire (par exemple en ce qui concerne les différentes affectations exprimées en pourcentage d'utilisation, l'enregistrement des mouvements, etc.).

6 La direction a ensuite pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations susmentionnées, en établissant une liste d'"articles non trouvés" qui a fait l'objet d'un suivi au cours des années suivantes.

7 Par la suite, s'agissant en particulier de l'inventaire physique des équipements informatiques, nous avons formulé une nouvelle recommandation (N° 1/2019) dans notre rapport pour l'exercice 2019, visant à conférer à chaque fonctionnaire la responsabilité de la tenue à jour de l'inventaire des équipements informatiques, en indiquant l'emplacement exact de ces équipements. En 2020, en raison de la pandémie, la quasi-totalité des fonctionnaires ont été autorisés à travailler à distance (à quelques exceptions près pour les services essentiels). Nous prenons note du fait que le suivi de ces équipements nécessite des ressources humaines et prend du temps et qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile. L'Ordre de service 17/10 a établi la responsabilité revenant à chaque fonctionnaire de valider et de tenir à jour l'inventaire des équipements en sa possession. Néanmoins, il a été admis, à l'époque, que certains équipements n'avaient pas encore été dûment enregistrés.

Malgré les efforts déployés par la direction et par les responsables, l'exactitude du registre des actifs devrait être améliorée.

8 Nous avons procédé à l'inventaire physique annuel des stocks, sur la base d'un échantillon d'articles sélectionnés dans le registre des actifs et avons constaté que tous les articles ayant fait l'objet de l'inventaire étaient dûment comptabilisés dans le système.

9 Au cours de notre vérification, nous avons constaté que certains articles figurant dans le registre des actifs n'étaient pas répertoriés avec exactitude, dans la mesure où: 1) leur emplacement physique ne correspondait pas à celui indiqué dans le registre, 2) ils n'étaient pas répertoriés, ou 3) leur statut était indiqué comme "actif" dans le registre alors qu'ils étaient sortis de l'inventaire ou sur le point de l'être.

10 À cet égard, nous sommes conscients qu'un déménagement est en cours entre deux bâtiments; de plus, comme indiqué dans la Note 11 des états financiers pour 2021, en raison de la pandémie, il est fréquent que les fonctionnaires travaillent à distance, et le suivi de ces équipements n'est pas chose aisée. Toutefois, la direction nous a assuré avoir pour objectif la préservation de tous les actifs.

11 En conclusion, nous prenons acte des efforts qui ont été déployés par la direction pour identifier et localiser les actifs "non trouvés", en particulier dans le contexte du déménagement d'un bâtiment à un autre; néanmoins, nous tenons à souligner qu'il est important que la direction continue de suivre la mise en œuvre de la procédure d'inventaire des actifs au moyen d'exercices de vérification périodiques, afin de faire en sorte, dans les plus brefs délais, que tous les articles soient répertoriés dans le registre et assignés à un fonctionnaire donné. En outre, une politique plus stricte devrait être mise en œuvre pour l'affectation et l'utilisation des équipements informatiques.

Recommandation N° 1

12 En ce qui concerne l'inventaire actuel, nos vérifications ont révélé que certains articles n'étaient pas étiquetés. Nous avons été informés qu'un processus lié au déplacement des actifs d'un bâtiment à un autre était en cours et avons vérifié cette information; par conséquent, tout en étant conscients qu'il est difficile de suivre l'emplacement réel des articles, nous recommandons que ce processus de déménagement fasse l'objet d'un suivi permanent et précis, afin d'améliorer l'exactitude et l'exhaustivité du registre des actifs, tout en protégeant les actifs de l'UIT.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation.

Sortie des actifs du patrimoine: la procédure doit être améliorée

13 En ce qui concerne la réformation des actifs, nous avons observé qu'une procédure était en place, en vertu de laquelle toute demande de radiation et d'élimination doit être soumise par un service au moyen d'un formulaire, puis approuvée au moyen d'une double signature: celle du chef du Service logistique et celle du chef de l'Unité de gestion des actifs.

14 Cependant, comme nous l'avons déjà indiqué, lors de nos vérifications physiques, nous avons observé, en particulier pour les articles anciens, que le statut était parfois indiqué comme "actif" dans le registre des actifs, alors que, selon nos constatations, ces articles étaient prêts à être sortis de l'inventaire ou déjà sortis. Par ailleurs, nous avons également observé que certains actifs avaient été sortis de l'inventaire dans le cadre de ventes directes aux fonctionnaires. Pourtant, selon nous, ces articles ont encore une vie utile et une valeur résiduelle.

15 Outre la situation inscrite au cours des années précédentes, en raison du processus de relogement en cours, un certain nombre d'articles ont récemment été radiés et sortis du patrimoine, ou vendus à des fonctionnaires, et la Direction nous a informés qu'elle avait l'intention de continuer dans cette voie. Selon la Note 11 du Rapport de gestion financière pour 2021, le total des cessions s'établissait à plus de 2,5 millions CHF, dont environ 1,4 million CHF de matériel informatique, 929 000 CHF d'actifs de faible valeur, 112 000 CHF de mobilier et 43 000 CHF de machineries.

Recommandation N° 2

16 Dans la mesure où, à notre sens, la procédure adoptée ne fournit pas l'assurance suffisante que les biens en cours de sortie du patrimoine sont réellement parvenus à la fin de leur durée de vie prévue, et afin d'atténuer le risque de perte de biens ayant encore une durée de vie utile et une valeur résiduelle, nous recommandons: 1) que le suivi de l'état des actifs soit renforcé, par exemple en ce qui concerne leur durée de vie utile, leur valeur résiduelle ou leur éventuelle perte de valeur; 2) que l'obsolescence effective des biens soit déterminée par un comité spécialisé, avant qu'il ne soit décidé de radier ces biens; et que ce comité dispose de compétences techniques et soit constitué de fonctionnaires qui ne sont pas chargés de l'acquisition et de la gestion des actifs pendant leur durée de vie utile; 3) qu'une procédure plus stricte d'évaluation des articles par le comité susmentionné soit mise en place, en particulier lors de la vente d'actifs au personnel.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

17 La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie", qui représente au total 130,4 millions CHF, a enregistré une hausse de 31,2% par rapport à 2020 (99,4 millions CHF) et comprenait les fonds en caisse ainsi que tous les soldes des comptes courants postaux et bancaires de l'UIT au 31 décembre 2021. Une ventilation détaillée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figure dans la Note 6 du Rapport de gestion financière.

Renforcement efficace des contrôles interne dans la gestion de la trésorerie par une utilisation accrue des confirmations bancaires

18 Comme chaque année, nous avons demandé à toutes les banques et institutions financières ayant des relations d'affaires avec l'UIT de confirmer les soldes des comptes courants au 31 décembre 2021.

19 Au début de notre mandat, il y a 10 ans, nous avons demandé à la direction de mettre en place un nouveau modèle pour la confirmation des comptes bancaires: l'UIT a accepté de joindre une liste de vérification détaillée au formulaire normalisé pour la lettre de confirmation, afin d'accroître le niveau d'assurance pour tous les aspects de la gestion de la trésorerie. À titre d'exemple, la liste de vérification oblige d'une part les contreparties (banques, institutions financières, propriétaires de dépôts en espèces, etc.) à fournir, dans des encadrés prévus à cet effet, des informations détaillées concernant, par exemple, les pouvoirs de signature et sur les autres comptes courants, coffres-forts, mandats, investissements, dépôts, etc., le cas échéant. Elle permet, d'autre part, aux vérificateurs et à la direction de détecter les incohérences ou les engagements non comptabilisés figurant dans la lettre de confirmation.

20 De fait, s'agissant des comptes relatifs à la trésorerie (par exemple en ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie), les lettres de confirmation et les listes de vérification susmentionnées, auxquelles les contreparties ont répondu directement et qui ont été remises directement au Vérificateur extérieur des comptes (avec copie à la direction), associées à d'autres

procédures, nous ont fourni, au cours de notre mandat de 10 ans, un niveau d'assurance suffisant sur la fiabilité et l'exactitude des soldes comptabilisés dans les états financiers pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

21 Dans le même temps, les confirmations et les listes de vérification détaillées correspondantes, qui ont été transmises directement par les banques au fil des années, ont parfois fait apparaître des irrégularités, par exemple des problèmes dans l'actualisation des listes concernant les pouvoirs de signature, que la direction a rapidement corrigés ou dûment examinés.

22 En outre, depuis le début de notre mandat, nous avons recommandé qu'un suivi rigoureux soit exercé en ce qui concerne la procédure par laquelle une double signature est nécessaire pour engager financièrement l'UIT pour des montants supérieurs à CHF 5 000,00 (Recommandations N° 1/2013 et 1/2018; voir également le paragraphe 32 ci-dessous).

23 Cette année, en ce qui concerne l'exercice 2021, nous n'avons pas reçu les lettres de confirmation demandées de la part de 7 institutions bancaires sur 27 (correspondant à 9 comptes, à savoir un compte au siège, sept comptes appartenant à des bureaux hors siège et deux comptes liés aux manifestations Telecom World, comme indiqué par la Direction).

24 Comme indiqué ci-dessus, nous tenons à souligner que, dans le cadre d'une procédure de vérification efficace, les vérificateurs extérieurs doivent recevoir directement les confirmations de la banque, tandis que les lettres déclarées comme étant arrivées à l'UIT et non reçues par le vérificateur extérieur devraient être considérées par celui-ci uniquement comme des documents permettant d'améliorer les procédures d'audit alternatives, sans être suffisants pour fournir une assurance complète sur les soldes inscrits dans la comptabilité.

25 Le tableau ci-dessous présente la situation et les statistiques concernant les lettres de confirmation reçues cette année et met en évidence une occurrence dans laquelle nous n'avons jamais reçu de lettre de confirmation au cours des 10 années de notre mandat.

Banques ¹	Comptes actifs déclarés par l'UIT	Lettre destinée aux vérificateurs pour l'exercice 2021	Lettres destinées aux vérificateurs durant la totalité de la période de 10 ans
Banque 1	1	NON REÇUE	JAMAIS REÇUES
Banque 2	2	NON REÇUE	REÇUES uniquement pour les deux premiers exercices (2012 et 2013)
Banque 3	1	NON REÇUE	REÇUES au cours des dernières années, sauf pour les exercices 2014, 2018 et 2019
Banque 4	1	NON REÇUE	REÇUES au cours des dernières années, sauf pour les exercices 2012 et 2015
Banque 5	1	NON REÇUE	REÇUES au cours des dernières années, sauf pour l'exercice 2020
Banque 6	1	NON REÇUE	REÇUES au cours des dernières années, sauf pour les exercices 2014 et 2015
Banque 7	2	NON REÇUE	REÇUES au cours des dernières années, sauf pour les exercices 2017, 2018, 2019, 2020
7 banques	9		

¹ Il convient de noter que la direction a connaissance des noms des banques concernées.

26 L'exercice 2021 étant la dernière année de notre mandat de vérification, nous pouvons déclarer, pour résumer, que sur l'ensemble de la période, nous n'avons jamais reçu de lettres de confirmation directe pour 1 compte (banque N° 1), et que, dans les autres cas, nous n'avons reçu qu'une faible quantité de lettres de confirmation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, exception faire des comptes fermés par la direction au cours de ces 10 années.

27 En ce qui concerne les comptes clôturés, nous tenons à souligner que pour les années précédentes, au début de notre mandat, nous avons indiqué n'avoir jamais reçu de confirmation directe de la part d'une banque. La direction a par la suite déclaré que le compte détenu dans cette banque a été fermé en 2014. En 2017, deux comptes ont été ouverts dans cette même banque, à l'occasion d'une manifestation organisée dans le pays où cette banque est située, et nous avons reçu la déclaration pour l'exercice 2017. Nous avons récemment été informés que trois comptes sont actuellement actifs dans cette banque, mais n'avons jamais reçu de correspondance de cette institution bancaire depuis cette date.

28 Nous tenons à souligner que nos lettres de confirmation normalisées ne sollicitent pas seulement des informations sur les soldes, mais exigent également que les tiers nous fournissent directement diverses données qui, si elles ne sont pas reçues directement des banques et des institutions financières, ne nous sont pas toujours divulguées dans le cadre de procédures alternatives normalisées concernant les comptes bancaires susmentionnés.

29 Dans les rapports précédents que nous avons soumis au sujet de l'absence de confirmation des banques, nous avons toujours souligné l'importance que revêt cette question pour obtenir une assurance raisonnable et mis en évidence le faible taux de confirmation. À cet égard, nous avons pris acte du fait que la direction a déployé des efforts considérables, en adressant des rappels aux banques tout au long de la période de 10 ans, afin de nous permettre d'obtenir les confirmations.

Recommandation N° 3

30 Afin d'améliorer l'efficacité des contrôles internes sur la trésorerie, en particulier sur le terrain (par exemple en ce qui concerne les pouvoirs de signature), nous recommandons que la direction renforce le processus interne de vérification des lettres de confirmation relatives aux soldes, en particulier des comptes courants ouverts au niveau local, grâce à une évaluation efficace des informations recueillies directement auprès des banques (par exemple, les lettres de confirmation ou d'autres pièces justificatives). En particulier, s'agissant des comptes pour lesquels nous n'avons jamais reçu de lettre de confirmation au cours de la période de 10 ans ou pour lesquels le taux de réception des lettres de confirmation était faible, nous recommandons de lancer sans attendre une vérification fondée sur le principe de diligence raisonnable pour ces comptes, afin de vérifier l'exactitude des pouvoirs des signataires, et de rechercher d'éventuels engagements non enregistrés, dans le cadre d'un examen effectué par une unité indépendante des responsables locaux ou, ce qui est préférable, du personnel qui gère directement les comptes. Les résultats de ce travail, effectué par des personnes indépendantes du personnel assurant la gestion quotidienne, permettraient non seulement d'améliorer le niveau des contrôles internes dans la gestion de la trésorerie sur le terrain, mais aussi d'atténuer le risque d'atteinte à la réputation potentiellement lié au risque de fraude, en particulier au niveau des bureaux hors siège. Néanmoins, les mêmes principes devraient également s'appliquer au niveau du siège, si nécessaire.

31 Parallèlement, nous recommandons également que, dans l'éventualité où un niveau de risque inacceptable découlerait de certains comptes pour lesquels une confirmation directe n'a jamais été reçue, la direction étudie la possibilité de fermer certains de ces comptes ou détermine s'il est possible d'avoir recours à d'autres solutions fournies par le système des Nations Unies, si ces solutions sont jugées efficaces et fiables (par exemple, le PNUD), ou à d'autres institutions exerçant leurs activités dans ce domaine.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. L'UIT gère avec soin tous les comptes bancaires au siège et au niveau régional. Tous les relevés de comptes bancaires sont reçus et rapprochés chaque mois pour les comptes actifs du quotidien et chaque année pour certains comptes ouverts à l'occasion de manifestations. Tous les relevés bancaires ont été mis à la disposition des vérificateurs extérieurs, afin qu'ils procèdent à une vérification. Chaque année, toutes les demandes de confirmation de vérification ont été envoyées à toutes les banques, et un suivi caractérisé par des rappels successifs a été effectué avec la participation des directeurs régionaux/chefs de bureau de zone. Nous convenons que certaines banques ne répondent pas directement aux vérificateurs extérieurs ou n'utilisent pas le formulaire demandé, mais cela échappe malheureusement au contrôle de l'UIT. Chaque banque dispose de sa propre lettre de confirmation de vérification que l'UIT ne peut pas modifier.

La décision a été prise de fermer les comptes bancaires précédemment ouverts pour les manifestations TELECOM. Toutes les demandes de fermeture ont déjà été envoyées aux banques.

Renforcement des contrôles internes concernant la double signature pour l'utilisation des comptes bancaires

32 Comme nous l'avons déjà indiqué dans les paragraphes précédents, au début de notre mandat, nous avons vérifié les pouvoirs des signataires concernant la gestion des comptes bancaires et avons constaté que, conformément au Règlement financier (édition de 2010, Article 16, Règle 16.1), la double signature des responsables était nécessaire pour engager financièrement l'UIT pour des montants équivalents et supérieurs à 5 000 CHF.

33 Par la suite, au cours de notre mandat de vérification de 10 ans, nous avons relevé des incohérences à cet égard: lors de la réception des lettres de confirmation des banques, nous avons constaté des écarts entre les listes de signatures conservées au siège et les listes fournies par les banques dans leurs lettres; par exemple, les banques considéraient encore comme signataires autorisés des membres du personnel retraités ou ne travaillant plus à l'UIT.

34 En outre, en examinant toutes les confirmations reçues des banques pour cette année et au cours des 10 années de notre mandat, nous avons constaté que, dans certains cas, les lettres de confirmation des banques que nous avons reçues directement ne précisaient pas le seuil à partir duquel la double signature était requise. Cette prescription a été ajoutée par la direction par voie d'une note interne (émise en juin 2014 et modifiée en juillet 2014), afin de rendre obligatoire une double signature pour les montants supérieurs à 5 000 CHF pour les banques du siège et à 5 000 USD pour les banques des bureaux hors siège.

35 À cet égard, bien que la direction nous ait informés que des dérogations autorisant la signature individuelle sont parfois nécessaires dans les bureaux régionaux, où la séparation des tâches est impossible compte tenu du petit nombre de fonctionnaires sur place, nous reconnaissons que la direction s'est toujours efforcée de remédier à cette situation. Nous considérons néanmoins qu'il est important que la direction étudie des solutions de remplacement appropriées, afin d'améliorer l'efficacité des contrôles internes.

Recommandation N° 4

36 Compte tenu des paragraphes à ce sujet figurant dans le présent rapport et dans les rapports précédents traitant des fraudes qui ont été commises et ont été détectées, nous considérons que l'autorisation de la signature unique au niveau local pourrait augmenter le risque de fraude. De ce fait, nous estimons que la prescription concernant les transactions supérieures à 5 000 CHF est insuffisante pour prévenir efficacement la fraude. Par conséquent, nous recommandons d'abaisser ce seuil ou, afin d'atténuer au maximum les risques, d'envisager sa suppression, en autorisant les mouvements bancaires uniquement lorsqu'une double signature est garantie.

Observations du Secrétaire général

Comme cela a déjà été fait, l'UIT continuera de suivre les mises à jour des signataires et à demander que des modifications soient apportées en cas de divergence. Du côté de l'UIT, tout changement concernant les signataires est communiqué à toutes les banques, mais les instructions ne sont pas toujours enregistrées en temps voulu par les banques. Toutes les pièces justificatives indiquant les mises à jour demandées concernant les signataires ont été fournies aux vérificateurs.

La possibilité d'abaisser ou de supprimer le seuil sera étudiée plus avant et appliquée lorsqu'elle est possible, compte tenu du nombre limité de fonctionnaires sur place. Cela ne devrait pas avoir d'incidences sur les activités actuelles des bureaux régionaux ou bureaux de zone. Nous tenons également à souligner que tous les contrôles internes et les rapprochements sont effectués au niveau du siège sur une base mensuelle, ce qui permet d'atténuer et de prévenir le risque de fraude.

Placements

37 En 2021, la rubrique "Placements" s'élevait à 95 millions CHF, comme en 2020 (95,5 millions CHF) et comprenait les placements à terme à échéance maximale de six mois à compter du 31 décembre 2021. Le détail des placements à terme par échéance est donné dans la Note 7 du Rapport de gestion financière.

38 Dans la Note 2 du Rapport de gestion financière, relative aux principaux principes comptables, le paragraphe sur les instruments financiers donne des informations sur les placements. Conformément aux normes IPSAS, la Note 4 donne des informations sur la gestion des risques financiers; en particulier tous les placements sont exposés à un risque de crédit, à des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de marché ainsi qu'à des risques de change.

Créances

39 Les créances courantes, qu'il s'agisse de créances avec contrepartie directe ou sans contrepartie directe, ont représenté en valeur nette un montant de 87,9 millions CHF en 2021 (contre 97,8 millions CHF en 2020). Leur part dans le total des actifs courants a été d'environ 27,4% (contre 32,3% en 2020).

40 Comme indiqué dans la Note 8 du Rapport de gestion financière, ces créances représentent les produits non encore encaissés que les États Membres, les Membres des Secteurs et les Associés se sont engagés à verser à l'UIT dans le cadre des contributions annuelles, de l'acquisition de publications et des notifications de réseaux à satellite et de factures diverses établies par l'UIT.

41 Les créances non courantes, sans contrepartie directe uniquement, elles aussi décrites dans la Note 8, se sont chiffrées à 6 millions CHF (contre 6,5 millions CHF en 2020). Une provision de 100% a été constituée au 31 décembre 2021, conformément aux principes décrits dans la Note 2 relative aux états financiers.

Autres créances courantes

42 Un montant de 7,1 millions CHF (9,4 millions CHF en 2020) figure au bilan de clôture en tant qu'autres créances. Le détail de cette rubrique est donné dans la Note 10 du Rapport de gestion financière.

Stocks

43 En 2021, les articles correspondant aux publications, souvenirs et fournitures ont représenté en valeur nette un montant de 0,47 million de CHF (0,46 million de CHF en 2020). Les stocks sont présentés de manière détaillée dans la Note 9 du Rapport de gestion financière, qui fait apparaître une légère baisse de la valeur nette des publications (leur valeur brute a augmenté, mais leur dépréciation demeure très élevée) et des fournitures.

Actifs non courants

44 Les actifs non courants au 31 décembre 2021 se sont élevés à un total d'environ 102,5 millions CHF, en légère baisse de 3,9 millions CHF (-3,7%) par rapport à 2020 (106,4 millions CHF).

45 Cette baisse s'explique par la comptabilisation d'un montant de 16,3 millions CHF représentant 15,9% du total des actifs non courants (contre 17,4 millions CHF en 2020, soit 16,4% du total des actifs non courants) au titre de la rubrique, comme pour les actifs courants, intitulée "Charges différées – Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies (UNSMIS)".

46 Cela étant, la rubrique comprenait les rubriques habituelles, à savoir: les "Immobilisations corporelles", d'un montant de 71,7 millions CHF, soit 70% du total des actifs non courants (en 2020, ce montant était de 78 millions CHF, soit 73,4% du total des actifs non courants), les "Immobilisations incorporelles", d'un montant de 0,8 million de CHF, soit 0,8% du total (en 2020, ce montant était de 1,4 millions CHF, soit 1,4% du total) et les "Biens en construction", d'un montant de 13,7 millions CHF, soit 13,4% du total des actifs non courants (en 2020, ce montant s'élevait à 9,4 millions CHF). Les deux premières rubriques sont décrites respectivement dans les Notes 11 et 12 du Rapport de gestion financière. La Note 13 décrit la rubrique "Biens en construction".

Immobilisations corporelles

47 Les immobilisations corporelles ont représenté en valeur un montant de 71,7 millions CHF, qui correspondait à la valeur nette au 31 décembre 2021 du coût capitalisé déduction faite des amortissements correspondants. Les principales catégories concernent les bâtiments (une valeur nette de 70,2 millions CHF a été comptabilisée en 2021, contre 77 millions CHF en 2020) et le matériel informatique (une valeur nette de 1,2 million CHF a été comptabilisée en 2021, contre 0,8 million de CHF en 2020). Cette rubrique est décrite dans la Note 11 du Rapport de gestion financière.

48 Conformément à la norme IPSAS 1, les bâtiments doivent être comptabilisés en actifs dans l'état de la situation financière. Selon la norme IPSAS 17, la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles doit être évaluée au coût de l'élément ou à la juste valeur définie de façon fiable. Les amortissements sont effectués de manière systématique sur la durée d'utilité des actifs et la méthode d'amortissement doit refléter le mécanisme par lequel les avantages économiques futurs ou le potentiel de service de ces actifs sont censés être acquis par l'entité. La valeur résiduelle doit être réexaminée au moins une fois par an et doit être équivalente au montant que l'entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité. Les terrains et les bâtiments sont des actifs distincts et sont comptabilisés séparément, même s'ils ont été acquis conjointement.

49 Conformément à l'Annexe II du Règlement financier de l'UIT, le Vérificateur extérieur des comptes doit s'assurer "que tous les éléments de l'actif et passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon les procédures qu'il juge nécessaires".

50 Dans la Note 2 du Rapport de gestion financière "Principaux principes comptables", sous la rubrique "Immobilisations corporelles", il est indiqué que la comptabilisation initiale des bâtiments a été effectuée à la "*valeur intrinsèque*" "*sur la base de l'étude menée par un cabinet externe*", afin de déterminer la valeur du bilan d'ouverture IPSAS. La comptabilisation a été faite sur la base du "coût historique" et les amortissements ont été calculés par rapport à la "*durée d'utilité estimée*" (100 ans dans le cas de la structure). Les terrains, sur lesquels l'UIT dispose d'un "droit de superficie", n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la valeur initiale des bâtiments.

51 La Confédération suisse octroie des fonds pour la construction des bâtiments des organisations internationales dans le cadre de la "Fondation des immeubles pour les organisations internationales" (FIPOI), sous la forme d'un prêt à des conditions favorables, c'est-à-dire une durée de 50 ans à un taux d'intérêt de 0%. Comme chacun sait, les terrains sont mis à disposition gratuitement par le Canton de Genève au titre du "droit de superficie". La valeur des emprunts contractés auprès de la FIPOI est donnée dans la Note 16 du Rapport de gestion financière, dans laquelle il est en outre indiqué que le remboursement du prêt accordé pour la construction des nouveaux locaux débutera après réception du nouveau bâtiment seulement, au plus tôt début 2026.

52 Pendant la première année de notre mandat, nous avons émis la Recommandation N° 3/2012 relative à la renégociation des accords de pays hôte. Nous avons donné suite à cette recommandation: un Groupe de travail UIT/pays hôte, composé de représentants de l'UIT, du Canton de Genève (propriétaire du terrain), de la Confédération suisse et de la FIPOI, a été créé en 2017 afin d'examiner spécifiquement la question du "droit de superficie". En novembre 2021, nous avons été informés du fait que "*Il a été convenu avec les autorités du pays hôte qu'il n'était pas nécessaire, à ce stade, de modifier l'actuel contrat de droit de superficie (DDP) jusqu'au règlement des questions en suspens concernant la sécurité*

périphérique, les fondements juridiques offerts par le DDP et la vente éventuelle de la Tour". Une fois la version définitive de ces accords élaborée, les valeurs comptables résiduelles devraient être ajustées en conséquence.

53 Comme indiqué dans la Note 13, en 2019, la Direction de l'UIT a décidé de faire apparaître séparément le coût des ajouts (370 000 CHF en date du 31 décembre 2021) et les coûts relatifs au bâtiment en construction (13 362 000 CHF), *"en prévision du projet concernant le nouveau bâtiment, de façon à permettre le suivi transparent du projet pendant la phase de construction"*.

LE BÂTIMENT DU SIÈGE DE L'UIT

54 Dans cette partie de notre rapport, nous présentons une vue d'ensemble de la situation actuelle et de l'avenir possible du bâtiment du siège de l'UIT.

55 Nous avons connaissance de la publication, le 1er juin 2022, du rapport d'audit interne concernant l'audit du projet de nouveau bâtiment du siège de l'UIT. Ce rapport contient des éléments qui ont également été examinés par le Vérificateur extérieur des comptes. Nous ne reproduirons pas dans le présent rapport les informations d'ordre général figurant dans le rapport d'audit interne.

56 Les paragraphes ci-après, toutefois, visent davantage à présenter une vue générale de la viabilité financière du projet et de sa réalisation, et des risques associés. Les éléments d'évaluation que nous avons examinés sont fondés sur les renseignements fournis par l'organisation et sur les documents mis à disposition.

La Convention entre l'État de Genève et l'UIT concernant le droit de superficie

57 En vertu d'un contrat signé en 1967 – dont de nombreuses clauses sont toujours valides – un droit de superficie a été institué par l'État de Genève en faveur de l'UIT. Ce contrat prévoyait une composition particulière des fonds divisée en parcelles qui, ensemble, formaient la bonne superficie; cependant, au fil des années, des modifications relatives à la disposition originale des parcelles ont été apportées dans des lois ultérieures.

58 En particulier, suite à la publication de nouvelles lois qui ont modifié la structure de la parcelle (en 1985, 1997, 2006 et 2021), le Canton de Genève avait la possibilité de séparer et de recomposer certaines parcelles des fonds adjacents; par conséquent, la structure originale de la parcelle, sur laquelle repose le droit de superficie, a changé au fil des années. Des clauses relatives à la responsabilité de l'UIT ont également été insérées. Les documents examinés montrent que l'UIT a accepté toutes les clauses.

59 Suite à la signature du contrat de 1967, l'UIT a obtenu le droit de superficie et payé 5 millions CHF pour les bâtiments qui, à l'époque, étaient érigés sur la parcelle (Article 4 du contrat relatif à la constitution des servitudes signée en 1968). Ce paiement a conféré à l'UIT la propriété de ces bâtiments, qu'elle a ensuite démolis pour construire ses propres bâtiments. Toutefois, l'achat pour 5 millions CHF ne conférait pas la propriété du terrain sur lequel était construit ces bâtiments.

60 La durée du contrat accordant à l'UIT le droit de superficie a récemment fait l'objet d'une modification, sa date d'expiration ayant été fixée au 31 décembre 2079.

61 Le droit de superficie a été institué gratuitement; cependant, dans le contrat foncier, l'État de Genève, sans fixer de montant, s'est réservé le droit de réviser le principe de gratuité du droit

de superficie, dans l'éventualité où l'UIT serait amenée, dans le cadre de son développement, à entreprendre de nouvelles constructions, hors sol ou en sous-sol, sur le terrain qui lui a été octroyé.

62 Le contrat foncier (Article 10) prévoit également que, si l'UIT décide de transférer à des tiers (qui reprendraient à leur compte) ce droit de superficie, l'État de Genève dispose d'un droit légal de préemption et, conformément à la clause signée, peut bénéficier d'une réduction de 2/7ème du prix ou d'au moins deux millions trois cent quarante-cinq mille francs (2 345 000 CHF), compte tenu du montant favorable (5 millions CHF) auquel les bâtiments et les installations avaient été transférés de l'État de Genève à l'UIT dans le cadre du contrat. Toutefois, la réduction à hauteur de 2/7ème du prix ne s'appliquera pas aux nouveaux bâtiments que l'UIT pourrait construire sur le lot grevé par le droit de superficie.

63 Ce droit de préemption ne serait pas applicable à un acheteur ou à un bénéficiaire de transfert qui jouit d'un statut juridique identique ou semblable à celui de l'UIT (à savoir une autre organisation intergouvernementale spécialisée) et dont le siège est situé à Genève. Dans ce cas, toutefois, le transfert n'est autorisé que sur paiement à l'État de la somme de deux millions trois cent quarante-cinq mille francs (2 345 000 CHF).

64 À l'expiration du droit de superficie, les bâtiments et installations concernés par ce droit deviennent la propriété de l'État de Genève. Ce dernier doit verser une compensation uniquement dans le cas où des travaux d'extension, de conversion ou de rénovation des installations ont été menés sur la zone et ont nécessité des investissements supplémentaires qui ne sont pas complètement amortis à l'expiration du droit de superficie.

Nouveau bâtiment

65 Par sa Résolution 194 (Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a autorisé le Conseil de l'UIT à créer un Groupe de travail du Conseil (GTC) sur les options à long terme pour les locaux du siège de l'Union. En 2016, à la suite d'une recommandation de ce Groupe de travail, le Conseil de l'UIT a décidé, par voie de sa Décision 588, que le bâtiment de Varembe serait démoli et remplacé par une nouvelle construction. La Tour de l'UIT sera vendue librement sur le marché immobilier.

66 Lors de la session additionnelle qu'il a tenue le 27 septembre 2019, le Conseil, par sa Décision 619, a approuvé le coût direct final du projet du nouveau bâtiment du siège de l'Union, d'un montant de 170 139 000 CHF. Cette construction devrait être intégralement financée par un prêt de 150 000 000 CHF consenti par le pays hôte (par l'intermédiaire la FIPOI), par les parrainages et les dons reçus à hauteur de 15 140 000 CHF, et par un Fonds d'un montant de 5 000 000 CHF, spécialement créé dans le budget pour la nouvelle construction.

67 En ce qui concerne le financement de la FIPOI susmentionné, la FIPOI a accordé, par le biais d'un contrat d'évaluation préalable en date du 20 janvier 2017, des ressources (12 millions CHF) visant à couvrir les coûts des études préparatoires sur le projet du nouveau bâtiment et, au moyen d'un contrat signé en 2019, un prêt sans intérêt visant à financer la construction, jusqu'à un montant total maximal de 150 millions CHF, remboursable sur 50 ans.

Convention entre l'État de Genève et l'UIT concernant le droit de superficie: les intérêts et l'indépendance de l'UIT sont-ils bien protégés?

68 Même si l'on tient compte du fait que les interventions successives sur la composition des parcelles au fil du temps permettent difficilement de contrôler la cohérence du droit de superficie,

les dispositions contenues dans les contrats concernant les obligations qui en découlent supposent d'examiner le bien-fondé du contrat entre les parties, examen qui devrait être mené à bien de manière appropriée par l'UIT, à la lumière des risques qui pourraient se faire jour.

69 Dans l'éventualité où l'UIT déciderait de ne pas renouveler l'accord sur la zone concernée ou d'y mettre fin de manière anticipée, le "gain" qu'elle obtiendrait par rapport à la rétrocession de cette zone à la FIPOI/à l'État de Genève ne semble pas (au stade actuel du processus) proportionnel à la valeur que l'UIT aurait normalement pu en obtenir si le droit de superficie n'avait pas été établi de la sorte, notamment si elle avait accepté les dispositions de refus et les conditions liées à l'indemnisation à la restitution de la zone (et par conséquent, des bâtiments qui s'y trouvaient à l'époque).

70 Compte tenu de ce qui précède, la valeur immobilière des bâtiments que l'UIT envisage de vendre afin de récupérer des ressources financières aux fins de la reconstruction ne doit pas être considérée comme étant équivalente à leur stricte valeur marchande, en ce sens que le bien (bâtiment) vendu par l'UIT ne bénéficie pas de tout son potentiel économique par rapport aux conditions sur le marché au moment de sa vente, dans la mesure où le contrat de concession du droit de superficie du terrain où se trouve le bâtiment à vendre prendra fin le 31 décembre 2079. Dans ce contexte, au moins deux risques principaux sont à prendre en considération: i) d'une part, si le propriétaire du fonds (l'État de Genève) ne renouvelle pas ce droit, il pourra acquérir l'ensemble de la propriété à un coût inférieur; ii) et d'autre part, si, avant la fin de 2079, l'UIT trouve un autre acheteur potentiel, cet acheteur peut refuser de reprendre le droit de superficie existant jusqu'en 2079 ou ne pas accepter ce risque, ou exiger en échange un prix d'achat inférieur.

71 La solution avancée par l'UIT, consistant à récupérer des ressources au moyen de la vente de la Tour, ne semble pas tenir suffisamment compte du fait que cette réalité pourrait représenter un frein pour les acheteurs potentiels, outre le fait que l'état actuel de la Tour exige une rénovation importante et coûteuse.

72 Tout en tenant compte des efforts d'évaluation mis en œuvre par l'UIT, qui a fait réaliser des études par des tiers extérieurs, nous constatons qu'aucune mesure et aucun outil visant à atténuer les risques n'ont été définis. Il aurait sans doute été nécessaire de rechercher une plus grande synergie entre les résultats des études et la protection des intérêts de l'UIT au moment où des changements ont été apportés au droit de superficie (après 2014) sans pour autant modifier en profondeur les dispositions qui ne sont pas favorables à l'UIT.

73 Le contrat de prêt actuel de la FIPOI contient notamment des dispositions qui lient l'UIT en ce qui concerne la location des futurs espaces, dans la mesure où ces espaces, de par la façon dont ils ont été construits (et acceptés), pourraient représenter un risque pour l'indépendance et la libre autodétermination de l'Organisation. Dans la pratique, les contraintes actuelles semblent constituer une ingérence dans la gestion d'une organisation internationale des Nations Unies: en effet, ces dispositions semblent protéger indirectement un intérêt additionnel du propriétaire de la zone à ne pas se tourner vers le marché privé, pour lequel les règles relatives aux contrats sont différentes.

74 En conclusion, l'UIT est propriétaire de ses bâtiments mais n'est pas propriétaire du terrain. Il est possible que cette situation lui ait été profitable, par rapport aux conditions et aux prix du marché des terrains à bâtir qui étaient probablement en vigueur à Genève en 1967, mais il n'est pas ressorti, des documents que nous avons pu consulter, qu'une évaluation comparative ait été

effectuée entre le contrat signé et l'achat complet du terrain (pas nécessairement le même terrain).

75 L'avantage, si tant est qu'il y en ait un, dont a bénéficié l'UIT à la signature du contrat correspondait, probablement, à une dépense moindre en termes d'investissement en capital; toutefois, l'UIT a assumé le risque que, après la période d'octroi du droit ou à la survenance des conditions réservées au propriétaire, les bâtiments construits sur la surface passent, à ses frais, au propriétaire du terrain, moyennant le paiement d'une indemnité très limitée.

76 Toute évaluation doit tenir compte du fait que les droits d'utilisation des bâtiments qui ne se situent pas sur un terrain en propriété, mais sur un terrain concédé au titre du droit de superficie, sont sujets à expiration. En conséquence, l'analyse des incidences sur les états financiers actuels et futurs, en termes de coûts/bénéfices, doit tenir compte de manière adéquate de la finalité de l'opération par rapport aux besoins à moyen et long terme, une attention particulière devant être accordée aux dispositions qui ont été signées définissant les limites, les avantages et les obligations.

77 Il faut aussi tenir compte des projections du marché de l'immobilier et de la valeur des biens immobiliers: en effet, ces éléments, en particulier pour le canton de Genève, montrent que si le terrain à bâtir prend plus de valeur que les bâtiments, en raison de la pénurie de terrains à bâtir, il est possible que certains des événements qui ont secoué le monde dernièrement (crise financière, pandémie et conflits, pour ne citer que ces exemples) auront des répercussions sur des facteurs qui, selon toute probabilité, entraîneront des effets négatifs à long terme sur la demande immobilière et, partant, des risques de bulle immobilière et de surévaluation¹.

Risques susceptibles de nuire à l'attractivité du bâtiment de la Tour pour les acheteurs potentiels

78 Un premier élément important est le cadre dans lequel une éventuelle vente de la Tour de l'UIT doit être évaluée. Bien qu'il s'agisse d'un bâtiment bénéficiant d'une position privilégiée, puisqu'il se trouve en face du siège des Nations Unies, les prévisions relatives au rendement financier tiré de la vente de la Tour ne peuvent être fondées sur les mêmes hypothèses relatives au gain résultant de la vente, sur le marché immobilier genevois, d'un bien équivalent, libre de toute charge.

79 En effet, il faut considérer que l'objet de la vente est exclusivement le bâtiment et non le terrain, qui reste donc la propriété de l'État de Genève. L'acquéreur potentiel de la Tour se substituerait à l'UIT dans le contrat de droit de superficie.

80 Jusqu'en 2079, les conditions de ce contrat ont valeur d'obligation pour tout acheteur. À l'expiration de cette échéance, pour cause de péremption (article 779/c du Code civil suisse), les constructions existantes en surface font retour au propriétaire du fonds (l'État de Genève), sauf si celui-ci décide de renouveler le droit de superficie.

81 De plus, comme vu précédemment (§ 62), l'État de Genève bénéficie du droit de préemption et d'une réduction de 2/7ème du prix de vente. Cette préemption ne s'appliquerait qu'à un acquéreur ayant le même statut (ou un statut similaire) que l'UIT (organisation internationale/intergouvernementale ayant son siège à Genève). Dans ce cas, cependant, la vente n'est autorisée que contre le paiement, à l'État de Genève, de sa commission de 2 345 000 CHF,

¹ Voir: <https://www.ubs.com/global/it/media/display-page-ndp/fr-20200930-grebi.html>.

indemnité qui doit être versée et qui serait assumée par l'acheteur en plus du prix de vente à verser à l'UIT. Une telle surcharge pourrait dissuader l'acquéreur (ou, si elle est incluse dans le prix de vente, réduirait le bénéfice de l'UIT).

82 Un autre élément à prendre en compte est que, si un acquéreur potentiel décide d'acheter la Tour et qu'en 2079 – expiration de l'échéance – le bien est acquis par l'État de Genève, il pourrait recevoir une indemnité du propriétaire du terrain ("indemnisation équitable pour les biens acquis"). En tout état de cause, cette indemnité constitue une garantie pour les créanciers, en faveur desquels le droit de superficie a été établi. En outre, l'indemnité ne sera versée que dans la mesure où des travaux d'extension, de transformation ou de rénovation ont été réalisés et ont nécessité des investissements supplémentaires qui n'avaient pas été entièrement amortis au moment de l'extinction du droit de superficie.

83 Enfin, la Tour de l'UIT (et pas seulement) nécessite une série de rénovations et d'adaptations aux normes de sécurité de l'État suisse, dont les coûts très élevés – selon les documents de l'UIT – ont incité l'organisation à faire le choix de la construction d'un nouveau bâtiment plutôt que de la rénovation des bâtiments existants. Ces coûts devraient donc être assumés par l'acheteur potentiel, qui pourrait certainement acheter le bien à l'UIT en imposant un rabais compte tenu des conditions du bâtiment; si l'acheteur ne voulait pas le rénover, il pourrait le démolir, mais il devrait tenir compte des contraintes mentionnées ci-dessus.

Recommandation N° 5

84 Compte tenu des clauses du contrat sur le droit de superficie accepté par l'UIT, et des limites imposées par ce contrat, ainsi que de l'évolution des conditions du marché de l'immobilier et conformément aux normes IPSAS, nous recommandons de procéder à une nouvelle évaluation des bâtiments, afin de vérifier que la valeur figurant dans les comptes est toujours adéquate.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Tous les risques identifiés ci-dessus ont été soulignés dans les différents rapports sur les biens immobiliers, qui ont été élaborés au cours des dernières années.

Le dernier exercice d'évaluation des biens immobiliers a été effectué en octobre 2020.

Les conclusions des rapports ont été présentées au Conseil, qui a décidé d'adopter la stratégie initialement approuvée, à savoir de vendre le bâtiment de la Tour, lorsque la construction du nouveau bâtiment sera achevée et que les fonctionnaires de l'UIT auront été déplacés.

Dans le même temps, en accord avec le pays hôte, il a été décidé de différer le démarrage de la procédure visant à scinder les parcelles occupées actuellement par l'UIT, notamment la renégociation du DDP peu avant l'achèvement de la construction du bâtiment, une fois qu'une stratégie aura été définie pour la vente du bâtiment de la Tour.

Le 2 février 2021, l'UIT a adressé un courrier à l'État de Genève pour que celui-ci confirme qu'il n'envisageait pas d'exercer son droit de préemption, et le 9 mars 2021, le pays hôte a répondu qu'il n'avait pas l'intention de le faire.

Les risques liés aux négociations à venir concernant le DDP figurent dans le registre des risques consacré au nouveau bâtiment de l'UIT, où ces risques sont suivis et mis en correspondance avec les mesures d'atténuation proposées, à intervalles réguliers.

Avant la vente du bâtiment de la Tour, le DDP sera renégocié et la parcelle sera scindée. L'UIT renégociera uniquement le DDP pour les parcelles accueillant le nouveau bâtiment et le bâtiment Montbrillant.

Les coûts associés à un DDP pour la parcelle accueillant le bâtiment de la Tour devront être renégociés entre le nouveau propriétaire et l'État de Genève.

En outre, le Groupe consultatif d'États Membres (MSAG), qui représente les États Membres, est pleinement associé au projet de nouveau bâtiment. Toutes les questions relatives au projet sont examinées à intervalles réguliers et transmises à toutes les sessions du Conseil. Les États Membres participent donc étroitement à la prise des décisions en matière de gestion, par l'intermédiaire du Groupe MSAG.

À l'attention du Conseil (1)

85 Nous attirons l'attention du Conseil sur le risque que, compte tenu de toutes les clauses et les limites qui figurent dans le contrat de droit de superficie signé par l'UIT, et de l'évolution déjà marquée des conditions du marché, le bâtiment perd une grande partie de son attrait, et il pourrait être très difficile de trouver des acquéreurs, et le montant des produits financiers pourrait être bien moins élevé que le montant budgété. Il faudrait donc faire face à une pénurie de ressources inattendue.

Risques liés au financement obtenu pour la construction du nouveau bâtiment

86 Comme indiqué précédemment, par un contrat signé en 2019, la FIPOI a octroyé un prêt sans intérêt d'un montant maximal de 150 millions CHF, remboursable sur 50 ans, notamment pour couvrir les coûts des études préparatoires. L'UIT doit rembourser ce prêt à la FIPOI sous la forme de 50 versements égaux annuels de 3 millions CHF, à la fin de chaque année. La première échéance est fixée au 31 décembre de l'année où le bâtiment sera définitivement livré au client, à savoir l'UIT. En cas de retard des travaux, l'UIT commencera à effectuer les versements, toujours d'un montant de 3 millions CHF, à compter de décembre 2027. Si l'UIT décide finalement de mettre un terme aux travaux, elle s'engage à rembourser les montants déjà versés par la FIPOI, au plus tard entre la date à laquelle elle a informé la FIPOI de sa décision de ne pas poursuivre les travaux et le 31 juillet 2028. En pareil cas, le plan de remboursement sera établi d'un commun accord, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables après que l'UIT ait informé la FIPOI de sa décision de ne pas poursuivre les travaux, et au plus tard le 31 juillet 2026.

87 L'UIT emprunte à la FIPOI un montant fixe qui n'est pas lié au coût des travaux, celui-ci étant susceptible d'excéder le montant du prêt obtenu. Par conséquent, l'UIT assume le risque de devoir prendre à sa charge les coûts supplémentaires.

88 La conception du nouveau bâtiment englobe également une partie de la superficie appartenant à la FIPOI, qui est quant à elle assujettie à un droit de superficie au bénéfice de l'État de Genève, conférant ainsi à l'UIT un droit au deuxième niveau. L'UIT assume le risque de reconstruction, ainsi que la charge associée à d'éventuels dépassements de coûts pour une reconstruction sur cette superficie.

89 Ces espaces – qui seront construits par l'UIT sur le fonds transféré au titre d'un droit de superficie par l'État de Genève à la FIPOI – seront "octroyés" (comme indiqué dans le contrat de prêt) à des conditions "favorables" mais pour une durée indéterminée. L'UIT ne jouit d'aucun droit de préférence, et la FIPOI peut donc décider de céder ou de transférer ce fonds à une autre entité.

90 Concernant la possibilité de louer à des tiers des espaces inutilisés du nouveau bâtiment, l'UIT n'a pas toute liberté d'action: le contrat de prêt établit les conditions dans lesquelles l'UIT peut louer les locaux; si ces conditions ne sont pas réunies, le montant à convenir est lui aussi soumis à conditions. L'UIT supporte donc également ce risque.

91 L'UIT s'engage, conformément à l'accord de prêt, à constituer un fonds de réserve pour les travaux d'entretien. Elle est donc obligée de supporter le risque de perdre des ressources, qui pourraient être affectées à d'autres fins, et elle s'engage à exécuter les futurs travaux d'entretien.

92 Au cas où l'UIT déciderait de vendre ou de céder le droit de superficie, la clause de préemption du bien s'appliquerait et, en tout état de cause, lorsque la vente ou la cession ne sert pas au renouvellement des locaux ou à l'acquisition d'autres locaux du siège de l'UIT à Genève, le solde résiduel du prêt est immédiatement exigible.

93 Au cas où, avant la dernière échéance, l'UIT serait dissoute ou son siège social transféré hors du territoire suisse, le capital restant dû du prêt serait immédiatement exigible.

À l'attention du Conseil (2)

94 Nous attirons l'attention du Conseil sur le risque que, en raison des clauses et des limites prévues dans l'accord de prêt conclu avec la FIPOI et du droit de superficie de deuxième rang qui découle de cet accord, l'UIT ait à supporter des coûts imprévus, qui ne sont pas financés par le prêt obtenu, et soit obligée de les couvrir avec ses ressources propres, ce qui mettrait en péril la viabilité financière de l'opération dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles

95 En 2021, les immobilisations incorporelles se sont chiffrées à 0,8 million CHF, ce qui représente une baisse par rapport à la valeur comptabilisée en 2020 (1,4 million CHF). Cette baisse s'explique principalement par des développements internes.

96 Comme l'a indiqué la direction dans la Note 12 du Rapport de gestion financière, ont été capitalisés conformément à la norme IPSAS 31: i) des développements internes liés à l'amélioration de certains services offerts aux membres, tout particulièrement en ce qui concerne la consultation, la gestion et l'archivage de la documentation de l'UIT; ii) les logiciels et les mises à jour standards utilisés dans le cadre des activités opérationnelles de l'Union.

PASSIFS

97 En 2021, le montant total des passifs s'est chiffré à 837,1 millions CHF, en baisse de 72,4 millions CHF, soit à la même valeur que la valeur comptabilisée en 2020 (909,5 millions CHF). Ces passifs se décomposaient comme suit:

- a) *passifs courants* d'un montant de 148,7 millions CHF, soit 17,8% du total des passifs (contre 147,6 millions CHF et 16,2% en 2020); et
- b) *passifs non courants* représentant 688,4 millions CHF, soit 82,2% du total des passifs (contre 762 millions CHF et 83,8% en 2020).

Passifs courants

98 En 2021, comme indiqué ci-dessus, le montant total des passifs courants s'établissait à 148,4 millions CHF, en hausse de 1,2 million CHF par rapport à 2020 (147,6 millions CHF).

99 En 2021, comme en 2020, un montant de 1,5 million CHF a été inscrit sous la rubrique "UNSMIS"; ce montant correspond au passage au nouveau régime d'assurance maladie à compter de 2020. Ces postes comptables sont décrits de manière détaillée ci-après, dans la partie du présent rapport consacrée aux avantages du personnel.

100 Parmi les autres rubriques, le montant des "Provisions" (1,4 million CHF), des "Produits différés" (132,4 millions CHF) et des "Autres dettes" (4,8 millions CHF) est resté pour l'essentiel inchangé par rapport à 2020. Les bases pour l'évaluation des passifs courants sont décrites dans les principes comptables (Note 2).

Fournisseurs et autres créanciers

101 Un montant de l'ordre de 6,8 millions CHF (contre 6 millions CHF en 2020) apparaît dans le bilan de clôture sous la rubrique "Fournisseurs et autres créanciers". Une ventilation détaillée est donnée dans la Note 14 du Rapport de gestion financière, où figurent les trois rubriques "Fournisseurs", "Dépôts reçus" et "Acomptes reçus".

Produits différés

102 Le montant comptabilisé sous la rubrique "Produits différés" s'établissait à 132,4 millions CHF (contre 132,6 millions CHF en 2020). Ce montant est constitué, pour l'essentiel, par les contributions versées par les membres de l'UIT (États Membres, Membres des Secteurs, Associés) et par les recettes tirées du traitement des fiches de notification des réseaux à satellite pour les demandes préparées fin 2021 en vue d'être publiées en 2022. Les produits tirés des accords de parrainage pour le nouveau bâtiment qui avaient déjà été facturés en 2021 sont également comptabilisés sous la rubrique "Produits différés", au titre des "Autres produits". Une ventilation détaillée des produits différés est donnée dans la Note 15 du Rapport de gestion financière.

Provisions

103 En 2021, un montant de 1,4 million CHF (1,1 million CHF en 2020) était comptabilisé sous la rubrique "Provisions". Cette rubrique comprend la provision pour les recours et la provision pour les fiches de notification des réseaux à satellite traitées en franchise de droits. Une ventilation détaillée des provisions est donnée dans la Note 18 du Rapport de gestion financière.

104 S'agissant des provisions pour les recours, selon la Note 18, elles se composent à la date de clôture des obligations futures liées à un événement passé au titre de divers litiges auxquels l'UIT est partie prenante ainsi que du coût moyen pour les frais administratifs de chaque cas présenté au tribunal.

Emprunts et dettes financières

105 Les emprunts contractés par l'UIT auprès de la FIPOI, pour la construction et la rénovation de certains de ses immeubles, ont été comptabilisés dans les passifs courants à court terme (1,4 million CHF, comme en 2020), ce qui correspond à la somme que l'UIT doit rembourser à la FIPOI en 2021, et dans les passifs courants à long terme (52 millions CHF, contre 45,7 millions CHF en 2020). Les montants sont indiqués en détail dans la Note 16 du Rapport de gestion financière.

Autres passifs courants

106 En 2021, les montants comptabilisés pour les rubriques "Avantages du personnel" et "Autres dettes" étaient respectivement de 0,4 million CHF (0,01 million CHF en 2020) et de 4,8 millions CHF (5 millions CHF en 2020). Une description et une ventilation détaillées sont données respectivement dans les Notes 17.1 et 19 du Rapport de gestion financière.

Passifs non courants

107 En 2021, le montant total des passifs non courants se chiffrait à 688,4 millions CHF, en baisse de 73,6 millions CHF (9,7%) par rapport à 2020 (762 millions CHF).

108 Cette baisse s'explique par la diminution du montant des avantages du personnel (-85,9 millions CHF, soit -13,1% par rapport à 2020). Le montant inscrit sous la rubrique "UNSMIS" s'établissait à 16,3 millions CHF en 2021 (contre 17,4 millions CHF en 2020) et correspond au passage au nouveau régime d'assurance maladie à partir de 2020. Les bases de l'évaluation des passifs non courants sont indiquées dans les principes comptables (Note 2).

109 Cette rubrique comprenait les dettes à long terme (voir le paragraphe "Emprunts"), les fonds de tiers affectés ou en cours d'affectation, les passifs pour le régime d'assurance maladie de l'UIT et les provisions constituées pour couvrir des engagements d'une échéance et d'un montant incertains, liés pour l'essentiel aux prestations après la cessation de service.

Récapitulatif des avantages du personnel

110 Les avantages du personnel apparaissent dans les états financiers sous les rubriques "Passifs courants" et "Passifs non courants", pour un montant total de 656,03 millions CHF en 2021, comme récapitulé dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 1

<i>Passifs</i>	Année (milliers CHF)		Écart entre 2020 et 2021	
	2021	2020	milliers CHF	%
Passifs courants	424	10	414	4140,0%
Passifs non courants	570 083	656 021	-85 938	-13,1%
Total	570 507	656 031	-85 524	-13,0%
Composition des passifs non courants				
Assurance maladie après la cessation de service (ASHI)	545 636	631 870	-86 234	-13,6%
Pensions	54	54	0	0,0%
Installation/rapatriement	13 330	12 717	613	4,8%
Congés accumulés	11 063	11 380	-317	-2,8%
Total	570 083	656 021		

Avantages du personnel à long terme

111 Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, en 2021, le montant pour la rubrique "Passifs non courants" (relative aux avantages du personnel à long terme) était d'environ 570 millions CHF, en hausse de 86 millions CHF (+13,1%) par rapport à 2020 (656 millions CHF). Ce montant représentait 82,8% du total des passifs non courants et 68,1% du total des passifs.

112 Cette rubrique englobait les passifs actuariels liés aux prestations après la cessation de service dans le cadre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) (545,64 millions CHF contre 631,87 millions CHF en 2020), une provision pour les passifs estimés correspondant aux primes de rapatriement (13,33 millions CHF contre 12,72 millions CHF en 2020) et une provision pour les congés accumulés (11,06 millions CHF contre 11,38 millions CHF en 2020).

113 Une description et une ventilation détaillées des avantages du personnel à long terme sont données dans la Note 17.2 du Rapport de gestion financière.

Avantages du personnel: primes d'installation et de rapatriement

114 Comme indiqué dans le paragraphe précédent, au 31 décembre 2021, la provision comptabilisée pour les primes d'installation et de rapatriement se chiffrait à 13,33 millions CHF (contre 12,72 millions CHF en 2020). Cette provision a été calculée conformément à l'étude actuarielle que la Direction a commandée à l'actuaire et qui est présentée dans son rapport de février 2021.

Avantages du personnel: assurance maladie après la cessation de service (ASHI)

115 En 2021, le montant de la provision pour couvrir les passifs actuariels liés au régime d'assurance maladie après la cessation de service se chiffrait à 545,64 millions CHF, ce qui représente une baisse de 86,23 millions CHF (-13,1%) par rapport à 2020 (631,87 millions CHF). Les calculs, basés sur les hypothèses retenues dans l'étude actuarielle, ont été réalisés par l'actuaire à l'aide des courbes de rendement des obligations de sociétés AA au 31 décembre 2021 fournies par Aon. Le taux d'actualisation a augmenté, passant de 0,2% en 2020 à 0,5% en 2021.

116 Tenant compte de notre précédente Recommandation N° 2/2018, conformément au paragraphe 88 de la norme IPSAS 39, AON a également calculé, dans le cadre de son analyse de sensibilité des régimes d'assurance maladie, le montant de la provision à l'aide de sa courbe de rendement des obligations d'État suisses. Les résultats ont fait apparaître une augmentation de l'ordre de 77 millions CHF, qui s'explique par la diminution du taux d'actualisation (-0,1% au lieu de 0,5%).

Compte tenu des hypothèses retenues par l'UIT, la valeur des primes d'installation et de rapatriement et la valeur des passifs liés à l'ASHI sont pour l'essentiel correctes

117 Le choix des hypothèses actuarielles est du ressort exclusif de la Direction. Le Vérificateur extérieur des comptes vérifie si ces hypothèses sont plausibles et si elles sont conformes à la norme IPSAS et cadrent avec les hypothèses des années précédentes et il les valide.

118 Comme pour les années précédentes, notre équipe a fait appel à un groupe d'actuaire du secteur public, experts en matière de prestations sociales. Pour effectuer leurs travaux, nos actuaire ont recalculé les évaluations effectuées par l'actuaire choisi par l'UIT (AON Hewitt Consulting). Les travaux de nos actuaire ont confirmé que les montants comptabilisés dans les comptes étaient pour l'essentiel corrects.

Incidence des passifs actuariels sur l'actif net négatif

119 Le montant des pertes actuarielles liées à l'ASHI (162,35 millions CHF, en baisse par rapport à 2020 (263,10 millions CHF)) a eu des incidences sur l'actif net de l'UIT, qui était négatif en 2021, comme pour l'année précédente.

Avantages du personnel: Caisse d'assurance du personnel (Caisse des pensions close de l'UIT)

120 Comme pour les années précédentes, un montant de 54 000 CHF a été comptabilisé en fin d'exercice; il correspond aux engagements liés aux prestations sous forme de retraites versées à d'anciens fonctionnaires au titre de la Caisse d'assurance du personnel (voir également le paragraphe 272).

ACTIF NET

121 L'actif net comprenait les fonds propres affectés et non affectés, les fonds extrabudgétaires, le résultat non budgétaire, l'excédent/le déficit pour l'exercice financier et les effets du passage aux normes IPSAS. En 2021, l'actif net était négatif (–412,7 millions CHF), mais en hausse par rapport à 2020 (–500,6 millions CHF).

122 Tous les mouvements de l'actif net sont expliqués dans les différents Tableaux et Notes du Rapport de gestion financière, en particulier:

- a) Tableau II "État de la performance financière", indiquant le déficit pour l'exercice (–14,9 millions CHF).
- b) Tableau III "État des variations de l'actif net", indiquant séparément les mouvements pour chaque fonds propre et les effets du passage aux normes IPSAS.
- c) Tableau V "Comparaison des montants budgétés et des montants effectifs", qui fait état des informations financières sur le rapprochement des comptes entre les résultats budgétaires (montants effectifs) et les montants comptabilisés dans les états financiers (voir également la Note 26).
- d) Note 2 "Principaux principes comptables" dans le paragraphe relatif à la "comptabilisation des fonds", en particulier le paragraphe relatif aux "Fonds de tiers affectés", et dans le paragraphe relatif au "Fonds de réserve".
- e) Note 3 "Gestion de l'actif net", qui indique les mouvements du Fonds de réserve (dont l'actif s'élevait à 27,5 millions CHF en 2021).

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2021

123 L'état de la performance financière fait apparaître les produits et les charges d'exploitation et financiers de l'Organisation classés, décrits et présentés de manière à expliquer l'excédent ou le déficit net de l'exercice. Le résultat pour la période a été un déficit de –14,9 millions CHF (contre –47,3 millions CHF pour l'exercice financier 2020).

PRODUITS ET CHARGES

Produits

124 Le montant total des produits s'établissait à 175,6 millions CHF, soit une augmentation de 5,2 millions CHF (+3%) par rapport à 2020 (170,4 millions CHF).

125 Dans la catégorie des produits, on constate que les contributions volontaires ont augmenté, passant de 8,3 millions CHF en 2020 à 13,5 millions CHF en 2021. Le montant des contributions mises en recouvrement s'est établi à 125,6 millions CHF et n'a pas changé par rapport à 2020 (125,7 millions CHF). La part des contributions mises en recouvrement par rapport au total des produits s'élevait à 71,6% en 2021 (contre 73,8% en 2020).

126 Les autres produits d'exploitation ont diminué et s'établissaient à 32,8 millions CHF (contre 40,2 millions CHF en 2020), malgré une baisse importante des produits extrabudgétaires, découlant du report de la manifestation ITU TELECOM World 2021 (voir ci-dessous).

127 Les produits financiers sont rigoureusement liés à la variation des taux de change entre les monnaies. Leur montant total s'établissait à 2,8 millions CHF en 2021 (contre -4,7 millions CHF en 2020). L'augmentation de leur valeur s'explique entièrement par la réévaluation technique des gains de change non réalisés à la fin de l'exercice.

128 La ventilation détaillée des produits est donnée dans la Note 22 du Rapport de gestion financière.

Vente des publications

129 Les produits tirés de la vente de publications en 2021 s'élevaient à 19 410 CHF, soit une augmentation de 11,3% par rapport au total des produits de 2020, principalement due à la parution de deux titres au cours du 4ème trimestre, mis à jour tous les 4 ans: Édition de 2021 du Règlement des radiocommunications et le Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite (édition de 2021).

Manifestation TELECOM World 2021

130 Comme les années précédentes, nous avons vérifié les comptes de la manifestation ITU Telecom World pour l'année 2021, conformément au point 9 du *décide* de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de planétaires, qui dispose que "la vérification des comptes des activités d'ITU TELECOM World doit être assurée par le Vérificateur extérieur des comptes de l'Union".

131 La pandémie n'étant pas terminée, la manifestation a été rebaptisée ITU Digital World 2021 et, comme indiqué l'année dernière, s'est tenue virtuellement, et non physiquement. Le pays hôte (Viet Nam) n'a pas changé, et des sessions du Forum ont été organisées, de mai à décembre 2021, contrairement à 2020, où la manifestation a eu lieu sur trois jours. La direction nous a fait savoir que le nom de la manifestation (anciennement Telecom World) avait été changé (Digital World) à la demande du pays hôte. Dans le présent rapport, les deux noms sont utilisés sans distinction pour désigner la même manifestation.

132 Cette manifestation a été organisée et gérée conformément aux dispositions de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, qui dispose, au point 7 du *décide*, ce qui suit: "*chaque manifestation ITU Telecom devra être financièrement viable et ne pas avoir d'incidence négative sur le budget de l'UIT sur la base du système d'imputation des coûts existant, comme l'a établi le Conseil*". Des caractéristiques particulières sont également mises en évidence au paragraphe 4 de la Résolution 11 et dans les Procédures et règles financières de TELECOM, qui sont entrées en vigueur le 13 mars 1998 et ont été modifiées par la suite.

133 L'Article 19 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT précise les règles applicables aux Expositions et Forums mondiaux et régionaux des télécommunications et manifestations similaires organisés par l'Union.

134 Le présent rapport porte sur le résultat de nos vérifications du compte de pertes et profits de la manifestation ITU Telecom World 2021.

135 Les produits et charges liés à la manifestation Telecom World sont consolidés dans les états financiers de l'UIT et, en ce qui concerne l'exercice 2021, nous ne présentons pas de rapport distinct, comme c'était le cas l'année dernière.

Cadre juridique et objet de la vérification

136 Les vérifications qui font l'objet du présent rapport portent sur les comptes d'ITU Telecom World 2021 pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces comptes présentent les charges et les produits relatifs à cette manifestation et fournissent d'autres informations destinées au Conseil de l'UIT. Ils ne doivent cependant pas être considérés comme des états financiers établis selon les normes IPSAS, même si l'UIT applique ces normes depuis le 1er janvier 2010.

137 Cet examen ne doit pas être considéré comme un audit des états financiers établis selon les normes comptables pour le secteur public international (normes IPSAS), à l'issue duquel nous délivrons une opinion d'audit. Il vise uniquement à informer le Conseil de l'UIT que les opérations relatives à cette manifestation ont été correctement comptabilisées.

138 La vérification des comptes d'ITU Telecom World 2021 a révélé que les comptes présentés sont exacts et que les écritures liées à cette manifestation ont été correctement imputées. Pour procéder à notre évaluation, nous avons non seulement examiné les résultats financiers, mais aussi les indicateurs fondamentaux de performance (IFP) pertinents.

139 Nous avons contrôlé que le compte de pertes et profits relatif à la manifestation ITU Telecom World 2021, arrêté au 31 décembre 2021, concordait avec les comptes qui nous ont été présentés, en vérifiant par sondage que l'imputation des écritures concernant la manifestation était correcte. Les vérifications ont porté sur la tenue de la comptabilité, les produits et les charges ainsi que les résultats connexes.

140 Au cours de la vérification, nous avons consulté les fonctionnaires responsables pour examiner et résoudre tous les problèmes qui se sont posés; nous avons contrôlé par sondage un certain nombre d'opérations et de documents pertinents et avons obtenu des éléments de preuve fiables et suffisants concernant les comptes d'ITU Telecom World 2021.

141 Nous avons été informés du fait qu'aucun recours ou procédure n'a été formellement lancé contre l'Union dans le cadre d'ITU Telecom World 2021, et aucun cas de fraude ou de présomption de fraude ne nous a été signalé.

Données financières

142 En ce qui concerne la manifestation programmée Telecom World 2021, la manifestation a généré des produits d'un montant de 241 000 CHF et des dépenses d'un montant de 2 246 000 CHF, soit un résultat net négatif de 2 004 000 CHF; les charges sont principalement liées au coût du personnel participant aux travaux préparatoires et à la gestion de la manifestation.

Coûts non recouverts auprès de Telecom World: non-élaboration par la direction des ressources humaines d'un plan formel de recrutement du personnel de la manifestation à l'UIT?

143 Comme en 2020, des coûts d'un montant de 1,5 million CHF n'ont pas été mis en recouvrement auprès d'ITU Telecom, le Secrétaire général ayant estimé que le format virtuel de la manifestation ne permettrait pas de dégager des recettes substantielles.

144 La direction nous a indiqué que, pour les manifestations organisées ces dernières années dans des centres physiques (par exemple à Budapest), les montants mis en recouvrement étaient calculés sur la base des informations fournies par la direction d'ITU Telecom concernant le pourcentage de temps que les fonctionnaires d'ITU Telecom avaient consacré à la manifestation en 2018 et 2019, soit respectivement 20% et 60% (au lieu de 20% et 80% en temps normal), ce qui laisse 40% (au lieu de 20% habituellement) en 2019 pour la préparation de la manifestation Telecom World 2020. Une telle adaptation de la formule a été convenue entre ITU Telecom et le Département de la gestion des ressources financières, puis approuvée par le Secrétaire général.

Recommandation N° 6

145 En 2020, les pertes essuyées par Digital World étaient dues aux circonstances imprévisibles liées à la pandémie; en revanche, en ce qui concerne l'édition 2021 de Digital World, l'UIT ayant facturé des montants à Telecom World au titre du recouvrement des coûts correspondant au travail fourni par son personnel pour aider à la tenue de la manifestation, nous avons observé ce qui suit:

- a) Aucun plan officiel n'a été établi par les services des ressources humaines et ne nous a été remis quant à l'utilisation du temps de travail non mis à profit par le personnel de l'UIT (par le passé facturé à Telecom World au titre du recouvrement des coûts) qui ne travaillait plus à temps plein ou à temps partiel pour Telecom World.
- b) Aucune orientation précise n'a été élaborée sur la manière de réaffecter le personnel de Telecom World à l'UIT: la direction nous a seulement indiqué avoir organisé une formation sur la question.
- c) Aucune prévision n'a été établie sur la manière et l'opportunité de réaffecter du personnel à Telecom World et sur le type de contrat à proposer.

146 Pour toutes les observations ci-dessus, nous recommandons que la direction de l'UIT prenne de toute urgence les mesures suivantes:

- a) présenter au Conseil un plan sur la gestion des ressources humaines, en particulier sur la manière dont le "temps de travail du personnel de l'UIT et de Telecom World" a été redistribué et comment il sera redistribué au profit des activités essentielles de l'UIT;
- b) donner à tous les membres du personnel de Telecom World réaffecté des objectifs clairs et mesurables et, une fois affectés à une activité de l'UIT, examiner comment ils devraient participer aux futures activités de Telecom World, selon que de besoin, sans perturber les activités essentielles de l'UIT;
- c) entreprendre une évaluation interne indépendante pour déterminer si le personnel de Telecom World et de l'UIT affecté aux activités de Telecom World a été sous-employé ou n'a pas été pleinement employé et/ou n'a pas été pleinement soutenu par la direction lors de sa réaffectation à d'autres objectifs de l'UIT, afin de compenser le travail non effectué (à temps partiel ou à temps plein) pour Telecom World. S'il s'avère que le personnel a été sous-employé, il s'agira d'évaluer les responsabilités de la direction en la matière;

- d) évaluer si les contrats du personnel de Telecom World qui ont déjà été signés et continuent de courir et ceux qui seront signés à l'avenir seront adaptés aux objectifs de Telecom World: par exemple, si Telecom World est une manifestation annuelle, le personnel ne sera peut-être pas engagé pour une durée de plus d'un an, etc. Au terme de l'évaluation, nous recommandons également que la direction fasse en sorte que le calendrier de la manifestation soit respecté et correctement mis en œuvre.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation et souhaite fournir les informations complémentaires suivantes:

- i) Il est important de noter qu'au début de l'année 2021, il semblait possible d'organiser une manifestation physique et que les préparatifs avaient été lancés à cet effet. Il était difficile de prévoir que la pandémie se prolongerait encore, et ce n'est qu'à partir d'avril 2021 qu'il est devenu évident qu'il serait impossible d'organiser une manifestation physique en 2021.
- ii) Les fonctionnaires de différents bureaux et départements de l'UIT ont continué de fournir un appui aux deux manifestations virtuelles de Telecom (ITU Digital World 2020 et ITU Digital World 2021) dans des domaines tels que la coordination et l'établissement des budgets, le contrôle financier, les tâches comptables relatives aux recettes et aux dépenses, le paiement des salaires du personnel de Telecom, etc.
- iii) Les fonctionnaires de l'UIT rémunérés par leur propre département ou bureau continuent de s'acquitter de leurs fonctions principales. Les manifestations Telecom 2020 et 2021 ayant eu lieu à plus petite échelle, ces fonctionnaires de l'UIT ont pu se concentrer sur leurs fonctions principales, et ainsi répondre plus rapidement à de nombreuses demandes, collaborer plus activement avec d'autres départements, éviter les retards et assumer d'autres missions, selon que de besoin.
- iv) Compte tenu des conséquences imprévues de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble du secteur mondial de l'événementiel, il n'était au départ pas prévu de réaffecter le personnel de Télécom, et aucun plan de réaffectation des ressources humaines n'a été élaboré.
- v) Néanmoins, dès qu'il est devenu évident que la manifestation de 2021 ne pourrait avoir lieu en présentiel et qu'il ne serait pas possible d'organiser une manifestation en 2022, des mesures importantes ont été prises pour réduire le nombre de fonctionnaires ou les réaffecter à d'autres missions au sein de l'UIT.
- vi) En 2021, huit (8) fonctionnaires de Telecom ont été détachés comme suit: 2 au BDT, 2 au TSB, 1 à C&P, 1 au Département HRMD et 1 au BR. Six (6) ont été transférés, dont cinq (5) à C&P et un (1) à SPM, tandis que trois (3) autres s'acquittaient d'autres fonctions à l'UIT déjà avant 2020 (service du protocole et C&P). Plusieurs détachements ont été entièrement financés par les départements qui ont accueilli les fonctionnaires, tandis que d'autres ont été partiellement financés, les fonctionnaires concernés conservant leurs fonctions à Telecom en plus de leurs nouvelles responsabilités. Cette décision a été prise dans le but d'accroître autant que possible la productivité de chaque fonctionnaire.

- vii) Il convient également de noter que jusqu'à décembre 2021, il y avait de bonnes raisons de penser qu'une manifestation Telecom pourrait être organisée en 2022. Des discussions animées à propos de Telecom ont également eu lieu lors des sessions de 2021 et de 2022 du Conseil et devraient également avoir lieu à la PP-22.
- viii) En 2021 et 2022, plusieurs réunions ont été organisées avec les fonctionnaires, y compris avec le Secrétaire général, pour les tenir informés de l'évolution de la situation et un plan complet de réaffectation du personnel a été établi en collaboration avec le Département HRMD; des réunions de formation, de conseil, de mise à niveau des compétences et de communication active ont en outre été organisées pour réaffecter le personnel.
- ix) Au moment de la rédaction du présent rapport, tous les membres du personnel d'ITU Telecom s'acquittent d'autres fonctions au sein de l'UIT et leur poste est entièrement financé par les Bureaux et les Départements concernés, à l'exception du directeur de Telecom et d'un autre fonctionnaire qui a reçu un préavis de licenciement, conformément aux règles et règlements de l'UIT.

Recommandation N° 7

147 Conformément à la Recommandation N° 6 ci-avant, nous avons observé que bien que plusieurs membres du personnel de TW ont été redéployés vers les activités de l'UIT et qu'en outre, les fonctionnaires de l'UIT qui travaillaient pour les manifestations TW au cours des dernières années n'ont plus travaillé pour TW, ce qui a libéré encore davantage de ressources, Digital World 2021 a fait appel à des consultants, augmentant ainsi les charges de personnel; nous ne sommes pas parvenus à comprendre les raisons motivant ces charges supplémentaires; par conséquent, nous recommandons que l'UIT amorce dès que possible une évaluation interne indépendante, afin de vérifier si ces charges affectées à TW étaient justifiables et, si tel n'était pas le cas, d'examiner si des responsabilités en matière de gestion sont en cause.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation et souhaite fournir les renseignements supplémentaires suivants:

- i) En janvier 2021, un pays hôte a été confirmé pour la tenue d'une manifestation physique, ITU Digital World 2021, qui devait avoir lieu en octobre 2021, pour fêter le 50ème anniversaire des manifestations Telecom. Le travail de planification d'une manifestation entièrement physique s'est déroulé de manière normale de janvier à avril 2021, lorsque les incertitudes relatives à la pandémie de COVID-19 ont conduit à la décision d'organiser la manifestation sous forme entièrement virtuelle, de septembre à novembre 2021.
- ii) L'organisation et la préparation d'une manifestation Telecom réussie et le respect des engagements pris auprès du pays hôte ont nécessité un important travail de création de contenu, de communication numérique, de programmation et développement web et d'appui, que la manifestation soit tenue sous forme virtuelle ou qu'elle ait lieu physiquement.

- iii) En raison du redéploiement du personnel vers d'autres départements ayant débuté avant 2021 et compte tenu des besoins en termes de compétences spécifiques, deux consultants ont été engagés pour une durée limitée et à temps partiel.
- iv) Un consultant web a été engagé pour une durée de trois mois afin de couvrir les besoins relatifs à la programmation/tenue à jour du site web Wordpress; ensuite, Telecom s'est appuyé sur l'équipe d'appui informatique de l'UIT, qui a pris en charge ce service en faisant appel au même consultant. Un autre consultant en communication/rédaction de contenu web a été engagé pour une durée limitée et à temps partiel (partagé avec un autre département) pour garantir la fourniture de l'appui nécessaire pour la manifestation sur le plan du contenu et des communications, en particulier parce que les exigences pour le site web et le programme du Forum étaient plus importantes dans le cas d'un format virtuel.
- v) Le recours à des consultants pendant cette période était la solution la plus efficace et efficiente sur le plan économique pour répondre à la nécessité de respecter les engagements pris auprès du pays hôte et des délégués des États Membres de la manifestation Telecom, tout en gardant en tête l'objectif stratégique consistant à réduire le personnel de l'UIT, tout ceci dans le contexte changeant et imprévisible de la pandémie de COVID-19.

Cadre général et chiffres clés

148 Le résultat de la manifestation a été négatif. Nous soulignons que les produits ont été significativement inférieurs au niveau prévu dans le budget. Une comparaison des quatre dernières manifestations met en avant les montants suivants:

	Comptes finals 2018	Comptes finals 2019	Comptes finals 2020	Comptes finals 2021
<i>Produits</i>	5 744	6 909	54	241
<i>Charges directes (*)</i>	2 287	1 872	120	187
<i>Résultat brut</i>	3 457	5 037	67	54
<i>Charges de base</i>	3 712	4 128	1 840	2 022
<i>Résultat net</i>	-255	909	-1 907	-2 005

(*) Montants exprimés en milliers CHF

149 Il convient de tenir compte du fait qu'avant 2020, les expositions avaient lieu physiquement; néanmoins, comme indiqué ci-avant, le résultat pour 2021 était négatif et nous soulignons que cela n'est pas en accord avec la Résolution 11 (Rév. Dubaï; 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, dont le point 7 du *décide* prévoit "que chaque manifestation ITU Telecom devra être financièrement viable et ne pas avoir d'incidence négative sur le budget de l'UIT sur la base du système d'imputation des coûts existant, comme l'a établi le Conseil".

150 En outre, le point 4.11 de l'Annexe 2 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT indique que: "L'Union n'assume la responsabilité d'aucun engagement prévisionnel de dépenses ni ne se charge de la poursuite de la réalisation d'un quelconque programme, projet ou d'une quelconque activité supplémentaire, à moins que le financement n'en ait été assuré dans son intégralité (hormis les cas exceptionnels et dûment documentés, sous réserve d'une approbation

écrite antérieure du Secrétaire général) et que les fonds n'aient été déposés conformément à l'échéancier établi dans l'accord".

151 Cette annexe ne fait pas directement référence à Telecom World, qui fait l'objet de l'Article 19, et ne porte pas sur le financement, mais traite exclusivement des comptes. Néanmoins, étant donné que le Règlement financier et les Règles financières devraient en principe être appliqués et que la Résolution 11 va également en ce sens, nous estimons que Digital World n'aurait pas dû commencer ses activités sans que le pays hôte signe un nouvel accord en 2021, d'autant plus au vu de ce qui est arrivé en 2020 (bien que nous comprenons les circonstances imprévisibles liées à la pandémie), quand l'État Membre ne s'est pas acquitté de ses droits dus et convenus: l'État Membre a simplement et de manière unilatérale transformé le "produit en espèce" promis dans l'accord de pays hôte en "contribution en nature" au motif qu'il a mis en place une plate-forme. En l'absence du recouvrement des coûts convenu, ITU-TW n'aurait dû entreprendre aucune activité en 2021.

152 Nous prenons note du fait que, comme indiqué dans le Règlement financier et les Règles financières, le Secrétaire général a "exceptionnellement" autorisé Digital World 2021.

À l'attention du Conseil (3)

153 Nous attirons l'attention du Conseil sur le fait qu'en contradiction avec le point 7 du *décide* de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, la manifestation n'était pas financièrement viable en 2020 et en 2021 et a eu des incidences directes considérables sur les états financiers de l'UIT (au total, environ 4 millions).

154 Nous attirons également l'attention du Conseil sur le fait que les produits correspondant à ITU-TW, convenus dans l'accord de pays hôte signé en 2019 entre l'État Membre et l'UIT, n'ont jamais été versés à l'UIT et que l'État Membre a déclaré unilatéralement que l'UIT aurait dû considérer la création d'une plate-forme informatique pour Digital World comme une "contribution en nature": le Secrétaire général, dans le cadre de ses fonctions et conformément au Règlement financier et aux Règles financières, a autorisé que ces charges soient imputées au Fonds d'ITU Telecom dans les états financiers de l'UIT.

Recommandation N° 8

155 Étant donné que: i) le montant convenu dans l'accord de pays hôte n'a jamais été versé à l'UIT par le pays hôte; et ii) que l'État Membre a déclaré unilatéralement que l'UIT aurait dû considérer la création d'une plate-forme informatique pour Digital World comme une "contribution en nature", nous recommandons à l'UIT d'évaluer si la plate-forme fournie par le pays hôte pourrait être considérée comme une "contribution en nature", compte tenu des droits de propriété et du cadre légal et contractuel applicable. Si tel n'était pas le cas, nous recommandons également d'évaluer de manière indépendante, au moyen de ressources internes, si des responsabilités en matière de gestion sont en cause en ce qui concerne:

- a) le fait que des informations suffisantes et fiables n'ont pas été transmises en temps voulu au Secrétaire général, ce qui l'a conduit à autoriser à titre exceptionnel des activités qui, si elles n'avaient pas été menées à bien, auraient permis de préserver des ressources de l'UIT, lesquelles auraient pu être affectées à des mesures liées à des programmes, plus urgentes et concernant l'Union tout entière;
- b) la décision de poursuivre les travaux en vue de Digital World, ce qui a provoqué une augmentation des coûts directs et indirects dans les états financiers de l'UIT, sachant que le pays hôte n'avait pas signé un nouvel accord de pays hôte pour 2021.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation:

- i) Conformément à la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT n'était pas en mesure de réclamer des droits au pays hôte pour une manifestation virtuelle.
- ii) Le pays hôte a mis au point la plate-forme d'exposition virtuelle à ses propres frais et de sa propre initiative. Il s'agissait d'un gage de bonne volonté de la part du pays hôte qui n'avait rien à voir avec une "contribution financière" à l'UIT.
- iii) En ce qui concerne la circulation de l'information, des informations m'ont été transmises par le pays hôte dans le cadre d'une réunion virtuelle avec le Ministre et le Vice-Ministre du Viet Nam, ainsi que par le Secrétariat d'ITU Telecom. J'ai demandé que des mesures soient prises immédiatement pour réduire les coûts du Secrétariat d'ITU Telecom dès que la décision de ne pas organiser de manifestation physique en 2021 a été prise, et ma demande a été dûment respecté.
- iv) La manifestation virtuelle de 2021, comme en 2020, n'a certes pas pu générer de produits, contrairement aux manifestations physiques passées, mais les charges ont été largement inférieures.

Charges

156 Le total des charges s'est élevé à 190,4 millions CHF, en baisse de 27,2 millions CHF (–12,5%) par rapport à 2020 (217,6 millions CHF).

157 La baisse peut être constatée dans toutes les rubriques, mais les rubriques enregistrant les plus forts reculs sont les "Charges financières" (de 15 millions CHF en 2020 à –0,6 million CHF en 2021), les "Amortissements et pertes de valeurs" (de 16,6 millions CHF en 2020

à 9,7 millions CHF en 2021) ainsi que les "Autres charges" (de 8,3 millions CHF en 2020 à 2,9 millions CHF en 2021).

158 Les charges de personnel, qui sont passées en 2021 à 150,4 millions CHF (contre 153,8 millions CHF en 2020), représentent 79% des charges totales (contre 70,7% en 2020). Comme présenté dans la Note 23 du Rapport de gestion financière, la ventilation de ces charges fait apparaître que cette baisse est due à la diminution de l'ajustement de l'ASHI, résultant de la hausse du taux d'actualisation, et à la diminution des congés accumulés. Globalement, les charges de personnel ont augmenté.

159 La pandémie et les restrictions de voyage qui en ont résulté ont entraîné une autre baisse au niveau des charges de mission, qui sont tombées à 0,4 million CHF en 2021 contre 1 million CHF en 2020, alors que le montant de 2019 (avant la pandémie) s'établissait à 7,8 millions CHF.

Autres charges

160 Ces charges ont évolué à la baisse, passant de 8,3 millions CHF en 2020 à 2,9 millions CHF en 2021. La diminution de ces charges est liée notamment aux frais de la vérification extérieure, ainsi qu'à la participation de l'UIT aux charges de l'ONU (pour la participation à divers comités de l'ONU).

161 Cette rubrique comprend deux autres postes:

- Les "Frais de justice", qui comprennent les coûts estimés de la résolution des litiges en cours ainsi que le coût moyen des frais administratifs encourus pour chaque affaire portée devant le tribunal: ces charges sont passées de 0,54 million CHF en 2020 à 0,61 million CHF en 2021.
- L'"Ajustement de provisions et autres charges" qui résulte principalement de la dissolution de la provision pour créances douteuses due au paiement de créances en retard: ces charges sont passées de 7,29 millions CHF en 2020 à 1,78 million CHF en 2021. La diminution s'explique principalement par la dissolution de la provision pour créances douteuses due au paiement de créances en retard.

ACHATS ET GESTION DES PROJETS

Éviter les conflits d'intérêts dans la mise en œuvre des projets (du BDT)

162 Le BDT est chargé d'apporter un appui à l'élaboration des projets et des initiatives régionales, de coordonner l'élaboration, la négociation et la finalisation des documents de projet et de diriger l'élaboration de cadres permettant d'assurer la cohérence du suivi, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'établissement de rapports concernant les projets de l'UIT.

163 Le portefeuille de projets de l'UIT est composé de projets portant sur un large éventail de domaines, notamment: l'environnement réglementaire et commercial; le développement des technologies et des réseaux; les applications des TIC; l'accès aux TIC grâce à des initiatives spéciales; le renforcement des capacités; la cybersécurité; les télécommunications d'urgence; les changements climatiques; et les statistiques et indicateurs. Des projets de l'UIT sont actuellement mis en œuvre dans chacune des six régions du monde.

164 Selon le portail des projets de l'UIT, 71 projets sont actuellement en cours, pour un montant total de 80 millions USD.

165 Le BDT a pris plusieurs mesures pour renforcer sa fonction d'exécution de projets, en mettant au point les outils et les méthodes nécessaires pour faciliter l'élaboration des projets et améliorer leur gestion. À cette fin, les lignes directrices de l'UIT relatives à la gestion des projets ainsi que des modèles de formulaires ont été révisés en juin 2020 et mis à la disposition des responsables de projets. Le Manuel porte sur toutes les phases du cycle de gestion des projets, de la conception à la clôture. Parmi les autres mesures prises ces dernières années, on peut citer la création d'un Comité directeur des projets de l'UIT, le renforcement du suivi et de l'évaluation, l'organisation d'un programme de certification des projets pour le personnel de l'UIT et la mise en place d'un réseau de responsables de projets à l'UIT.

166 Conformément à la phase 5 de ces lignes directrices (Planification des achats), *"le responsable de projet doit assurer une coordination active avec l'équipe chargée de la passation des marchés et appliquer le Manuel de l'UIT sur la passation de marchés, afin de déterminer le calendrier des processus de passation de marchés et de se conformer pleinement aux règles et règlements de l'UIT en matière de passation de marchés"*.

167 Le nouveau Manuel de l'UIT sur la passation de marchés a été publié en 2019. Ce manuel s'applique quelle que soit la source de financement (budget ordinaire, sources de financement extrabudgétaire, etc.), à moins qu'il en soit prévu autrement dans le Manuel lui-même. En particulier, l'article 10 porte sur les projets de coopération et d'assistance techniques.

168 Le Manuel abroge en outre les règles fondamentales obsolètes concernant l'achat d'équipements pour les projets de coopération et d'assistance techniques de l'UIT, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration en 1968.

169 Un certain nombre de mécanismes de financement sont utilisés pour financer les projets du BDT. Ces mécanismes sont les suivants:

- 1) Fonds d'affectation spéciale: Les fonds d'affectation spéciale (FAS) servent à exécuter des projets qui sont financés par des contributions réservées, par le Fonds pour le développement des TIC ou par les gouvernements. Dans tous les cas, les fonds doivent être crédités aux projets avant que les dépenses ne soient engagées. Les fonds d'affectation spéciale sont constitués de contributions volontaires dont l'utilisation est spécifique et restreinte. Ces contributions engendrent des dépenses d'appui pendant l'exécution et la mise en œuvre des projets.
- 2) Contributions volontaires: Les contributions volontaires proviennent de donateurs et viennent compléter le financement des activités spécifiques inscrites au budget ordinaire, telles que les séminaires, les groupes de travail, les commissions d'études, les formations et les bourses. Elles n'engendrent pas de dépenses d'appui.
- 3) Fonds pour le développement des TIC (FDTIC): Il contribue au développement durable grâce au cofinancement de projets de développement nationaux, régionaux et mondiaux. Il relève d'un Comité de direction présidé par le Secrétaire général de l'UIT et dont le Vice-Secrétaire général et le Directeur du BDT sont également membres. Initialement, le FDTIC a été créé à l'aide de ressources provenant de l'excédent de produits résultant de l'organisation des manifestations ITU Telecom, conformément à la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

170 Au cours de la vérification, nous avons constaté que, pour les projets "de coopération et d'assistance techniques", l'entité de financement est l'administration bénéficiaire recevant l'appui de l'UIT; or c'est aussi cette entité qui finance l'assistance de l'UIT, conformément au principe du

recouvrement des coûts pour les projets défini dans les Règles financières et le Règlement financier de l'UIT.

171 Dans ces cas, même lorsqu'il ne s'agit pas de la même entité (ce sont deux entités séparées sur le plan légal, mais qui font "partie" du même intérêt, par exemple, deux institutions gouvernementales d'un même pays), ce type de situation peut se traduire par un risque de conflit d'intérêts à l'égard duquel l'UIT doit prendre des mesures d'atténuation supplémentaires.

172 Un autre risque concernant un (possible) conflit d'intérêts pourrait découler du cas où un donateur fait une demande et/ou apporte un soutien et/ou pousse, directement ou indirectement, en vue d'obtenir les services d'un fournisseur donné, en conditionnant sa contribution à l'UIT au fait, par exemple, qu'une technologie et/ou un consultant donné lui soient garantis.

173 Par ailleurs, le risque de conflit d'intérêts peut également apparaître dans le cas où un bénéficiaire demanderait qu'un produit donné (par exemple, une technologie particulière) ou les services spécifiques (par exemple, des consultants qu'il propose) d'un fournisseur lui soient garantis, directement ou indirectement, même si cela suppose de contourner les règles applicables en matière de passation des marchés, afin de garantir sa satisfaction à l'égard de l'UIT.

174 Lorsque ces risques potentiels de conflits d'intérêts apparaissent entre le donateur, le bénéficiaire et/ou le fournisseur, si l'UIT n'a pas la possibilité (par exemple l'expertise technique adéquate) de supprimer et/ou d'atténuer de manière indépendante ces risques, alors les risques relatifs à la réputation augmentent de manière significative pour l'UIT: nous devrions également tenir compte du fait que l'UIT n'a pas la capacité d'examiner en détail toutes les situations possibles de conflits d'intérêts, car elle doit s'appuyer sur la déclaration du personnel et du représentant du donateur et/ou du bénéficiaire (lorsqu'ils participent par exemple à des groupes, à des activités, à un travail de planification, etc.) et que la loi ne l'autorise pas à mener directement des enquêtes dans les États Membres.

175 Par exemple, si l'UIT ne disposait pas de la capacité technique particulière permettant de garantir au donateur ou au bénéficiaire qu'il recevra le service et/ou le produit le plus efficace parmi ceux qui sont disponibles sur le marché, plusieurs risques pourraient s'intensifier: par exemple, les demandes des donateurs (ou les demandes des bénéficiaires) pourraient être utilisées pour contourner les règles normales de l'UIT en matière de passation de marchés ou l'UIT pourrait ne pas disposer des capacités techniques nécessaires pour rédiger la partie technique d'un projet ou le mandat (technique) correspondant pour mener à bien une passation de marchés pendant la mise en œuvre du projet.

176 Nous estimons que ce type de situation, à savoir le risque de conflit d'intérêts entre le donateur, le bénéficiaire et le fournisseur, pourrait être traité plus en détail dans le Manuel de l'UIT sur la gestion des projets ou dans le Manuel sur la passation de marchés, afin de limiter les risques associés (par exemple les risques de contrôle ou de fraude, les risques pour la réputation, etc.).

177 Nous estimons que les risques pour la réputation de l'UIT augmentent encore et que l'Union n'a pas achevé la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour atténuer les risques de conflit d'intérêts et de fraude, en particulier en dehors du siège, au moyen d'un système de contrôle interne efficace: lors de notre travail de vérification, nous avons recensé des cas de projets d'assistance technique qui devraient faire l'objet d'une attention particulière pour garantir la neutralité des processus de passation de marchés. Il est à noter que, dans un cas précis, le

Bureau régional de l'UIT (ou Bureau de zone) se situe dans le même bâtiment que le donateur/bénéficiaire et que des fonctionnaires de l'UIT ont, par le passé, été employés par le donateur/bénéficiaire pendant plusieurs années.

Recommandation N° 9

178 Notre travail de vérification a révélé que, pendant la conception et la mise en œuvre des projets hors siège, il peut y avoir un conflit d'intérêts (par exemple lorsque le donateur coïncide avec le bénéficiaire ou lorsque certains fonctionnaires de l'UIT étaient auparavant employés par le donateur/bénéficiaire) et que ce risque n'a pas encore été pris en considération dans le cadre juridique de l'UIT ou par les contrôles internes. Nous recommandons donc de compléter le Manuel de l'UIT sur la gestion des projets ainsi que le Manuel sur la passation de marchés et l'Annexe II du Règlement financier et des Règles financières sur les "Règles, procédures et arrangements financiers applicables aux contributions volontaires et aux fonds d'affectation spéciale", afin d'éviter tous types de conflit d'intérêts. Cet examen juridique est nécessaire et urgent, non seulement afin de disposer d'un cadre réglementaire adéquat, mais aussi pour fournir la base juridique de la conception et de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace, en particulier pour éviter les situations: i) où le partenaire de financement est le bénéficiaire de l'assistance de l'UIT; et ii) où il existe un intérêt commun des donateurs et des bénéficiaires de faire appel à un fournisseur spécifique plutôt qu'à celui qui est le plus rentable.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Toutefois, il semble que les observations formulées ci-avant ne tiennent pas compte du fait que la Constitution et la Convention de l'UIT définissent la fourniture d'une assistance technique aux États Membres de l'UIT comme l'un des principaux services de l'Union à ses membres. Pour ces cas d'assistance technique, et conformément aux Règles financières et au Règlement financier de l'UIT, l'UIT fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts, selon lequel le pays demandant une assistance doit financer l'appui fourni par l'UIT. Dans ce contexte, il n'est pas exact de définir ces pays comme des "donateurs", étant donné que la contribution financière qu'ils versent à l'UIT sert à couvrir les charges supportées par l'Union. L'UIT emploie plutôt les termes "partenaire de financement" ou "entité de financement". Tous les accords de coopération et les documents de projet signés avec les partenaires de financement (y compris pour une assistance technique) établissent clairement que toutes les règles et procédures de l'UIT s'appliquent à la mise en œuvre de cette coopération. Cela comprend l'application des Règles financières et du Règlement financier de l'UIT, du Manuel de l'UIT sur la gestion des projets et du Manuel de l'UIT sur la passation de marchés, qui établissent clairement l'indépendance de l'UIT, afin de garantir que le choix des services pour les projets se fasse selon les principes de compétences techniques, de concurrence sur les marchés et de transparence. Cela s'applique également aux projets d'assistance technique.

En ce qui concerne les cas de conflit d'intérêts, les règles et règlements de l'UIT ont renforcé le contrôle de ces situations grâce à la mise en place d'une évaluation préalable des parties prenantes concernées qui prennent part à la conception et à la mise en œuvre des projets. Cela comprend les cas liés aux partenaires de financement pour les projets d'assistance technique mentionnés dans les recommandations des vérificateurs extérieurs des comptes, qui sont couverts par le cadre existant. Il est à noter que tous les accords juridiques conclus par l'UIT

avec des partenaires comportent des clauses particulières établissant que la mise en œuvre des projets de l'UIT est effectuée conformément aux règles et règlements de l'Union. Cette clause n'est pas négociable et est incluse dans tous les accords juridiques signés par l'UIT. En ce qui concerne le risque lié à la nationalité des fonctionnaires de l'UIT, l'UIT souhaite faire remarquer que tous les fonctionnaires de l'Union sont tenus d'appliquer les règles et procédures de l'UIT, quels que soient leur nationalité ou leurs précédents employeurs. Toutefois, à titre de pratique interne, dans le cas d'une assistance technique fournie à l'administration d'un pays, l'UIT a tendance à nommer des gestionnaires de projet d'une autre nationalité.

Outre cette mesure, l'UIT continue de contrôler la mise en œuvre de ses règles et règlements, afin de garantir le respect du cadre réglementaire qu'elle a mis en place pour aider son personnel à mieux évaluer les situations de conflit d'intérêts potentiel dans la gestion des projets et dans les procédures de passation de marchés connexes (en ce qui concerne les partenaires de financement, les fournisseurs et les bénéficiaires).

L'UIT encourage les vérificateurs extérieurs des comptes à lui transmettre d'autres orientations lui permettant de continuer à renforcer ces mécanismes internes. Les risques mentionnés peuvent, si des mesures adéquates ne sont pas prises pour les éviter, compromettre les bonnes pratiques mises en place par l'UIT et exposer cette dernière à des risques pour sa réputation qui pourraient également nuire à sa crédibilité auprès d'autres donateurs.

Recommandation N° 10

179 Dans les paragraphes qui précèdent, nous avons recommandé que l'UIT continue de renforcer ses règlements, règles et manuels, afin de disposer d'un cadre réglementaire adéquat et efficace permettant au personnel de l'UIT de s'appuyer sur un socle juridique pour repérer les conflits d'intérêts potentiels dans la gestion des projets et dans les passations de marché correspondantes, lorsque cela est nécessaire pour la mise en œuvre des projets, en particulier dans les situations où ce type de conflit peut survenir entre donateurs, fournisseurs et bénéficiaires. À défaut d'une prévention adéquate, de telles circonstances peuvent nuire aux bonnes pratiques de l'UIT et porter atteinte à sa réputation, ce qui pourrait également compromettre sa crédibilité auprès d'autres donateurs. Considérant la nécessité d'établir un cadre réglementaire qui soit de toute urgence complété par un système de contrôle interne efficace capable de détecter les risques, nous recommandons, compte tenu de ce qui précède, les actions suivantes:

- i) procéder de toute urgence à une analyse appropriée, afin d'identifier les indicateurs de risque relatifs aux conflits d'intérêts et aux risques de fraude potentiels, et la soumettre à un expert indépendant;
- ii) examiner les projets en cours, afin de vérifier si l'on est en présence d'un conflit d'intérêts potentiel ou existant, comme indiqué ci-dessus;
- iii) évaluer s'il y a lieu de suspendre les nouveaux projets, ainsi que le paiement de projets en cours, si l'examen mené – dans les conditions prévues ci-dessus – révèle un risque de conflit d'intérêts, de fraude ou d'irrégularités, et, en tout état de cause, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un cadre et d'un processus de contrôle appropriés (comme recommandé ci-dessus).

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT prend bonne note de cette recommandation. Nous continuerons à renforcer le cadre réglementaire applicable aux procédures relatives aux conflits d'intérêts (et à la déclaration d'intérêts), aux procédures de mise en concurrence pour le recrutement et la passation de marchés, et à accroître l'efficacité des nouvelles mesures mises en place par le Groupe de travail sur les contrôles internes. En outre, l'UIT poursuivra la mise en œuvre du cadre de responsabilisation adopté à la dernière session du Conseil de l'UIT, ainsi que de l'Ordre de service qui l'accompagne. Nous continuerons d'examiner et de renforcer ces mécanismes pour remédier à tout risque potentiel.

Mise en œuvre de la gestion des projets au sein des autres Secteurs de l'UIT

180 Comme indiqué ci-dessus, les lignes directrices de l'UIT relatives à la gestion des projets et les modèles de formulaires ont été réédités en juin 2020, en vue de leur utilisation par les responsables de projets.

181 La Directrice du BDT nous a confirmé que ce manuel s'adressait à tous les responsables de projets de l'UIT, au même titre que le Manuel de l'UIT sur la passation de marchés, qui est applicable à toute l'UIT.

182 Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé aux Directeurs du BR et du TSB une liste de contrôle leur demandant:

- i) quelles sont leurs interactions avec la présence régionale (bureaux régionaux et bureaux de zone);
- ii) s'ils mettent en œuvre des projets, des programmes et des activités supplémentaires:
 - a) au sein de leur Bureau respectif;
 - b) en collaboration avec des bureaux régionaux ou des bureaux de zone;
- iii) s'ils utilisent un manuel sur la gestion de projets;
- iv) si les responsables de projets qui travaillent au sein de leur Bureau respectif font l'objet d'une certification;
- v) s'ils ont des politiques et des procédures particulières autres que celles élaborées à l'échelle de l'UIT en ce qui concerne les aspects éthiques de la gestion des conflits d'intérêts;
- vi) s'ils travaillent à l'élaboration d'une évaluation ciblée des risques, en particulier en ce qui concerne les projets, les programmes et les activités supplémentaires;
- vii) s'ils disposent d'une politique particulière applicable aux contrats d'engagement spéciaux (SSA, *special service agreement*), autre que les règles de recrutement habituelles données par le Département de la gestion des ressources humaines;
- viii) de quelle manière ils contrôlent les travaux dans le cadre des contrats SSA;
- ix) s'ils ont procédé à une évaluation régulière des contrôles internes au sein de leur Bureau respectif, et de quelle manière.

183 En ce qui concerne les points susmentionnés, dans cette partie du rapport, nous n'examinerons que les questions relatives aux projets, programmes et activités supplémentaires; les autres questions, le cas échéant, seront traitées dans d'autres parties du rapport.

184 Le Directeur du BR a fait savoir que *"le BR n'avait pas participé à la planification et à la mise en œuvre de projets, programmes et activités supplémentaires menés avec les bureaux régionaux et les bureaux de zone"*; il a néanmoins indiqué que le BR avait fourni un appui technique, sans compensation, et que le financement connexe des *"activités de renforcement des capacités provient du budget ordinaire du BR"*. Il nous a également indiqué que *"le BR élabore actuellement un processus de gestion des projets, qui comprendra des politiques et une documentation normalisées. Pour l'heure, le BR a uniformisé les modalités d'utilisation et le modèle des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets, ainsi que les dossiers de projet regroupant tous les documents associés à un projet"*; en outre, un manuel obligatoire *"sera élaboré"* au sujet des projets, programmes et activités supplémentaires.

185 Le Directeur du TSB nous a signalé que, en dépit des réunions organisées régulièrement (*"tous les deux mois"*) entre son Secteur et les directeurs des bureaux régionaux et leurs équipes, *"aucun programme, projet ou activité supplémentaire n'avait été lancé en collaboration avec les bureaux régionaux"*, alors que des projets ce type avaient été élaborés au sein du TSB. Néanmoins, il a déclaré *"qu'en règle générale, les projets mis en œuvre par le TSB sont de moindre ampleur que ceux du BDT"* et que, de ce fait, il estimait *"qu'une version simplifiée du Manuel sur la gestion de projets du BDT pourrait en effet se révéler utile"*. Il a également fait savoir que le personnel du Secteur suivait régulièrement des formations dans le domaine de la gestion de projets, dispensées par le Département de la gestion des ressources humaines.

186 Pour ce qui est de l'audit effectué par l'Unité de l'audit interne (*"Audit des programmes, des projets et des activités supplémentaires (PPSA) financés par des contributions volontaires et des fonds d'affectation spéciale"*, daté du 30 septembre 2021), la vérification n'a pas porté sur les projets du BDT, qui faisaient l'objet d'un rapport antérieur de l'Unité de l'audit interne. Il convient de souligner que, dans les conclusions générales, il est indiqué que *"la gouvernance pour les programmes, projets et activités supplémentaires est inadaptée et que l'évaluation des risques connexes n'est ni satisfaisante ni suffisante pour protéger l'Union contre les risques les plus importants; en outre, les contrôles internes concernant les contrats SSA sont eux aussi inefficaces"*.

187 Les contrats SSA ont fait l'objet de paragraphes à part dans le présent rapport (voir le chapitre sur les dépenses de personnel); toutefois, il y a lieu de souligner qu'une part considérable des programmes, projets et activités supplémentaires de l'UIT est mise en œuvre par l'intermédiaire de contrats SSA, de sorte qu'un contrôle interne *"inefficace"* des contrats SSA a une incidence négative directe sur les contrôles des programmes, projets et activités supplémentaires.

188 En outre, l'Unité de l'audit interne a souligné qu'*"en ce qui concerne la gestion des projets ou des activités, il avait été constaté que sans une méthodologie adaptée concernant les projets, les résultats attendus des projets risquaient de ne pas être obtenus"*; par conséquent, elle a recommandé *"d'élaborer et d'adopter des lignes directrices appropriées en matière de gestion de projet"*. L'Unité de l'audit interne a également constaté *"que les modèles types pour les contributions volontaires, les fonds d'affectation spéciale ou les parrainages n'avaient pas toujours été utilisés et qu'il existait un risque important concernant la sélection et la gestion des consultants"*. D'autre part, elle a indiqué que *"l'absence de processus de gestion des risques risquait de nuire à la mise en œuvre des programmes, projets et activités supplémentaires"* et conclu son résumé exécutif en recommandant de *"renforcer les contrôles dans les différents domaines susmentionnés et d'apurer les fonds restants relatifs aux projets clôturés"*.

Recommandation N° 11

189 En ce qui concerne le rapport intitulé "Audit des programmes, des projets et des activités supplémentaires (PPSA) financés par des contributions volontaires et des fonds d'affectation spéciale", publié par l'Unité de l'audit interne le 30 septembre 2021, nous approuvons les recommandations formulées et recommandons que la direction les mette en œuvre au plus vite et que l'Unité de l'audit interne assure le suivi de leur mise en œuvre.

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT prend bonne note de cette recommandation. Comme indiqué ci-dessus, il convient de rappeler que, conformément à la Constitution et à la Convention de l'UIT, les projets, programmes et activités supplémentaires sont largement mis en œuvre par le BDT, qui dispose de systèmes rigoureux pour assurer le bon déroulement des contrôles. D'après les recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne, les processus mis en place par le BDT au cours des dernières années pour renforcer la mise en œuvre des projets, des programmes et des contributions volontaires s'appliqueront à l'ensemble de l'UIT. L'administration veillera à ce que ces recommandations soient pleinement respectées dans tous les départements et bureaux de l'UIT. Le programme de certification en matière de gestion de projet a fait intervenir des représentants extérieurs au BDT. Nous avons l'intention de continuer d'étendre ce programme de formation.

Dans le même temps, l'Unité de l'audit interne suit la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport.

Recommandation N° 12

190 En ce qui concerne les insuffisances importantes recensées dans les programmes, projets et activités supplémentaires par l'Unité de l'audit interne dans les domaines qui ne relèvent pas des activités du BDT, nous appuyons sans réserve son évaluation, non seulement lorsqu'elle indique que *"en ce qui concerne la gestion des projets ou des activités, il a été constaté que sans méthodologie adéquate concernant les projets, les résultats attendus des projets risquent de ne pas être obtenus"*, mais également lorsqu'elle recommande *"d'élaborer et d'adopter des lignes directrices appropriées en matière de gestion de projet"* et fait savoir que *"l'Unité de l'audit interne a également constaté que les modèles types pour les contributions volontaires, les fonds d'affectation spéciale ou les parrainages n'ont pas toujours été utilisés et qu'il existe un risque important concernant la sélection et la gestion des consultants"*.

191 Étant donné que, dans les réponses que nous avons reçues, les Directeurs du BR et du TSB ne tenaient pas compte de l'ensemble des étapes réalisées par le BDT pour renforcer les contrôles internes en matière de gestion de projet, nous recommandons que la direction s'emploie de toute urgence à:

- i) poursuivre l'organisation de formations à l'échelle de l'UIT au sujet de toutes les pratiques et directives actuellement appliquées à l'UIT, notamment à l'intention du BR et du TSB;
- ii) améliorer les contrôles internes, en créant des listes de contrôle basées sur des étapes de contrôle précises déduites du cadre juridique (gestion des conflits d'intérêts, de la fraude, etc.), comprenant en outre des indicateurs spécifiques, cohérents et efficaces concernant les risques de fraude et les erreurs, qui pourraient aider les autorités de contrôle ou les évaluateurs indépendants à superviser et à améliorer les contrôles internes. Ces listes de contrôle devraient être systématiquement utilisées par tous les Bureaux, afin de disposer des journaux d'audit permettant aux superviseurs de contrôler le travail des responsables de projet, de sorte que, comme indiqué ci-dessus, chaque étape de contrôle contribue à accroître l'efficacité du système de contrôle interne.

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Elle tient toutefois à rappeler que la mise en œuvre des projets relève essentiellement du mandat du BDT, raison pour laquelle les mesures mises en place pour renforcer la gestion des projets à l'UIT visent principalement ce Bureau.

L'UIT confirme néanmoins que les principes relatifs à la gestion de projet adoptés par le BDT pourraient s'appliquer à la gestion des autres activités menées par les autres Bureaux et le Secrétariat général. En conséquence, le Département de la gestion des ressources humaines a convié des membres du personnel de toute l'Union aux programmes de certification en matière de gestion de projet organisés en 2019 et 2020. En outre, la Division d'appui aux projets du BDT travaille en étroite collaboration avec l'Unité des affaires juridiques de l'UIT, ainsi qu'avec les départements compétents des autres Bureaux, afin de partager les modèles, les accords juridiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets de l'UIT, pour qu'ils puissent être appliqués à d'autres activités et programmes.

Pour ce qui est des améliorations futures, l'UIT prend note de ces recommandations et continuera de diffuser les bonnes pratiques et les informations sur les procédures, à dispenser des formations et à mettre à disposition des listes de contrôle pour aider les superviseurs et les fonctionnaires de tous les Bureaux.

PERSONNEL

Dépenses de personnel: les dépenses de personnel témoignent-elles d'une gestion efficace des ressources humaines par l'UIT?

192 Comme cela a déjà été évoqué, les dépenses de personnel relèvent du poste de dépenses, qui comporte plusieurs autres postes comptables, à savoir les charges de personnel, les charges de mission, les services contractuels, la location et l'entretien des locaux et des équipements, les matériels et les fournitures, l'amortissement et la dépréciation, les frais d'expédition et de télécommunication et services, les autres dépenses, les charges en nature et les charges financières.

193 La sous-rubrique des charges relatives au personnel (Dépenses de personnel) regroupe, quant à elle, un ensemble de postes qui ne correspond pas à l'ensemble des dépenses de l'UIT liées au personnel en général, mais uniquement à celles qui concernent le personnel permanent et le personnel de conférence ou bénéficiant de contrats de courte durée. C'est pourquoi les dépenses de consultants sont indiquées ci-après, en fonction des catégories comptables utilisées.

En milliers de CHF	2021	2020
Traitements et indemnités	98 136	95 278
Autres charges de personnel	52 281	58 547
Installations et rapatriement	2 005	567
Indemnités pour frais d'études	3 576	3 300
Congés dans les foyers	805	984
Congés accumulés	1 007	2 997

En milliers de CHF	2021	2020
Assurance maladie et accident	9 670	9 453
Contributions à la CCPPNU	17 631	17 186
Autres dépenses	322	1 271
Ajustement de l'ASHI	17 265	22 789
	150 417	153 825

194 Le tableau suivant montre l'évolution de la part des charges de personnel dans les dépenses totales au cours des quatre dernières années.

Part des dépenses de personnel	2018	2019	2020	2021
Dépenses de personnel	148 806	203 942	153 825	150 417
Dépenses totales	184 365	244 640	217 632	190 413
Part des dépenses de personnel	81%	83%	71%	79%
Présence régionale	Charges de personnel			7 232
	Charges effectives de la présence régionale			7 410
	Charges de l'UIT			190 413

Source: Vérificateur extérieur, Corte dei Conti, à partir des données de l'UIT (ITU_FFSS2021_Ratio 2021_Staff Cost Ratio pag.2and FS2021)

195 Les dépenses liées à la présence régionale représentent 3,9% des dépenses totales. Le principal poste de dépenses régionales est celui des charges de personnel, qui représentent 97,6% des dépenses encourues en 2021 au titre de la présence régionale.

196 Dans les rapports précédents, nous avons concentré notre attention sur l'exactitude des transactions concernant le paiement des traitements et autres prestations aux employés. Nous avons également examiné la question de l'accumulation des jours de congé annuel.

197 Nous avons analysé les dépenses liées aux traitements et aux avantages du personnel, afin de vérifier leur fiabilité, leur exactitude et leur conformité aux politiques et procédures de l'UIT. Dans les rapports précédents, nous nous sommes largement concentrés sur ce point et l'avons vérifié.

198 En ce qui concerne l'année 2021, nous avons pris en compte les événements qui, dans le cadre d'un engagement par l'UIT, ont entraîné des obligations de paiement au bénéfice du fonctionnaire et, par conséquent, des dépenses – par exemple, le paiement des congés accumulés.

199 L'article 5.1 des Statut et Règlement du personnel de l'UIT dispose ce qui suit en ce qui concerne les congés annuels:

- "a) Les fonctionnaires ont droit à un congé annuel à plein traitement, à raison de 30 jours ouvrables pour 12 mois de service à l'Union.
- b) Les modalités du congé sont subordonnées aux nécessités du service, mais il est tenu compte dans toute la mesure possible de la situation personnelle et des préférences de l'intéressé."

200 En ce qui concerne les jours de congé accumulés, le point d) de la disposition 5.1.1 des Statut et Règlement du personnel dispose que *"la moitié au plus du nombre des jours de congé annuel dus au cours d'une année civile peut être reportée de cette année sur la suivante, et le total des congés annuels reportés ne peut dépasser 60 jours; toutefois, tout fonctionnaire qui se trouve avoir accumulé plus de 60 jours de congé antérieurement au 1er janvier 1960 a le droit de conserver le nombre de jours de congé ainsi accumulés et non utilisés par la suite."*

201 L'article 9.16 des Statut et Règlement du personnel de l'UIT dispose, quant à lui, en ce qui concerne la compensation des jours de congés annuels accumulés, que *"les fonctionnaires qui, au moment de la cessation de service, ont accumulé des jours de congé annuel reçoivent, en compensation, une somme qui correspond à ces journées, déduction faite, selon le cas, de la contribution du personnel, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Ce paiement est calculé conformément aux modalités et conditions appliquées par les organisations internationales du régime commun des Nations Unies"*.

202 La limite maximale de 60 jours est fixée par le Règlement du personnel des Nations Unies, et le montant de la compensation est calculé en fonction du nombre de jour de congés accumulés, du traitement mensuel et de l'ajustement de poste. Les valeurs correspondent aux jours ouvrables en fonction de l'année.

203 À l'UIT, le solde des jours de congé annuel est passé de 21 686 jours en 2020 à 22 913 en 2021, pour environ 700 fonctionnaires, la valeur moyenne par fonctionnaire s'élevant à 33 jours.

204 Nous nous sommes assurés que le service financier contrôle cette dépense et constitue la provision finale, qui a augmenté par rapport à l'année précédente, avec un montant de 11 312 924,03 CHF en 2021.

205 D'après l'analyse des documents de l'UIT, il n'existe pas de restrictions ou de règles destinées à coordonner les besoins que pourrait avoir l'organisation pour maîtriser les dépenses liées à l'accumulation et à la gestion des jours de congé, notamment en ce qui concerne les événements prévus dans la vie professionnelle des fonctionnaires, tels que la résiliation du contrat ou la cessation de service.

206 Il convient de noter que ce défaut de réglementation pourrait entraîner une forme de passivité dans la gestion de la viabilité des dépenses de personnel. Il semblerait que la faculté d'accumuler librement des congés soit entièrement laissée à une seule des parties au contrat de travail, à savoir le fonctionnaire, tandis que l'organisation se contente de payer.

Recommandation N° 13

207 Nous recommandons que le suivi des dépenses soit également accompagné d'une révision du cadre réglementaire en vigueur, afin de parvenir à une organisation convenable des périodes de travail et de l'accumulation des jours de congé en vue de la fin du service. Nous recommandons également d'examiner et de renforcer les règles relatives aux jours de congé que le personnel peut accumuler avant de quitter l'organisation.

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Nous tenons toutefois à souligner que la politique actuelle est fidèle en tous points au cadre réglementaire du système des Nations Unies, qui permet aux membres du personnel d'accumuler un maximum de 60 jours de congé annuel.

La politique de mobilité du personnel doit être mise en œuvre

208 Dans nos précédents rapports, la politique de mobilité du personnel a été reconnue comme un facteur à examiner et à prendre en compte en tant qu'élément de risque. Elle fait l'objet de l'Action A20 du Groupe de travail sur les contrôles internes ("Adoption d'une politique de mobilité du personnel").

209 L'Ordre de service N° 20/14 intitulé "Politique relative aux missions de mobilité" a été publié le 17 novembre 2020 et peut être consulté par tous les membres du personnel sur l'intranet de l'UIT. Les efforts en matière de mobilité se sont dans un premier temps concentrés sur les possibilités offertes aux membres du personnel pour diriger des équipes de projet ou en faire partie, y compris en dehors de leur Secteur. En ce sens, le cadre de mobilité a permis à certains membres du personnel d'effectuer des missions de mobilité à court terme (détachements), dont certains se sont déroulés en 2021 (1 GS – 5P) et en 2022 (1 GS – 1P).

210 Nous avons constaté qu'aucune activité n'a été entreprise pour mener ces actions à bien et que le Groupe de travail sur les contrôles internes s'est limité à reconnaître la publication de l'ordre de service susmentionné.

211 Les Statut et Règlement du personnel de l'UIT prévoient la possibilité de déplacer du personnel. Le contrat entre l'UIT et le fonctionnaire engage ce dernier à s'acquitter de toutes les obligations et tâches inscrites au contrat qu'il a signé. Il existe donc des conditions préalables définies dans le cadre juridique permettant une politique de mobilité.

Recommandation N° 14

212 Conformément à l'Ordre de service N° 20/14, intitulé "Politique relative aux missions de mobilité", et étant donné que l'UIT est partie à une relation d'emploi contractuelle qui offre des possibilités de mobilité aux travailleurs, nous recommandons que la politique de mobilité soit mise en œuvre en temps voulu et de manière efficace.

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT admet et comprend pleinement l'importance de cette recommandation. Bien que la mobilité fasse actuellement l'objet d'un examen actif et que de nouvelles modalités aient été conçues, cette recommandation devrait prendre en compte et reconnaître le fait que toutes les décisions relatives aux déplacements ont été suspendues au cours des deux dernières années. En outre, les décennies pendant lesquelles la mobilité n'a pas été mise en œuvre, et la durée moyenne des engagements du personnel sont autant de difficultés à prendre en considération dans l'élaboration de processus adaptés. Les nouvelles propositions sont en cours d'examen par le Département de la gestion des ressources humaines.

Recours aux consultants et aux contrats SSA à l'UIT et dépenses connexes

213 Dans nos précédents rapports, nous avons analysé les dépenses liées aux consultants et avons invité l'organisation à accroître l'efficacité du cadre réglementaire et à contrôler les dépenses et les processus de recrutement.

214 D'après l'analyse d'un échantillon de contrats SSA de l'UIT correspondant à la fourniture d'un travail (comme un conseiller et non une personne recrutée), les dépenses associées à ces contrats ont chuté en 2021, au même titre que certains contrats qui arriveront prochainement à échéance, mais qui ont été imputés au budget ordinaire.

215 Pour obtenir de meilleurs résultats, nous avons sélectionné un échantillon de contrats financés par des sources extrabudgétaires en 2021. Après avoir examiné les dossiers et interrogé les responsables du Département de la gestion des ressources humaines, nous avons compris que certaines mesures avaient été prises, par exemple la conversion et l'archivage électronique de dossiers entiers, mais qu'elles étaient entrées en vigueur en 2022.

216 Nous avons constaté que tous les documents concernant les consultants ne sont pas conservés dans ces registres, en particulier les documents tels que la déclaration d'absence de conflit d'intérêts, que chaque nouveau titulaire d'un contrat SSA est tenu de signer, les données informatisées et les documents concernant l'évaluation des travaux; ces derniers documents se trouvent dans chacun des bureaux ou des services concernés, et les données sont collectées ponctuellement, tandis que pour effectuer le paiement, la procédure employée se résume à la délivrance d'un simple cachet électronique des responsables de l'approbation.

217 Comme dans le rapport précédent, nous avons observé que les informations et les documents qui créent des obligations mutuelles et constituent une source de rémunération (coûts salariaux) peuvent, au fil du temps, être perdus, devenir illisibles ou être exposés à des risques de manipulation.

Recommandation N° 15

218 Afin que l'UIT soit également protégée en cas de litige, lorsqu'elle n'est pas en mesure de produire des documents utiles parce qu'ils ont été perdus ou détériorés, nous recommandons d'adopter un système qui permette au moins de constituer un registre complet et exhaustif des documents relatifs aux relations d'emploi dans le cadre de contrats SSA, et qui reste accessible dans le temps.

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT accepte cette recommandation. Comme indiqué dans le point 215 ci-dessus, le Département de la gestion des ressources humaines a pris des mesures pour garantir la conversion et l'archivage électronique des dossiers complets concernant le personnel, indépendamment des modalités contractuelles applicables (y compris les contrats SSA), dans une base de données SharePoint consultable.

219 En ce qui concerne la Déclaration d'absence de conflits d'intérêt dans le cadre des contrats SSA, le Département de la gestion des ressources humaines a signalé qu'une procédure d'acquisition automatisée des données en ligne avait récemment été mise en place (en 2022).

Recommandation N° 16

220 Nous recommandons de revoir tous les contrats existants qui ne sont pas accompagnés d'une Déclaration d'absence de conflits d'intérêts signée par le titulaire du contrat SSA; nous recommandons également que le Responsable de l'éthique intervienne dans le contrôle des déclarations au titre des contrats SSA.

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT accepte cette recommandation. Tous les titulaires de contrats en cours seront priés de remplir le nouveau formulaire électronique. Le Responsable de l'éthique prend une part active au contrôle de ces déclarations et est automatiquement informé par le système électronique lorsqu'une personne remplit un nouveau formulaire de Déclaration d'absence de conflits d'intérêt.

UIT 2021	Nombre de contrats SSA	DUS (USD)	PAYÉS (USD)
BUDGET ORDINAIRE	163	1 737 650,00	1 648 680,00
BUDGET EXTRAORDINAIRE	108	936 638,00	185 970,00
TOTAL	271	2 674 288,00	1 834 650,00

Source: Corte dei Conti, à partir des données de l'UIT

221 Nous avons analysé les données relatives au nombre de personnes, au type de contrat et aux dépenses pour l'exécution des travaux en faveur de l'organisation.

222 Au 31 décembre 2021, on comptait 718 fonctionnaires titulaires d'un contrat permanent/continu/de durée déterminée et 150 fonctionnaires titulaires d'un contrat de courte durée; à la même date, le nombre total de contrats SSA se terminant en 2021 s'élevait à 823.

Contrats SSA 2021	914	
Contrats SSA se terminant en 2021	823	
	Contrats SSA dans un bureau régional	184
	Contrats SSA, lieu d'affectation: Genève	489
	• Traducteur/traductrice	131
	• Grade	17
	• Hors site	25
	• Journalier – siège	30
	• Domicile – siège	195
	• Forfaitaire – siège	13
	• Mensuel – siège	78

Source: Vérificateur extérieur, Corte dei Conti, à partir des données de l'UIT

223 En ce qui concerne les contrats de personnel, les charges totales ont fait l'objet d'une analyse. Le lieu d'affectation de Genève a absorbé 97,3% des dépenses relatives aux fonctionnaires titulaires d'un contrat de courte durée et des charges connexes, 91,8% des dépenses relatives aux fonctionnaires titulaires d'un contrat permanent/de durée déterminée et des charges connexes, et 40,2% des contrats SSA se terminant en 2021.

		Montant	Nombre de personnes
1)	Dépenses réelles pour l'ensemble du personnel en 2021	150 493 640,16	868
1.1)	Permanent/continu/de durée déterminée (y compris les fonctionnaires élus)	119 713 098,52	718
1.2)	Courte durée	6 629 519,95	70
1.3)	Courte durée – Interprètes	1 568 287,05	80
1.4)	Autres dépenses de personnel	22 582 734,64	Frais (Retraite/assurance/ASHI)
Type de contrat	Sous-groupe du personnel	Lieu d'affectation	Nombre d'employés
Court terme	Interprètes	Suisse	80
	Traducteurs	Suisse	9
Court terme	Services généraux	Suisse	23
	Professionnel	Suisse	34
			146
Continu	Services généraux	Suisse	106
	Professionnel	Suisse	157
De durée déterminée	Élu	Suisse	5
	Services généraux	Suisse	51
	Professionnel	Suisse	129
Permanent	Services généraux	Suisse	93

	Montant	Nombre de personnes
Professionnel	Suisse	113
		654

Source: Vérificateur extérieur, Corte dei Conti, à partir des données de l'UIT

224 En 2021, il y a eu 184 contrats SSA pour les bureaux régionaux, soit environ 20% du total des contrats SSA de 2021 (914).

Bureau régional	Nombre de contrats SSA
Bureau régional pour l'Afrique	24
Bureau régional pour les Amériques	58
Bureau régional pour les États arabes	29
Bureau régional pour l'Asie-Pacifique	32
Bureau régional pour les pays de la CEI	41

LE CAS DE FRAUDE À BANGKOK

Quantification

225 Le 21 octobre 2021, le Secrétaire général a chargé un inspecteur des fraudes agréé, membre du personnel interne, de suivre nos recommandations et de fournir une quantification de l'ampleur de la fraude, pour une représentation correcte dans les états financiers du montant relatif à la fraude. En mars 2022, le personnel a pu définir une ampleur plus précise de la fraude et les valeurs dans les états financiers ont été corrigées en conséquence.

226 La quantification a abouti sur plusieurs résultats, tels que des "signaux d'alarme" et une autre enquête interne menée au moyen de ressources internes, mais, plus important encore, l'envoi de tous les documents pertinents aux autorités thaïlandaises chargées de la lutte contre la corruption, qui ont commencé leurs enquêtes en considérant également le bien-fondé des conclusions. Toutefois, en raison de la durée du processus, la Direction a décidé, pour le moment, de ne comptabiliser que la provision pour les frais liés aux procédures juridiques.

Recommandation N° 17

227 L'exercice de quantification ayant permis de détecter un plus grand nombre de sujets impliqués dans l'ampleur de la fraude, mais l'UIT étant dans l'impossibilité d'ouvrir des enquêtes – en raison de son statut international – sans perdre son immunité, et tout en considérant que les coûts des services juridiques pourraient être importants pour l'UIT si elle engageait un procès devant les tribunaux locaux, nous recommandons à la Direction de poursuivre ses efforts visant: i) à recouvrer les montants faisant l'objet de la fraude, en trouvant un accord avec les autorités locales afin d'essayer de les recouvrer; et ii) à établir également des protocoles *ex ante* avec les États membres donateurs pouvant contribuer à la mise en place d'un cadre juridique et contractuel pour une meilleure poursuite des fraudes qui portent préjudice à l'UIT ou au donateur.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Une étude sera réalisée pour examiner cette possibilité.

L'évaluatrice indépendante

228 Dans notre rapport d'audit financier sur les états financiers pour 2020, nous avons recommandé, dans la Recommandation N° 11, que l'UIT procède à une évaluation spécifique sur la raison pour laquelle l'Unité de l'audit interne, qui était également chargée de l'autorité d'investigation, n'a pas été en mesure d'appréhender en temps utile les principaux risques financiers, de fraude et de réputation au sein de l'organisation, ne protégeant donc pas efficacement le Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions.

229 Suite à cette recommandation, le Secrétaire général a chargé une évaluatrice extérieure de procéder à cette évaluation. L'évaluatrice extérieure a publié, le 29 juillet 2022, un rapport "*pour le Secrétariat général de l'UIT*", intitulé "*ITU: Assessment report following the Regional Office Fraud case*" (UIT: Rapport d'évaluation à la suite du cas de fraude dans un bureau régional).

230 Les conclusions du rapport étaient que "si les activités frauduleuses avaient été identifiées au cours de l'inspection de l'Unité de l'audit interne de 2016, et si cela avait entraîné la suspension rapide de WA de toutes les activités de l'UIT, le préjudice financier subi aurait été réduit d'environ 1 à 1,2 million CHF".

231 De plus, le rapport mentionnait des personnes qui n'ont pas coopéré efficacement et qui devraient faire l'objet d'une procédure disciplinaire administrative.

Recommandation N° 18

232 Compte tenu des résultats du rapport publié par l'évaluatrice extérieure concernant le cas de fraude à Bangkok, nous recommandons donc d'en assurer le suivi au moyen d'une procédure administrative adéquate.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Elle reconnaît l'importance des procédures administratives et évaluera quelle suite il convient de donner aux cas signalés par la Vérification extérieure des comptes.

Groupe de travail sur les contrôles internes: le plan d'action et son évaluation indépendante réalisée par l'Unité de l'audit interne.

233 Le 29 juillet 2022, l'Unité de l'audit interne a envoyé au Secrétaire général un rapport intitulé "Audit du Groupe de travail sur les mesures de contrôle interne" (SG-SGO/IA/22-09), dans lequel elle était chargée de fournir des assurances au Secrétaire général de l'UIT quant à la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes efficaces en ce qui concerne les mesures du Groupe de travail sur les contrôles internes achevées/mises en œuvre, telles que définies par le Groupe. Le rapport nous a été transmis le 1er août.

234 Le plan d'action se compose de 24 mesures et l'Unité de l'audit interne nous a transmis, à titre préliminaire, ses "objectifs de l'audit" et l'étendue de son audit, à savoir les mesures signalées comme ayant été achevées au cours de la période 2019-2021, comme indiqué dans le Document C22/20.

235 Il y a lieu de souligner que: i) l'évaluation de l'Unité de l'audit interne prend en compte l'état d'avancement au 31.12.2021; et ii) dans le rapport de l'Unité de l'audit interne, seules 20 mesures (sur 24) ont été évaluées car les quatre autres étaient encore considérées comme étant en cours de mise en œuvre, à savoir:

- A21) Recrutement électronique/procédures de mise au concours pour la sélection des consultants.
- A22) Projet IT4BDT.
- A23) Consultants.
- A24) Cadre de responsabilité de l'UIT.

236 Nous considérerons ces quatre mesures comme étant toujours "en cours" dans notre évaluation générale du contrôle interne.

237 Dans le résumé analytique du rapport intitulé "Audit du Groupe de travail sur les mesures de contrôle interne", l'Unité de l'audit interne résume, dans le paragraphe intitulé "opinion globale", que, pour 11 des 20 mesures (évaluées, comme indiqué ci-dessus), aucune recommandation n'a été formulée, à savoir les mesures N° 02, 04, 05, 06, 07, 08, 10, 11, 16, 19 et 20.

238 En ce qui concerne les neuf mesures restantes, 13 recommandations ont été formulées:

- deux recommandations qualifiées de "hautement prioritaires" ont été publiées sur les mesures N° 15 et N° 18 (respectivement, sur le "renforcement des procédures en matière de voyages" et les "politiques renforcées en matière de parrainage"); et
- 11 recommandations ayant "une priorité moyenne ou faible" ont été publiées pour les mesures N° 1, 9, 12, 13, 14 et 17.

239 Dans son rapport, l'Unité de l'audit interne a évalué toutes les mesures relatives au cadre de contrôle interne du Comité des sponsors de la Commission Treadway (COSO), en prenant en compte cinq composantes (à savoir la gouvernance, l'évaluation des risques, l'information et la communication, le contrôle interne et les activités de contrôle) et en attribuant six "conclusions" différentes:

- 1) parfaitement adaptée/efficace;
- 2) largement adaptée/efficace;
- 3) partiellement adaptée/efficace;
- 4) largement inadaptée/inefficace;
- 5) totalement inadaptée/inefficace;
- 6) non évaluée.

240 Dans le seul but de fournir des données statistiques au lecteur, sur les 20 mesures évaluées par l'Unité de l'audit interne, comportant chacune 5 composantes (comme indiqué dans le paragraphe précédent), nous avons 100 "conclusions" potentielles: l'Unité n'a jamais classé deux d'entre elles comme "totalement inefficaces"; 14 ont été considérées comme "non évaluées", 10 comme "partiellement adaptées/efficaces", 16 comme "largement adaptées/efficaces" et les 58 restantes comme "parfaitement adaptées/efficaces".

241 L'Unité de l'audit interne nous a transmis ce rapport le 1er août 2022 et, compte tenu du temps limité pour déterminer si nous pouvions nous y fier ou non, nous n'avons évalué qu'un échantillon de mesures, à savoir celles pour lesquelles "aucune recommandation n'a été formulée" ou qui comportent des recommandations ayant une priorité "moyenne" ou "faible" vis-à-vis des "objectifs de l'audit" de l'Unité de l'audit interne et du Document C22/20.

242 S'agissant des mesures 1 et 2, qui concernent respectivement la politique de lutte contre la fraude et d'autres pratiques prohibées et les lignes directrices en matière d'enquête, l'Unité de l'audit interne les a considérées comme étant "parfaitement ou largement adaptées/efficaces", au regard de ses "objectifs de l'audit" qui étaient axés sur "l'adéquation, l'efficacité et la fiabilité" des politiques et des lignes directrices susmentionnées. Nous avons toutefois été informés que, étant donné que l'audit évaluait les mesures mises en œuvre au plus tard à la fin de 2021, l'enquêtrice (qui a rejoint l'UIT en février 2022) n'avait pas été formellement interrogée, mais qu'elle avait eu la possibilité de formuler des observations quant à l'exactitude des faits lors de la rédaction du rapport d'audit.

243 En outre, des insuffisances dans les politiques et procédures susmentionnées relatives à la fraude et aux enquêtes (par exemple, dans l'efficacité et l'efficacité des mesures correctives prises par la Direction et/ou dans leur suivi), ont été examinées dans le présent Rapport (voir, par exemple, la Recommandation N° 10) ou dans notre suivi des recommandations précédentes: nous sommes d'avis que tous les éléments susmentionnés nous amènent à des conclusions différentes par rapport à l'évaluation positive fournie par l'Unité de l'audit interne.

244 En ce qui concerne la mesure 6, elle est liée à la "gestion efficace des comptes bancaires et des liquidités au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT". Dans ce cas, l'Unité de l'audit interne a estimé que cette mesure était "parfaitement adaptée/efficace", à l'exception des "activités de contrôle" jugées "partiellement efficaces"; cependant, aucune recommandation n'a été formulée.

245 Nous avons révisé les objectifs de la vérification relatifs à la mesure 6, comme indiqué ci-dessus; étant donné que, sur ce sujet, nous avons formulé plusieurs recommandations (28), nous ne souscrivons pas à l'évaluation de l'Unité de l'audit interne, qui juge cette mesure "parfaitement adaptée/efficace".

246 En ce qui concerne la mesure 5 qui, pour résumer, est liée à l'inspection des activités des bureaux régionaux/bureaux de zone (projets, initiatives régionales, mesures) menée en 2019, l'Unité de l'audit interne a estimé que la mesure était "parfaitement adaptée/efficace", à l'exception des "contrôles internes", considérés comme "non évalués". Aucune recommandation n'a été formulée.

247 L'évaluation de cette mesure repose sur le Rapport de l'Unité de l'audit interne publié en 2019, dans lequel huit recommandations ont été formulées, dont trois sont encore en cours de mise en œuvre.

248 Nous prenons acte du fait que l'Unité de l'audit interne a attribué la mention "terminés, pas de travaux supplémentaires nécessaires" aux travaux liés à la mesure 5 (comme indiqué dans le Document C22/20); cependant, étant donné que la mise en œuvre de trois des huit recommandations reste en suspens, nous sommes d'avis que l'évaluation de l'Unité n'aurait pas dû conclure à une évaluation "parfaitement adaptée/efficace".

249 Par ailleurs, dans le Rapport de l'Unité de l'audit interne, les "contrôles internes" pour cette mesure ne sont "pas évalués"; au contraire, ce domaine est considéré comme étant à haut risque, non seulement en raison de sa nature intrinsèque, mais aussi précisément en raison des insuffisances dans les contrôles, avec plusieurs recommandations formulées non seulement par l'Unité de l'audit interne mais aussi par le Vérificateur extérieur des comptes par le passé. À notre avis, bien que nous comprenions que la mesure visait uniquement à évaluer l'exhaustivité de l'activité d'audit menée par l'Unité de l'audit interne, son évaluation en tant que mesure "parfaitement adéquate/efficace" pourrait prêter à confusion, compte tenu des recommandations toujours en suspens dans ce domaine.

250 Après avoir révisé, par échantillonnage, l'évaluation des mesures susmentionnées réalisée par l'Unité de l'audit interne, en tenant compte également du fait que, dans plusieurs cas, nous avons formulé des recommandations sur les principaux sujets qui sont toujours en cours de mise en œuvre, nous ne souscrivons pas à l'évaluation de l'Unité de l'audit interne et nous avons décidé de ne pas nous y fier entièrement, mais nous considérons les recommandations formulées par l'Unité comme valides et nous les prendrons en compte dans leur ensemble dans notre vérification.

Groupe de travail sur les contrôles internes: notre évaluation révèle que le plan d'action n'est pas exhaustif pour remédier à toutes les graves insuffisances des contrôles internes.

251 Le Groupe de travail sur les contrôles internes, comme indiqué dans les paragraphes ci-dessus, a élaboré et suivi un "plan d'action" qui se compose de 24 mesures, figurant dans le Document C22/20.

252 Conformément à ce qui a été signalé par le Groupe de travail sur les contrôles internes et confirmé par l'Unité de l'audit interne dans son Rapport SG-SGO/IA/22-09, en date du 29 juillet 2022, seules 20 mesures sur 24 sont signalées "(...) comme étant achevées pendant la période 2019-2021, comme indiqué dans le Document C22/20".

253 Comme indiqué dans les paragraphes précédents, les quatre mesures restantes, toujours considérées comme en cours de mise en œuvre, sont les suivantes:

- A21) Recrutement électronique/procédures de mise au concours pour la sélection des consultants.
- A22) Projet IT4BDT.
- A23) Consultants.
- A24) Cadre de responsabilité de l'UIT.

254 Nous avons transmis à la Direction, parallèlement au présent Rapport, nos recommandations formulées après notre vérification du Bureau régional de Brasilia dans le rapport spécial intitulé "Vérification du Bureau régional pour les Amériques"; elles ont toutes servi de base à notre évaluation du plan d'action.

255 Nous avons cru comprendre, d'après la Direction, que les 24 mesures prises reposaient principalement sur la recommandation formulée par le Vérificateur extérieur des comptes et l'auditeur interne et, après avoir tenu des réunions avec la Direction à ce sujet, nous avons constaté des divergences non seulement en ce qui concerne l'évaluation des mesures (qu'elles soient "efficaces" ou "inefficaces"), mais aussi en ce qui concerne l'interprétation de ce que la Direction aurait dû faire, à notre avis, pour mettre en œuvre nos recommandations de manière efficace.

256 Notre vérification de cette année, y compris la vérification sur le terrain du Bureau régional de Brasilia, à travers l'ensemble des recommandations formulées, nous permet de comprendre que le plan d'action n'a pas permis de prévenir et de prendre en compte plusieurs risques qui auraient dû être correctement atténués au moyen de mesures correctives efficaces.

257 Cette absence de détection des risques majeurs par la Direction, conjuguée au fait qu'aucune mesure corrective n'ait été prise jusqu'à présent concernant ces risques, nous amène à penser que de graves insuffisances du contrôle interne subsistent, notamment dans des domaines tels que le recrutement de consultants (SSA) et la gestion de projets.

258 Par exemple, suite à nos recommandations, il n'est pas considéré dans le plan d'action que, lorsque le donateur et le bénéficiaire coïncident (veuillez consulter la Recommandation N° 21 du rapport spécial) ou lorsque le donateur (ou le bénéficiaire) a un intérêt commun avec le fournisseur, il existe un conflit d'intérêts qui aurait dû être dûment examiné, voire évité, si le cadre juridique n'avait pas permis ces situations: ces risques auraient dû faire partie du plan d'action.

259 En outre, étant donné qu'une grande partie des activités de l'UIT relatives aux projets repose sur des consultants (SSA), ce risque de conflit d'intérêts est encore amplifié et aucun cadre de contrôle interne efficace susceptible d'éviter les risques de conflit d'intérêts et/ou de fraude n'a encore été mis en place.

260 À titre d'exemple, ce n'est qu'après notre vérification au Bureau régional de Brasilia, comme nous l'avons signalé, que la Direction a pris conscience de problèmes tels que: i) des serveurs informatiques non entièrement sécurisés; ii) des contrats locaux continuellement renouvelés sans respecter les manuels sur la passation de marchés; iii) la présence du personnel, etc. Ces problèmes auraient mérité des mesures correctives immédiates. De plus, aucune des 24 mesures envisagées dans le plan n'a envisagé la possibilité de développer un système d'indicateurs de fraude ou d'actions de contrôle (pour éviter, par exemple, nos conclusions mentionnées ci-dessus) devant être surveillé en permanence par un contrôleur indépendant, comme le prévoient notamment les pratiques internationales (par exemple le cadre du COSO, qui demande une "deuxième ligne de défense").

261 En conclusion, pour les raisons susmentionnées, pour toutes les recommandations encore en cours et formulées au cours de la vérification de cette année, nous n'avons pas pu considérer le plan d'action comme exhaustif.

Recommandation N° 19

262 Suite aux recommandations que nous avons formulées dans le rapport spécial pour le Bureau régional de Brasilia et dans le présent rapport, nous n'avons pas pu considérer le plan d'action comme exhaustif de toutes les mesures possibles que mérite l'UIT pour éviter de graves insuffisances du contrôle interne, en particulier dans certains domaines qui présentent un risque élevé en matière de contrôle, de fraude et de conflit d'intérêts, et qui peuvent amener l'UIT à faire face à des risques de réputation (par exemple, la gestion des projets et le recrutement de consultants). C'est pourquoi nous recommandons à la Direction de commencer un exercice approfondi et complet, afin de définir des mesures plus efficaces, en particulier dans les domaines à haut risque.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Un exercice sera mené dans ce sens pour étudier cette possibilité.

Recommandation N° 20

263 Au cours de notre vérification du Bureau régional de Brasilia, nous avons constaté que de nombreux domaines devaient être améliorés de toute urgence et nous avons formulé plusieurs recommandations. Compte tenu de tous ces éléments, d'un point de vue général, et afin d'éviter les risques et de prendre des mesures correctives immédiates, nous recommandons de déterminer si, au moins pour la présence régionale et/ou pour les domaines à haut risque tels qu'ils sont détectés aujourd'hui (par exemple, les contrats SSA et la gestion des projets), l'UIT a besoin d'un suivi continu par un contrôleur indépendant, comme le prévoient notamment les pratiques internationales (par exemple, le cadre de COSO, qui demande une "deuxième ligne de défense").

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. Nous continuons d'améliorer nos mécanismes de contrôle et nos systèmes de surveillance dans tous les départements et bureaux.

**ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2021**

264 Le Tableau III "État des variations de l'actif net" indique non seulement les mouvements des fonds propres affectés et non affectés cumulés, les effets du passage aux normes IPSAS mais aussi les mouvements de chaque fonds propre, comme indiqué dans la Note 3 (voir également le paragraphe 122 et suiv.).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

265 Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources des flux de trésorerie, les éléments auxquels les flux ont été affectés au cours de la période considérée et le solde de trésorerie à la clôture de la période.

266 En 2021, l'UIT a enregistré un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles d'un montant de 21,2 millions CHF, alors que ce flux de trésorerie, s'établissait à –21,1 millions CHF en 2020. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont été positifs (6,3 millions CHF), en raison du remboursement de l'emprunt FIPOI.

267 Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (–6,2 millions CHF) ont enregistré un écart positif par rapport à 2020 (–67,6 millions CHF); cela s'explique par le maintien du même niveau de placements entre 2020 et 2021 (95,0 millions CHF).

268 Le résultat net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a fait apparaître une hausse de 31 millions CHF en 2021, passant de 99,4 millions CHF au début de l'année à 130,4 millions CHF à la fin de l'année. Nous avons vérifié les entrées sous-jacentes en sélectionnant des échantillons de certains comptes et constaté que toutes les opérations choisies étaient correctement étayées par des pièces justificatives. L'état des flux de trésorerie est ainsi vérifié et confirmé.

**COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS POUR
L'EXERCICE 2021**

269 Le Tableau V "Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice financier 2021" est conforme à la norme IPSAS 24, qui requiert l'inclusion dans les états financiers de cette comparaison résultant de l'exécution du budget. Cette norme prévoit en outre des explications sur les différences significatives constatées entre les montants inscrits au budget et les montants réels.

270 Le Tableau V contient également un rapprochement comptable des écarts entre le résultat de l'exécution budgétaire (montants réels) et les montants comptabilisés dans l'état comptable. De plus amples détails sont fournis dans la Note 26 du Rapport de gestion financière et nous renvoyons également aux observations du Secrétaire général figurant dans le Rapport de gestion financière.

CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

271 Deux Fonds sont présentés dans l'Annexe B3 du Rapport de gestion financière, à savoir: le "Fonds de réserve et des compléments" (actif total de 5,9 millions CHF, contre 5,8 millions CHF en 2020) et le "Fonds d'intervention" (actif total d'environ 0,3 million de CHF en 2021, comme en 2020).

272 Pour le "*Fonds de réserve et des compléments*" figurant dans l'état du passif, une provision actuarielle s'élevant à 54 000 CHF est comptabilisée sous la rubrique "Avantages du personnel", conformément à une évaluation actuarielle effectuée en 2010.

273 Comme indiqué dans la Note 2 du Rapport de gestion financière, "Ces fonds servent à assurer le paiement des pensions des membres du personnel qui étaient en service avant le 1er janvier 1960, date à laquelle l'UIT a été affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. En 2021, le Fonds de réserve et des compléments a assuré le paiement de 15 pensions de retraite (contre 16 en 2020) et de 16 pensions de réversion. Le Fonds d'intervention a servi à aider les fonctionnaires pensionnés ou en service qui se trouvent en difficulté financière".

274 En 2021, un excédent de 124 CHF sur le Fonds de réserve et des compléments était dû aux intérêts sur les dépôts à court terme effectués en dollars EU.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (FD-TIC) ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

275 La Note 20 du Rapport de gestion financière indique la répartition de ces deux catégories de passifs non courants: "Fonds de tiers affectés" et "Fonds de tiers en cours d'affectation". Le tableau indique également les fonds propres de l'UIT affectés aux projets extrabudgétaires.

276 La Règle N° 5 de l'Annexe 2 du Règlement financier prévoit qu'"un compte distinct est ouvert pour chaque versement de contribution volontaire ou de fonds d'affectation spéciale dans un compte spécial de l'Union".

277 L'Annexe B4 du Rapport de gestion financière présente les projets relevant du Fonds d'affectation spéciale, qui sont financés en partie par le Fonds spécial de coopération technique (SFTC) – destiné à répondre aux besoins des pays en développement demandant une aide urgente et fondé sur des contributions volontaires – et, en partie, par un prélèvement sur le Fonds FD TIC, autorisé par une décision de la commission de direction du FD-TIC. D'autres sont financés par des contributions volontaires spécifiques (qui sont présentées dans l'Annexe B5) et régis par des accords avec les donateurs. L'Annexe B6 dresse la liste des projets liés au Fonds FD-TIC.

278 Comme indiqué dans le tableau susmentionné de la Note 20, les fonds propres de l'UIT affectés à des projets se sont chiffrés en 2021 à 8,1 millions CHF, soit une valeur similaire à celle de 2020 (8 millions CHF).

279 Le total des fonds de tiers a également augmenté en 2021 (50 millions CHF) contre 42,8 millions CHF en 2020, en raison d'une augmentation des accords relatifs à des projets récemment signés et payés. Les fonds de tiers attendant d'être affectés ont diminué en 2021 et se sont chiffrés à 3,7 millions CHF (contre 4,4 millions CHF en 2020).

ÉVALUATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

280 Conformément aux Normes internationales, telles que la norme ISSAI 1610 et les normes connexes ISA 610, ISSAI 200 c.2.45, INTOSAI gov 9140 et 9150, le Vérificateur extérieur des comptes doit procéder à une évaluation de la fonction d'audit interne. Pour réaliser cette évaluation, nous prenons en compte non seulement les normes susmentionnées, mais aussi les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne³ (ci-après "normes IIA⁴").

281 Au cours de la deuxième année de notre mandat en tant que Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT, nous avons déjà procédé à l'évaluation de la fonction d'audit interne, en formulant une recommandation et cinq suggestions (voir notre rapport d'audit financier sur les états financiers de 2013). Toutefois, également sur avis du CCIG, à la fin de notre mandat, nous avons décidé de procéder à une nouvelle évaluation avant de quitter l'Union.

282 La fonction d'audit interne à l'UIT est exercée au sein de l'Unité de l'audit interne (IAU), qui couvre également d'autres fonctions comme les inspections et les évaluations, comme indiqué dans la Charte de l'Unité de l'audit interne. La Charte prévoit toujours que l'Unité de l'audit interne procède à des enquêtes en cas d'allégation ou de présomption de fraude ou de mauvaise administration, mais cette dernière fonction a été détachée de l'Unité de l'audit interne en 2021 et un poste distinct a été créé pour un enquêteur, qui a été recruté en 2022.

283 Cette évaluation ne porte pas directement sur les autres fonctions assignées (ou précédemment assignées) à l'Unité de l'audit interne, à moins qu'il ne soit nécessaire d'établir un raisonnement général lié à la fonction d'audit. Néanmoins, certains paragraphes relatifs aux autres fonctions assignées à l'Unité de l'audit interne et les recommandations connexes figurent dans le présent rapport.

Cadre de référence pour l'évaluation: lignes directrices, outils informatiques et documents internes utilisés pour l'évaluation

284 Comme dans notre précédente évaluation, nous avons utilisé la ligne directrice pour l'audit 202, "Évaluation des services d'audit interne dans les organismes des Nations Unies", adoptée par le Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique à sa 34ème session en novembre 1992. Une nouvelle section a été ajoutée à ces lignes directrices à sa 35ème session en novembre 1993, et l'avant-propos a été révisé à sa 41ème session en octobre 2000.

285 Les lignes directrices ont été révisées et mises à jour par notre équipe; la liste récapitulative correspondante a été téléchargée par la Corte dei conti dans un outil – une application SharePoint – accessible à distance par le chef de l'Unité de l'audit interne.

³ Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP).

⁴ Institut des auditeurs internes.

286 Cet outil comporte une section consacrée aux questions générales, dans laquelle peuvent être téléchargés les documents demandés, ainsi qu'une liste récapitulative composée de 118 questions classées selon neuf critères distincts, chacun d'eux ayant trait à un sujet différent, par exemple, "position dans l'organisation et mandat", "domaine et responsabilités", "ressources professionnelles", etc. À l'origine, il n'y avait que huit critères, mais en 2021 nous en avons ajouté un neuvième relatif aux répercussions de la pandémie sur les travaux de l'Auditeur interne.

287 Le Chef de l'Unité de l'audit interne a mené à bien la tâche qui lui incombait et a fourni des informations complètes en téléchargeant les documents requis. À notre tour, nous les avons téléchargés pour analyse.

288 Notre évaluation a nécessité d'une part des entretiens, des réunions et des échanges de courriels avec le chef de l'Unité de l'audit interne, et d'autre part l'analyse de documents clés. Nous avons également procédé à l'analyse de dossiers relatifs à certains audits effectués par l'Unité au cours des dernières années.

289 Dans le cadre de l'évaluation de l'audit interne, nous avons analysé les documents suivants:

- le Règlement financier et les Règles financières de l'UIT (dernière mise à jour en 2018);
- le Manuel d'audit interne (édition 2016/2012);
- la Charte d'audit interne, contenue dans l'Ordre de Service 13/09 du Secrétaire général de l'UIT (27 juin 2013);
- le plan de travail de l'Unité de l'audit interne pour 2022;
- le plan de travail de l'Unité de l'audit interne pour 2021;
- le Rapport de l'Auditeur interne sur les activités d'audit interne (Doc. C20/44 du 27 avril 2020), qui couvre la période allant de mai 2019 à avril 2020;
- le Rapport de l'Auditeur interne sur les activités d'audit interne (Doc. C21/44 du 31 mars 2021), qui couvre la période allant de mai 2020 à mars 2021;
- l'examen de l'assurance qualité effectué par l'Unité de l'audit interne – février 2020;
- les rapports suivants du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG):
 - sixième rapport annuel du CCIG (2017);
 - neuvième rapport annuel du CCIG (2020);
 - dixième rapport annuel du CCIG (2021);
 - onzième rapport annuel du CCIG (2022);
- les rapports suivants du Corps commun d'inspection:
 - JIU/REP/2016/1, "Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT)";
 - JIU/REP/2016/8, "État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies";
- autres documents divers.

Principales conclusions

Normes appliquées pour les travaux – examen externe de l'assurance qualité

290 L'Unité de l'audit interne, dans le cadre de ses fonctions d'audit interne, applique les normes internationales, et plus spécifiquement les normes de l'Institut des auditeurs internes (IIA) qui sont reprises aussi bien dans le Manuel d'audit interne que dans la Charte d'audit interne propres à l'Unité de l'audit interne.

291 Conformément aux dispositions des Normes IIA 1300 à 1320, le respect des normes a été récemment examiné par un évaluateur qualifié indépendant chargé de procéder à l'examen de l'assurance qualité de l'Unité de l'audit interne. Bien qu'il ait conclu son examen par l'appréciation générale "Généralement conforme", l'évaluateur extérieur a souligné certaines faiblesses qui pourraient être corrigées afin d'améliorer le cadre général ainsi que certains domaines spécifiques.

292 Nous ne nous référerons à l'examen externe de l'assurance qualité que lorsque cela permet d'éclairer notre évaluation.

La Charte d'audit interne devrait être mise à jour d'urgence

293 Comme indiqué ci-dessus, la Charte de l'Unité de l'audit interne a été définie le 27 juin 2013 dans l'Ordre de service 13/09 du Secrétaire général de l'UIT. Elle est reproduite dans le Manuel d'audit interne de l'UIT, au Chapitre 2, et n'a jamais été mise à jour depuis sa rédaction.

294 Le fait que la Charte figure dans le Manuel d'audit interne ne signifie pas qu'elle fait partie intégrante de celui-ci, ni qu'elle est régie par les mêmes règles. En effet, le Manuel est régi par la Norme IIA 2040, tandis que la Charte est, elle, régie par la Norme IIA 1000, aux termes de laquelle "Le responsable de l'audit interne [c'est-à-dire le Chef de l'Unité de l'audit interne] doit revoir périodiquement la charte d'audit interne et la soumettre à l'approbation de la direction générale et du Conseil".

295 Ainsi, étant donné que selon les Normes IIA la Charte doit être mise à jour régulièrement, quelle que soit la taille de l'Organisation et du bureau d'audit interne, attendu que l'Unité de l'audit interne n'a plus la charge des enquêtes depuis la création, en 2021, d'un poste distinct d'enquêteur (qui aujourd'hui n'a pas encore un fonctionnement autonome), un examen approfondi aurait déjà dû être effectué.

Recommandation N° 21

296 Attendu que: i) les activités d'investigation ne dépendent plus de l'Unité de l'audit interne; ii) les règles régissant la fonction d'audit interne doivent être mises à jour périodiquement conformément à la Norme IIA 1000, nous recommandons la révision immédiate de la Charte d'audit interne et de son cadre réglementaire.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend bonne note de cette recommandation; la Charte sera mise à jour/révisée.

Le processus d'approbation de la Charte d'audit interne doit être revu d'urgence

297 La Charte d'audit interne à l'UIT est définie dans un Ordre de service du Secrétaire général. La Norme IIA 1000 susmentionnée dispose que cette Charte doit être soumise "à l'approbation de la direction générale et du Conseil".

298 Pour améliorer l'indépendance de l'Unité de l'audit interne au sein d'une organisation internationale financée par des fonds publics, comme l'UIT, nous estimons important que la Charte d'audit interne soit soumise à un organisme indépendant, techniquement capable d'évaluer les questions relatives aux audits et habilité par le Conseil, organisme qui, à l'UIT, pourrait être le CCIG; l'évaluation qui serait faite de la Charte devrait être fondée sur l'approbation du Secrétaire général et du Conseil.

299 La proposition avancée ci-dessus concorde avec l'avis du Corps commun d'inspection, qui indique, dans son rapport JIU/REP/2016/8 intitulé "État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies", au paragraphe 56: *"Il est essentiel que la charte de l'audit interne soit approuvée aussi bien par l'organe directeur que par le chef de secrétariat, et que cette approbation soit dûment consignée dans le procès-verbal de réunion de l'organe directeur. Le comité de contrôle devrait activement participer au processus d'examen afin de pouvoir conseiller et orienter le chef de secrétariat et l'organe directeur pour ce qui est de la qualité et de la pertinence de la charte de l'audit interne"*.

300 Ce principe est reformulé avec force au paragraphe 69 dudit rapport, en ces termes: "Conformément aux recommandations figurant dans les rapports JIU/REP/2010/5 et JIU/REP/2006/2 et aux normes de l'IIA (2012), il est rappelé ici que les conditions suivantes sont nécessaires à l'indépendance de l'audit interne dans les organismes du système des Nations Unies: a) Approbation de la charte de l'audit interne par l'organe directeur (...)".

301 Les inspecteurs du système des Nations Unies ont aussi expressément souligné ce principe pour l'UIT dans leur rapport JIU/REP/2016/1 intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT)", au paragraphe 176, en ces termes: *"Les Inspecteurs encouragent la direction de l'UIT à examiner sa Charte d'audit interne et les dispositions correspondantes du Règlement financier et des Règles financières relatives à l'audit interne de façon plus régulière, à savoir au moins tous les trois à cinq ans; de plus, ils estiment que la Charte devrait être présentée au Conseil et approuvée par ce dernier"*.

Recommandation N° 22

302 En vue d'améliorer l'indépendance de l'Unité de l'audit interne au sein d'une organisation internationale financée par des fonds publics, et conformément aux déclarations du Corps commun d'inspection qui juge nécessaire *"à l'indépendance de l'audit interne dans les organismes du système des Nations Unies: a) Approbation de la charte de l'audit interne par l'organe directeur (...)"*, et qui précise que *"(...) Le comité de contrôle devrait activement participer au processus d'examen afin de pouvoir conseiller et orienter le chef de secrétariat et l'organe directeur pour ce qui est de la qualité et de la pertinence de la charte de l'audit interne"*, nous recommandons de modifier le cadre réglementaire, d'envisager que la Charte d'audit interne soit soumise au CCIG par le Chef de l'Unité de l'audit interne, et qu'après son évaluation celle-ci soit approuvée par le Secrétaire général et le Conseil.

Observations du Secrétaire général

L'UIT accueille favorablement cette recommandation. Il convient de noter qu'à la deuxième séance plénière de sa session de 2017, le Conseil de l'UIT avait déjà adopté les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection pour la charte d'audit interne devant être examinées par le Conseil, et avait décidé que celles-ci s'appliqueraient à la prochaine mise à jour de la Charte.

À l'attention du Conseil (4)

Nous attirons l'attention du Conseil sur les recommandations ci-dessus, en soulignant qu'il est nécessaire: i) de réviser immédiatement la Charte d'audit interne, afin que le cadre réglementaire tienne compte de la situation actuelle; ii) que le CCIG et le Conseil participent au processus d'approbation de la Charte d'audit interne, afin de préserver l'indépendance de la fonction d'audit interne.

Plan d'audit et couverture des risques

303 Conformément à la Charte d'audit interne, "le Chef de l'audit interne établit, chaque année, un plan fondé sur les risques afin de déterminer les priorités de l'audit interne. Avant le début de l'année, ce plan est soumis au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) pour examen et au Secrétaire général pour approbation finale".

304 Nous avons examiné les plans de travail des trois dernières années; ils sont conformes aux exigences de la Charte. Le plan est fondé sur les risques et présente une carte de couverture des risques sur un cycle continu de trois ans.

305 Lors notre précédente évaluation, dans le cadre de notre Suggestion N° 5/2013, nous avons invité le Chef de l'Unité de l'audit interne à "*adopter un plan d'audit pluriannuel, basé sur un exercice d'évaluation des risques*". En outre, dans notre Suggestion N° 7/2013, il est dit que: "*Compte tenu de notre Recommandation N° 5 précédente, étant donné qu'il pourrait être difficile de couvrir tous les risques recensés pendant une année donnée, nous suggérons que l'auditeur interne présente un plan de travail pluriannuel prévoyant un nombre d'audits suffisant pour couvrir, sur une période donnée, les risques majeurs identifiés*". Ces deux suggestions ont été closes dans le cadre du suivi effectué deux ans plus tard, avec l'assurance que "*Le plan d'audit pour 2016 repose sur un exercice d'évaluation des risques et contient en outre des éléments permettant d'identifier les principaux risques à moyen terme, qui feront l'objet des vérifications*".

306 Cependant, au fil des années, nous avons observé que les éléments de l'évaluation des risques et du cycle continu de couverture n'étaient pas suffisamment pris en compte dans le plan de travail annuel de l'Unité de l'audit interne. Le CCIG a fait le même constat dans son rapport annuel de 2017, lorsqu'il a formulé la Recommandation N° 2: "*Le CCIG recommande à l'Unité de l'audit interne de promouvoir l'adoption d'une planification pluriannuelle des activités d'audit basée sur les risques, comprenant un cycle continu de couverture, de façon à assurer une supervision appropriée des domaines clés et des activités opérationnelles à terme et à optimiser l'utilisation des ressources limitées de l'Unité de l'audit interne*".

307 Une planification pluriannuelle claire des activités d'audit est nécessaire pour avoir une image complète des principales zones de risque qui doivent être couvertes par une activité d'audit; cela demeure plus important pour une organisation de taille moyenne comme l'UIT disposant d'une petite Unité d'audit interne, parce qu'alors le risque est grand que certains domaines restent non audités pendant une longue période, en particulier s'il se passe quelque chose qui détourne l'attention de l'Unité de sa fonction d'audit en l'obligeant à se consacrer à d'autres activités (comme cela s'est produit avec le cas de fraude mais aussi avec la pandémie).

308 Dans le cadre de l'examen externe de l'assurance qualité, le fait que le responsable de l'audit interne travaille dans le cadre d'un cycle de planification annuel – ce qui dans une si petite Unité constitue un bon mode de fonctionnement puisque cela permet d'apporter des éléments en cours d'année si les risques ou les activités viennent à changer de manière drastique – a reçu l'appréciation de "Pratique d'audit interne concluante".

309 Cependant, à notre avis, c'est précisément parce que l'Unité de l'audit interne est petite qu'une vision stratégique à long terme est nécessaire dans la planification des activités d'audit, afin de couvrir sur une période donnée (qui ne peut pas être une période annuelle, à la fois du fait du manque de ressources et pour éviter une surcharge des structures du fait de la procédure d'audit) toutes les zones les plus à risque de l'Organisation.

310 Le Corps commun d'inspection énonce aussi clairement cette idée dans son rapport JIU/REP/2016/8, mentionné ci-dessus, au paragraphe 85, en ces termes: "La stratégie a pour objectif d'établir le mandat du service d'audit interne, de fournir une direction claire à long terme pour les plans d'audit annuel et de déterminer les besoins en ressources. Formaliser ces éléments dans une stratégie favorise la transparence et définit des attentes claires par rapport à la nature des services et au niveau de performance attendu de la fonction d'audit interne".

Recommandation N° 23

311 Rappelant nos Suggestions N° 5/2013 et N° 7/2013, d'une part, et la Recommandation N° 2/2017 du CCIG, d'autre part, nous recommandons que le Chef de l'Unité de l'audit interne adopte un plan d'audit fondé sur les risques dans une perspective pluriannuelle comprenant un cycle continu de couverture, qui optimise l'utilisation des ressources internes afin de garantir une couverture régulière des risques et des domaines et activités clés de l'Organisation. La durée du cycle continu (généralement trois ans) devrait être déterminée par l'Unité de l'audit interne, compte tenu des ressources disponibles; les domaines à soumettre à l'audit au cours de la période pluriannuelle devraient être communiqués, par exemple, dans un tableau à la fin du plan annuel.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation. L'UIT reconnaît pleinement l'importance d'un cycle/d'une approche de planification de l'audit qui tienne compte des ressources disponibles. L'Unité de l'audit interne procédera de cette manière.

312 Le plan est approuvé par le Secrétaire général et soumis au CCIG. Le plan de travail est également partagé avec le vérificateur extérieur et communiqué à la direction de l'UIT.

Composition de l'Unité de l'audit interne

313 L'Unité de l'audit interne compte actuellement quatre fonctionnaires: le chef (P5), un auditeur principal (P4), un auditeur (P3) et un auditeur junior (P2); la suppression de l'ancien poste d'assistant d'audit a permis la création, en 2021, d'un nouveau poste d'auditeur principal sans que cela ait des incidences financières majeures. Ces fonctionnaires possèdent une expérience et des qualifications professionnelles correspondant aux normes requises, et tenant compte des objectifs fixés dans leur mandat.

314 De 2013 à 2018, l'Unité de l'audit interne était composée de deux auditeurs (dont le chef d'Unité) et d'un fonctionnaire de la catégorie des services généraux (assistant d'audit); de 2018 à mars 2021, le nombre d'auditeurs est passé à trois (dont le chef de l'Unité), en plus de l'assistant d'audit.

315 La composition actuelle de l'Unité, dont l'effectif et le niveau d'expérience ont été renforcés au cours des dernières années (fonctionnaire de grade plus élevé), a été jugée suffisante par l'Unité de l'audit interne pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches, compte tenu également de la suppression des responsabilités relatives aux activités d'investigation. Lorsque l'Unité se chargeait également des enquêtes, le Chef nous avait signalé que l'Unité était en sous-effectifs, étant donné les multiples fonctions dont elle devait s'acquitter, conformément à la Charte d'audit interne: audit interne, enquêtes, inspections, et autres tâches d'appui sur le plan de la gestion pour renforcer le fonctionnement de l'UIT.

316 Il est ressorti de la lecture des rapports annuels sur les activités d'audit des années précédentes que, jusqu'en 2019, il y avait entre 3 et 6 audits et inspections par an (5 en 2017; 4 en 2018); en 2019, un seul audit a été effectué, de même qu'en 2020 et 2021; au cours de cette période l'Unité a mené de nombreuses enquêtes – et pas uniquement en lien avec le cas de fraude à Bangkok. Cependant, nos vérifications et les recommandations qui en ont découlé concernant le contrôle, les risques de fraude et les risques d'atteinte à la réputation ont montré qu'en trois ans l'Unité de l'audit interne n'avait pas réussi à assurer une couverture adéquate des risques auxquels l'Union est exposée. Nous pensons qu'avec l'effectif dont elle dispose aujourd'hui, l'Unité devrait être en mesure de programmer, dans son plan d'audit pour 2022, sept audits au total, deux d'entre eux ayant déjà été effectués.

317 En outre, nous observons qu'aucune évaluation n'a jamais été programmée dans les plans d'audit annuels. En effet, la Charte d'audit interne ne prévoit pas de fonction d'évaluation institutionnalisée à l'UIT. Le Corps commun d'inspection a fait le même constat dans son rapport JIU/REP/2016/1, au paragraphe 179, en ces termes: *"Les Inspecteurs mesurent les répercussions financières, mais estiment que l'institutionnalisation d'une fonction d'évaluation est une façon de contribuer à l'établissement d'orientations stratégiques, à l'apprentissage et au partage de connaissances au sein de toutes les composantes de l'Union, à condition qu'elle soit dotée de compétences professionnelles et d'une capacité suffisante"*. Au sein du système des Nations Unies, un grand nombre de fonctions de contrôle intègrent une fonction d'évaluation, et il existe un réseau professionnel interinstitutions de ces fonctions d'évaluation au niveau onusien (www.uneval.org).

318 Nous avons été informés par le Chef de l'Unité de l'audit interne qu'au moins deux fonctionnaires de l'Unité étaient également qualifiés pour mener des évaluations puisqu'ils avaient suivi une formation régulière dans ce domaine, mais qu'ils ne possédaient pas de certification spécifique. À cet égard, même si nous sommes conscients qu'il n'existe pas d'organisme officiel ou internationalement accepté chargé d'accréditer les professionnels et les

spécialistes de l'évaluation, il existe certains programmes (tels que le Programme de certification dans le domaine du suivi et de l'évaluation du Centre international de formation de l'OIT) qui sanctionnent l'acquisition d'un ensemble de compétences spécifiques.

Recommandation N° 24

319 Considérant: i) qu'il est important que la fonction d'évaluation soit prise en charge au sein de l'UIT, mais que l'Unité de l'audit interne n'est pas formellement habilitée par la Charte d'audit interne à exercer une telle fonction; ii) que l'effectif et les compétences dont dispose actuellement l'Unité pourraient permettre à cette dernière de mener également des évaluations sur une base régulière; nous recommandons que: i) lors de la révision de la Charte d'audit interne de l'Unité, la fonction d'évaluation soit institutionnalisée, en définissant les compétences requises; ii) que l'activité d'évaluation soit prévue à intervalles réguliers dans le plan de travail de l'Unité.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend bonne note de cette recommandation. Elle sera portée à l'attention de tous les fonctionnaires élus afin que ceux-ci réfléchissent à des moyens d'améliorer la fonction d'évaluation au sein de l'UIT.

Améliorer les compétences professionnelles grâce à des formations adéquates

320 Les fonctionnaires de l'Unité de l'audit interne sont des auditeurs internes certifiés qui suivent une formation régulière pour maintenir à jour leurs compétences; le Chef de l'Unité nous a informés que sept jours de formation officielle par fonctionnaire et par an étaient envisagés; cependant, cette proposition ne figure pas dans un plan formel.

321 Par conséquent, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme annuel de formation de sorte que les compétences et les certifications que possèdent les fonctionnaires de l'Unité de l'audit interne soient adaptées pour atteindre les objectifs fixés dans le plan de travail annuel fondé sur les risques, en vue non seulement de respecter les dispositions de la Charte de l'audit interne, mais aussi de déterminer les ressources humaines et financières nécessaires.

Recommandation N° 25

322 Nous recommandons l'établissement d'un programme de formation annuel qui cadre avec le plan de travail annuel, afin d'évaluer l'adéquation des compétences professionnelles requises pour sa mise en œuvre.

Observations du Secrétaire général

L'UIT reconnaît l'importance de cette recommandation. Les besoins en formation des fonctionnaires de l'Unité de l'audit interne indiqués dans le Système électronique de gestion de la performance et de perfectionnement (ePMDS) seront aussi pris en compte à l'avenir dans un programme de formation annuelle au sein de l'Unité de l'audit interne.

Autoévaluation annuelle et évaluation du système de contrôle interne

323 Comme indiqué plus haut, un examen de l'assurance qualité a été effectué en 2020. La précédente évaluation avait été menée en 2015, sous la forme d'une autoévaluation de l'activité d'audit pour l'année 2014, qui avait été validée par une équipe d'évaluateurs extérieurs indépendants, en 2015.

324 Dans le nouveau modèle des Trois Lignes (publié par l'Institut des auditeurs internes, en 2020), les rôles de la troisième ligne, qui correspond à l'audit interne, sont les suivants:

- "Rend compte en premier lieu à l'organe de gouvernance et préserve son indépendance vis-à-vis du management.
- Fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs au management et à l'organe de gouvernance sur l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des risques (contrôle interne y compris) afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'organisation et de promouvoir et favoriser l'amélioration continue.
- Alerte l'organe de gouvernance des atteintes éventuelles à son indépendance et à son objectivité et prend les mesures de protection qui s'imposent."

325 En nous fondant sur ce modèle, nous sommes d'avis qu'une autoévaluation complète, sur une base régulière, est nécessaire. Ce principe a également été souligné par le Corps commun d'inspection, au paragraphe 177 de son rapport JIU/REP/2016/1: "*Les Inspecteurs encouragent la direction de l'UIT à procéder à ce type d'évaluation indépendante de façon régulière*".

Recommandation N° 26

326 En accord avec le rapport JIU/REP/2016/1, paragraphe 177, dans lequel "*Les Inspecteurs encouragent la direction de l'UIT à procéder à ce type d'évaluation indépendante de façon régulière*", nous recommandons au Chef de l'Unité de l'audit interne de procéder régulièrement à une autoévaluation complète (au moins tous les deux ans) afin d'examiner si l'Unité respecte toutes les normes IIA ainsi que le modèle des Trois Lignes, en vue d'aider à apporter des améliorations régulières à l'Unité en définissant toutes les mesures à prendre.

Observations du Secrétaire général

Nous prenons bonne note de cette recommandation et un mécanisme permettant de procéder régulièrement à des autoévaluations sera mis en place.

Indépendance de l'Unité de l'audit interne

La fourniture de services de conseil pourrait nuire à l'indépendance de l'Unité de l'audit interne

327 Conformément à sa Charte, l'Unité de l'audit interne peut également être amenée à fournir des services de conseil à l'Organisation ("Le Chef de l'audit interne peut fournir des services de conseil au sein de l'UIT. Ces services sont destinés à apporter une valeur ajoutée aux systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en place à l'UIT et à les améliorer; toutefois, les auditeurs internes n'exercent aucune responsabilité de gestion.").

328 Cependant, ces services peuvent nuire à l'indépendance de l'Unité; nous considérons que les Normes IIA s'adressent principalement au secteur "privé" (qui a des structures et des besoins différents), alors que dans les organisations internationales financées par des ressources publiques fournies par les États Membres, l'indépendance doit être renforcée.

329 Nous sommes conscients que la Norme IIA 1130 prévoit que, dans certaines conditions, il peut être demandé à l'auditeur interne de réaliser des missions de conseil. Cependant, comme nous l'avons rappelé ci-dessus, dans les organisations internationales financées par des fonds publics, les auditeurs internes ne devraient pas fournir de services de conseil au sein de leur organisation afin d'améliorer et de préserver leur indépendance et leur objectivité.

Recommandation N° 27

330 Nous recommandons la révision de la Charte de l'Unité de l'audit interne, de sorte que celle-ci prévoie qu'il n'est pas possible de solliciter des services de conseil à l'Unité de l'audit interne, sauf en cas de problème urgent. Dans ce cas, les objectifs pour ce type de services de conseil devraient être bien définis, et préciser *ex-ante* les mesures permettant de préserver l'indépendance de l'Unité.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend bonne note de cette recommandation. L'approche proposée sera examinée plus avant au moment où la Charte de l'audit interne sera révisée avec l'appui du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), l'entité la plus expérimentée du système des Nations Unies en termes de contrôle interne.

Le cadre actuel ne prévoit pas la durée du mandat du Chef de l'Unité de l'audit interne

331 À l'UIT, comme dans les autres organisations du système des Nations Unies, ni la Charte de l'Unité de l'audit interne, ni les dispositions du Règlement financier et des Règles financières ne prévoient la durée du mandat du Chef de l'Unité de l'audit interne.

332 Nous rappelons que dans son rapport 2016/8, au paragraphe 80, le Corps conjoint d'inspection indiquait: "*Dans le présent document est réaffirmée la Recommandation N° 10 du rapport JIU/REP/2006/2, où sont notamment préconisées la limitation du mandat du responsable*

de l'audit et du contrôle interne et les restrictions à son renforcement au sein du même organisme. Les organes directeurs qui ne l'ont pas encore fait sont invités à établir un mandat non renouvelable d'une durée de cinq à sept ans, sans que le titulaire soit autorisé à compter sur un nouvel emploi au sein de la même organisation du système des Nations Unies à l'expiration de son mandat".

333 Divers facteurs ont été examinés par les inspecteurs du Corps commun d'inspection: parmi eux, les répercussions négatives – en particulier au sein des petites organisations – qu'entraînent les mandats de courte durée, qui peuvent générer un taux de renouvellement trop élevé et faire perdre tout intérêt à ce poste aux yeux des agents qualifiés qui recherchent généralement un emploi à long terme. Malgré cela, le Corps commun d'inspection est arrivé à la conclusion qu'un mandat à durée déterminée était recommandé.

334 En notre qualité de vérificateur extérieur, il ne nous revient pas de déterminer la durée du mandat. Le Corps commun d'inspection a proposé la durée la plus courante (*cinq à sept ans*), mais une autre durée serait possible. Une durée plus courte renouvelable une fois pourrait même être envisagée (par exemple, deux fois 4 ans). Cependant, cette solution présenterait, selon nous, davantage de risques de compromettre l'indépendance du Chef de l'Unité de l'audit interne au cours de son premier mandat, s'il veut s'assurer de son renouvellement à ce poste.

Recommandation N° 28

335 Pour faire suite à l'avis exprimé par le Corps conjoint d'inspection dans sa Recommandation N° 10 du rapport JIU/REP/2006/2, et conformément aux pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies, nous recommandons que le mandat du Chef de l'Unité de l'audit interne soit modifié de sorte qu'il prévoit une durée de cinq à sept ans non renouvelable pour ce poste, avec l'impossibilité d'être employé au sein de l'UIT à la fin de son mandat.

Observations du Secrétaire général

L'UIT reconnaît l'importance des recommandations du Corps conjoint d'inspection et va affiner la mise en œuvre de cette recommandation.

Approbation du plan annuel d'audit

336 Comme nous l'avons vu précédemment (paragraphe 303), le plan annuel d'audit de l'Unité de l'audit interne est soumis au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) pour examen et au Secrétaire général pour approbation finale. Ceci n'est pas complètement conforme à l'esprit de la norme 2020 du Cadre de référence international des pratiques professionnelles, qui dispose ce qui suit: "Le responsable de l'audit interne doit communiquer à la direction générale et au Conseil son plan d'audit et ses besoins en ressources, pour examen et approbation, ainsi que tout changement important susceptible d'intervenir en cours d'exercice".

337 En outre, comme nous l'avons observé précédemment en ce qui concerne le processus d'approbation de la Charte de l'Unité de l'audit interne, nous estimons qu'il est important que le plan annuel d'audit fondé sur les risques soit traité, examiné et approuvé, au moins dans sa teneur, par un organe indépendant qui dispose des compétences techniques pour étudier des

questions relatives à l'audit déléguées par le Conseil. Dans le cas de l'UIT, on peut envisager de confier cette tâche au CCIG.

Recommandation N° 29

338 Nous recommandons d'apporter des modifications à la Charte de l'Unité de l'audit interne, en indiquant qu'un plan annuel d'audit fondé sur les risques doit être présenté pour approbation par le Chef de l'Unité de l'audit interne au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion, et que le Secrétaire général mette à disposition les ressources nécessaires selon le plan annuel d'audit approuvé.

Commentaires du Secrétaire général

L'UIT prend note de l'importance de cette recommandation et en tiendra compte dans le cadre de la révision de la Charte de l'Unité de l'audit interne.

Le rapport de l'évaluateur extérieur concernant le cas de fraude

339 À la suite de notre Recommandation N° 11/2020, dans laquelle nous recommandions "d'entamer dès que possible une évaluation spécifique sur la raison pour laquelle l'Unité de l'audit interne, qui était également chargée de l'autorité d'investigation, n'a pas été en mesure d'appréhender en temps utile ces risques majeurs au sein de l'organisation (à savoir les risques financiers, de fraude et de réputation), ne protégeant pas efficacement le SG dans l'exercice de ses fonctions", le Secrétaire général a chargé un évaluateur extérieur de mener à bien l'évaluation recommandée.

340 L'évaluateur extérieur, avec lequel nous avons organisé une réunion par visioconférence, a publié le 29 juillet 2022 un rapport "à l'intention du Secrétaire général de l'UIT" intitulé "UIT: Rapport d'évaluation à la suite du cas de fraude dans un bureau régional": les conclusions et recommandations formulées dans le rapport, d'une certaine façon, constituent une évaluation des travaux de l'Unité de l'audit interne. L'évaluation contient plusieurs points qui correspondent à nos recommandations, telles qu'énumérées dans les paragraphes précédents.

341 Nous tenons compte, dans une autre partie de notre rapport, des observations formulées par l'évaluateur extérieur. Dans l'évaluation susmentionnée de la fonction d'audit interne, nous avons mis l'accent sur des aspects qui ne sont pas toujours pris en considération dans ses travaux.

Coopération entre l'Auditeur interne et le Vérificateur extérieur des comptes

342 Nous soulignons que le Chef de l'Unité de l'audit interne et le personnel de l'Unité ont fourni un appui et une assistance sans réserve au Vérificateur extérieur des comptes au cours de la vérification.

CADRE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE: L'AUTRE "TROISIÈME LIGNE" DE DÉFENSE

Le processus de la fonction d'investigation doit être repensé

343 Dans le "modèle des trois lignes de défense" susmentionné, "La responsabilité de la direction d'atteindre les objectifs de l'organisation recouvre les rôles des deux premières lignes. Les rôles de la première ligne sont plus directement liés à la fourniture de produits et/ou de services aux clients de l'organisation et incluent les fonctions d'appui. La deuxième ligne recouvre quant à elle des activités d'appui à la gestion des risques"⁵.

344 Dans ce modèle, la troisième ligne correspond à l'audit interne, qui "fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs quant à l'adéquation et à l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des risques. Il y parvient par l'application compétente de procédures systématiques et rigoureuses, par son expertise et sa perspicacité."

345 Cependant, comme le fait remarquer l'IIA, "Dans certaines organisations, d'autres rôles de la troisième ligne sont identifiés, comme la surveillance, l'inspection, l'investigation, l'évaluation et la résolution, qui peuvent faire partie de la fonction d'audit interne ou être assurés séparément".

346 Selon nous, l'organisme le plus expérimenté du système des Nations Unies à cet égard est le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui est l'organe de surveillance interne des Nations Unies. Cet organe intègre les "trois lignes": audit interne, inspection et évaluation, investigation.

347 Comme nous l'avons déjà vu, à l'UIT, l'Unité de l'audit interne a rempli, jusqu'en 2021, des fonctions de surveillance presque identiques; cependant, le modèle présentait de nombreuses différences et des points faibles:

- L'audit interne était la fonction prédominante.
- Les enquêtes menées à l'UIT n'ont pas toutes été confiées à l'Unité de l'audit interne.
- L'Unité de l'audit interne était en situation de sous-effectif, ce qui ne permettait pas au Chef et aux membres du personnel de l'Unité de traiter toutes les tâches qui leur incombait.

348 Après que la fonction d'investigation ait été séparée de l'Unité de l'audit interne, nous avons recommandé ci-dessus de modifier le cadre réglementaire, puisque les règles relatives aux enquêtes figurent toujours dans l'ancienne Charte de l'Unité.

349 De plus, force est de constater que le cadre réglementaire de l'UIT prévoit que le Responsable de l'éthique exerce également des fonctions de surveillance, car il demeure responsable de la phase préliminaire du processus d'investigation: en effet, il mène l'évaluation *prima facie*, en présente la conclusion et décide à la suite de cette évaluation si une enquête peut/doit être menée.

350 Outre ce qui précède, le Responsable de l'éthique dispose seulement de la faculté de demander au Secrétaire général de lancer une enquête, mais l'autorisation est accordée par ce dernier. Nous reconnaissons qu'il n'y a jamais eu de problèmes à cet égard avec le Secrétaire général actuel, mais, en notre qualité de Vérificateur extérieur des comptes, nous ne pouvons

⁵ "THE IIA'S THREE LINES MODEL – An update of the Three Lines of Defense"(LE MODÈLE DES TROIS LIGNES DE L'IIA – Mise à jour des trois lignes de maîtrise") – The Institute of Internal Auditors, 2020.

nous empêcher de souligner les risques qui découlent de ce processus: en cet instant, des faits méritant de faire l'objet d'une enquête sont susceptibles de se produire, mais l'enquêteur pourrait même ne pas avoir connaissance de leur existence, car des personnes qui ne sont pas compétentes pour exercer cette fonction pourraient avoir jugé que ces faits ne méritaient pas de faire l'objet d'une enquête.

351 Nos réflexions sont confirmées par la Recommandation N° 3 du rapport du CCI JIU/REP/2020/1, intitulé "Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête", dans lequel les inspecteurs recommandaient ce qui suit: "Les organes délibérants des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à ce que, d'ici à la fin de 2021, les chefs des bureaux de contrôle interne ou responsables des fonctions d'enquête soient autorisés à ouvrir des enquêtes sans l'approbation du chef de secrétariat."

352 Le Responsable de l'éthique n'exerçant aucune fonction de surveillance et ne disposant d'aucune compétence en la matière, il ne devrait pas prendre part au processus d'enquête. La même observation a été formulée par le CCI dans la Recommandation N° 3 du rapport susmentionné: "Les organes délibérants des entités des Nations Unies devraient demander que leurs entités, si elles ne l'ont pas encore fait, regroupent d'ici à 2022, au sein du bureau de contrôle interne, toutes les enquêtes et activités connexes (à savoir l'enregistrement, l'évaluation préliminaire et la décision d'ouvrir une enquête), quel que soit le type de manquement en question." Bien qu'aucun bureau de contrôle interne n'ait été formellement établi à l'UIT, le nouvel enquêteur peut être considéré comme l'élément enquêteur du processus de contrôle interne.

Recommandation N° 30

353 Dans la Recommandation N° 21 formulée ci-avant, nous avons recommandé de réexaminer la Charte de l'Unité de l'audit interne, notamment parce que les dispositions relatives au processus d'enquête y figurent toujours. Conformément aux Recommandations N° 3 et N° 4 formulées par le CCI dans son rapport JIU/REP/2020/1, et compte tenu du fait que, d'après le cadre réglementaire actuel, les personnes ne disposant d'aucune compétence en matière d'enquête sont toujours associées au processus d'enquête, nous recommandons:

- i) qu'un nouveau cadre réglementaire relatif à la fonction d'investigation soit élaboré et approuvé par le Conseil pour associer le CCIG et l'enquêteur au processus d'établissement de nouvelles règles;
- ii) que le Responsable de l'éthique, bien que sa collaboration constante avec l'enquêteur soit nécessaire (par exemple en tant que coordonnateur de la politique relative à la protection des dénonciateurs d'irrégularités), n'exerce pas de fonctions d'investigation dans le nouveau processus;
- iii) que l'enquêteur puisse décider d'ouvrir une enquête sans l'autorisation du Secrétaire général.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de cette recommandation et une liaison sera établie avec les autres services de l'Union pour la mise en œuvre.

Des effectifs et des ressources suffisants sont nécessaires pour rendre la fonction d'investigation effective.

354 Un seul poste d'enquêteur, même dans une organisation de petite ou de moyenne taille comme l'UIT, ne suffit pas pour traiter toutes les activités d'investigation, et ce pour deux raisons:

- il pourrait être nécessaire d'ouvrir un grand nombre d'enquêtes;
- aucun enquêteur n'est compétent pour travailler sur tous les différents types de comportements répréhensibles (par exemple, le harcèlement sexuel et la fraude financière ou la corruption sont des questions complètement différentes qui nécessitent des compétences et des connaissances différentes).

355 Nous ne pouvons pas recommander d'augmenter durablement les effectifs du bureau d'investigation en recrutant davantage d'enquêteurs. Il s'agit d'une décision relevant de la compétence de la direction qui outrepasserait le mandat du Vérificateur extérieur des comptes. Par ailleurs, nous estimons qu'une solution raisonnable et efficace pourrait être de signer un accord avec d'autres organes d'investigation des Nations Unies (de préférence le BSCI), qui pourraient mettre à disposition les experts nécessaires pour mener des enquêtes dans les domaines dans lesquels le Chef de l'Unité d'investigation ne dispose pas des compétences suffisantes.

356 Cependant, pour ce faire, l'enquêteur devrait être autorisé à gérer son budget de façon indépendante, et ce budget devrait être suffisant pour lui permettre d'accomplir toutes les tâches. Si tel n'est pas le cas, l'enquêteur n'étant pas en mesure de mener à bien tout le travail nécessaire, les enquêtes risquent d'être menées de façon inefficace, de ne pas assurer la fonction de surveillance et de dissuasion incombant à l'enquêteur, et, par conséquent, de ne pas protéger l'organisation vis-à-vis des comportements répréhensibles.

357 Dans le rapport JIU/REP/2020/1 susmentionné, l'Inspectrice, par l'intermédiaire de la Recommandation N° 6, a recommandé ce qui suit: "Les organes délibérants des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient demander à leurs entités d'actualiser, d'ici à la fin de 2021, le mandat du comité d'audit et de contrôle, en y insérant, au besoin, des dispositions appropriées prévoyant que celui-ci: a) examine l'indépendance et le mandat du bureau de contrôle interne ou de la fonction d'enquête; b) examine les crédits et effectifs qui lui sont nécessaires (...)".

Recommandation N° 31

358 Afin de garantir le fonctionnement efficace et efficient de la fonction d'investigation et de protéger l'organisation face aux comportements répréhensibles, nous recommandons:

- i) que le Secrétaire général mette à disposition du bureau les ressources suffisantes, à la fois financières et, si on le juge approprié et efficace, humaines;
- ii) que l'enquêteur étudie et conclut un accord avec le BSCI ou un autre organe d'enquête des Nations Unies, afin de mener toutes les enquêtes nécessaires, également dans les domaines où l'enquêteur n'est pas suffisamment compétent et/ou si les fonctionnaires du bureau ne sont pas suffisamment nombreux pour accomplir leurs tâches.

Observations du Secrétaire général

L'UIT prend note de la recommandation et l'examinera en tenant compte des procédures actuellement appliquées par les Départements HRMD et FRMD. L'UIT établira une liaison avec des organisations du système des Nations Unies et étudiera la possibilité d'établir des Mémoires d'accord avec d'autres services d'enquête.

CONTRÔLES GÉNÉRAUX INFORMATIQUES

Introduction

359 En ce qui concerne les contrôles généraux informatiques, nous avons employé une méthode de vérification des contrôles qui visait notamment à comprendre les contrôles, à valider notre compréhension et à tester l'efficacité de leur conception en réalisant des vérifications, et à tester l'efficacité opérationnelle des contrôles jugés importants pour l'audit. Le domaine d'application des travaux a été défini en accord avec l'équipe d'audit sur la base:

- des risques liés aux opérations et aux états financiers pour la stratégie d'audit; et
- de la complexité globale de l'informatique, et en particulier de la manière dont l'informatique influe sur la capacité à mener une stratégie d'audit consistant à s'appuyer sur les contrôles informatiques.

360 Lors de notre analyse de l'environnement informatique de l'UIT, nous avons défini le périmètre d'analyse des contrôles généraux informatiques. Ainsi, nous avons examiné: le système SAP ERP (Client 010); l'annuaire actif, qui est nécessaire pour se connecter à l'ERP; la base de données SAP ERP et le système d'exploitation associé. L'application, la base de données, le système d'exploitation et l'annuaire actif SAP ERP sont gérés sur site et aucune des opérations qui leur sont associées n'est externalisée. En particulier, les serveurs ERP reposent sur l'infrastructure Windows/SQL, hébergée physiquement au centre informatique de Montbrillant, appelé MO7, qui se trouve au siège de l'UIT.

Approche

361 Nos activités menées sur place visant à évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles de l'organisation, qui ont pour objectif de remédier aux risques informatiques et opérationnels pour l'organisation, comportaient les étapes suivantes:

- mise en œuvre de procédures de vérification indépendantes pour évaluer la conception des contrôles informatiques de l'organisation;
- exécution de tests pour évaluer l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques de l'organisation.

362 La méthode d'audit informatique employée se compose des principales activités suivantes:

- identifier les systèmes informatiques pertinents en comprenant leur nature et la technologie sous-jacente;
- comprendre et documenter les processus informatiques et les risques pour l'application informatique concernée (SAP ERP-010);
- définir les risques informatiques et mener une évaluation des risques informatiques;
- mener des activités de contrôles généraux informatiques sur la base d'une évaluation des risques spécifique;
- remédier aux risques présents dans les processus informatiques (gestion des modifications, gestion de l'accès et gestion des opérations), objectif dans lequel les tests relatifs aux contrôles généraux informatiques ont été conçus et effectués. Par conséquent, les risques suivants ont été identifiés et traités dans ces différents processus:

Gestion des modifications

- De nouveaux programmes d'application informatiques, ou des changements apportés aux programmes existants, notamment des rapports, des configurations et des interfaces, ne fonctionnent pas de la manière décrite ou demandée, car ils ne sont pas testés convenablement et approuvés par les responsables du processus concerné ou les services informatiques.
- Des programmes en cours de production ne sont pas sécurisés, ce qui permet aux développeurs d'apporter des changements n'ayant pas été autorisés ou testés dans l'environnement de production.
- Des changements de configuration apportés par le personnel informatique sont inappropriés ou non autorisés.

Gestion de l'accès

- Les utilisateurs de l'environnement informatique ne sont pas les utilisateurs visés, en raison de paramètres d'authentification et de sécurité inadéquats.
- Les utilisateurs de l'environnement informatique (des services informatiques et processus) ne sont pas les bons.
- Les utilisateurs de l'environnement informatique (des services informatiques et processus) ne sont pas autorisés.
- L'accès d'utilisateurs des services informatiques à l'environnement informatique crée des problèmes relatifs à la séparation des tâches.

- L'accès informatique privilégié au sein de l'environnement informatique n'est pas suffisamment restreint et surveillé.
- Des modifications sont apportées directement à des données sans autorisation (risque élevé lorsque des modifications de données directes sont apportées fréquemment dans le cadre du traitement de transactions concernant les états financiers).

Gestion des opérations

- Les accès physiques aux données ne sont pas correctement autorisés.
- Des problèmes matériels ou logiciels provoquent des pertes de données ou empêchent de traiter ces données avec précision.
- Les problèmes de programmes qui n'arrivent à leur terme ne sont pas traités ou ne sont pas traités convenablement.
- Les tâches automatisées ne sont pas programmées selon les exigences opérationnelles, avec des risques de perte ou de corruption de données.
- Les défaillances qui touchent des systèmes ou des programmes ne sont pas identifiées et résolues rapidement.

363 Ces risques, qui concernent chaque processus informatique pertinent, ont été traités dans le cadre des contrôles informatiques décrits dans l'**Appendice A** – Évaluation des contrôles et recommandations.

Conclusion

364 En combinant des vérifications et des tests de l'efficacité opérationnelle effectués par l'équipe de l'audit informatique, nous avons été en mesure d'analyser la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques de l'organisation pendant toute la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

365 Toutefois, au cours de la période d'évaluation de l'efficacité opérationnelle, nous avons constaté que la documentation qui aurait dû être stockée par l'organisation dans le cadre de la gestion des processus informatiques ne l'était très souvent pas. En particulier, en ce qui concerne les processus de gestion des modifications et de modification directe des données, bien que l'organisation ait fourni les justifications pour tous les éléments analysés, elle n'a pas présenté dans certains cas les preuves nécessaires permettant d'étayer ses affirmations. Cependant, les justifications apportées sont suffisantes pour formuler un avis global sur l'efficacité des trois processus informatiques analysés.

366 On trouvera ci-dessous l'évaluation des processus informatiques pour l'application concernée:

Application informatique	Évaluation de la conception et du fonctionnement des processus informatiques		
	Gestion des modifications	Gestion de l'accès	Gestion des opérations informatiques
SAP ERP (Client 010)	Efficace	Efficace	Efficace

367 Nous avons toutefois publié 17 recommandations visant à améliorer certaines procédures et certains processus actuellement en vigueur. On trouvera des informations détaillées sur les contrôles effectués et les recommandations relatives à l'audit informatique de 2021 dans le tableau "Évaluation des contrôles et recommandations".

Évaluation des contrôles et recommandations

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
1	Couche application	Gestion des modifications	MC-APP-MC1-S: Des modifications apportées à l'application informatique sont testées par des utilisateurs de l'organisation et (ou) des services informatiques autres que des développeurs.	Il a été vérifié que les personnes qui élaborent, testent et approuvent les modifications dans l'environnement de production sont des personnes différentes.	Écart constaté: <i>Nous avons observé, dans 16 des 25 demandes de changement composant l'échantillon, que les documents fournis par l'UIT n'étaient pas suffisamment détaillés pour vérifier que les tâches étaient bien séparées entre les personnes intervenant dans le processus.</i>
Recommandation N° 32 368 <u>Nous recommandons</u> de faire intervenir des fonctionnaires différents dans les principales phases du processus de gestion des modifications pour respecter le principe de séparation des tâches et éviter le risque que des modifications non autorisées et non vérifiées au préalable soient apportées en production.					
Observation du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation. Pour des raisons d'efficacité (éviter de prendre trop de temps aux utilisateurs de l'organisation), nous procédons ainsi pour les tests de recette utilisateur, mais pas pour les tests d'intégration. De plus, notre politique générale est de ne pas autoriser les consultants à transporter des objets vers la production, exception faite dans le cadre de grands projets, où nous décidons comment transporter des objets vers la production durant la mise en service/le lancement.					
2	Couche application	Gestion des modifications	MC-APP-MC2-S: Les modifications apportées à l'application informatique sont correctement documentées par des tests de recette utilisateur (UAT) ou des tests système (pour les correctifs des infrastructures).	Il a été vérifié que les modifications avaient été correctement documentées par des tests utilisateur ou système avant le passage à la production.	Écart constaté <i>Nous avons observé, dans 16 des 25 demandes de changement composant l'échantillon, que les documents fournis par l'UIT n'étaient pas suffisamment détaillés pour vérifier la phase de test (UAT/tests système) avant le passage à la production.</i>
Recommandation N° 33 369 <u>Nous recommandons</u> de documenter les tests de recette utilisateur (UAT) ou les tests système pour éviter que des modifications non vérifiées au préalable soient apportées en production.					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation. Dans le cas de la correction de bugs, de l'installation de Notes OSS ou de petites améliorations, nous approuvons souvent oralement, après les tests, le transport d'objets vers la production.					

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
3	Couche application	Gestion des modifications	MC-APP-MC3-S: Les modifications sont approuvées par les responsables de l'organisation ou des services informatiques avant le passage à la production, en définitive sur la base des notes de version des fournisseurs/prestataires.	Il a été vérifié que le fait d'apporter des modifications à l'environnement de production était formellement approuvé par les responsables de l'organisation ou des TIC, avant le passage à la production.	Écart constaté <i>Nous avons observé, dans 16 des 25 demandes de changement composant l'échantillon, que les documents fournis par l'UIT n'étaient pas suffisamment détaillés pour vérifier la phase d'approbation organisation/propriétaire avant le passage à la production.</i>
Recommandation N° 34 370 <u>Nous recommandons</u> de documenter la phase d'approbation pour éviter le risque que des modifications non autorisées au préalable soient apportées en production.					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation. Dans le cas de la correction de bugs, de l'installation de Notes OSS ou de petites améliorations, nous approuvons souvent oralement, après les tests, le transport d'objets vers la production.					
4	Couche application	Gestion des modifications	MC-APP-MC4-S: Les utilisateurs pouvant faire passer les programmes à la production sont en nombre restreint et autorisés.	Il a été vérifié que le personnel qui avait apporté les modifications en production était approprié.	Aucun écart constaté
5	Couche application	Gestion des modifications	MC-APP-MC5-S: L'environnement de production est séparé des environnements de développement/test.	Il a été vérifié qu'il existait un environnement de production séparé de l'environnement de développement/test.	Aucun écart constaté
6	TOUTES les couches	Gestion des modifications	XP1: Les rôles dans le processus de gestion des modifications sont définis correctement.	Il a été vérifié que la séparation des tâches incompatibles existait conformément aux politiques de l'organisation, en termes de ressources et de structures au sein de l'organisation concernant les étapes de la demande/de l'autorisation, du développement et du passage vers l'environnement de production.	Écart constaté <i>Nous avons observé que la procédure n'était pas suffisamment détaillée, à la fois pour comprendre comment l'organisation gère le processus de gestion des modifications et pour identifier les rôles et les responsabilités dans le processus.</i>

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
Recommandation N° 35 371 Nous recommandons de réexaminer et d'actualiser la procédure de gestion des modifications, afin de documenter avec précision les différentes phases de développement, de test et d'approbation pour la production des modifications apportées à l'application. De plus, nous recommandons que les rôles et responsabilités soient définis précisément, afin de garantir une séparation des tâches confiées aux parties prenantes intervenant dans le processus de gestion des modifications.					
Observation du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation.					
7	Couche application	Gestion des modifications	XP2: Les utilisateurs et les propriétaires de demandes de changement sont différents.	Il a été vérifié (rapport STMS), pour toutes les modifications transférées vers l'environnement de production pendant la période d'audit, que les utilisateurs (développeurs) qui ont contribué au développement sont des personnes différentes des propriétaires qui ont fait passer les modifications vers l'environnement de production.	Écart constaté <i>Nous avons constaté qu'en 2021, un grand nombre de demandes de changement avait été transmises à l'environnement de production, sans que la séparation des tâches entre l'utilisateur et le propriétaire n'ait été respectée.</i>
Recommandation N° 36 372 Nous recommandons de faire intervenir des fonctionnaires différents dans les principales phases du processus de gestion des modifications, afin de respecter le principe de séparation des tâches entre les développeurs et les propriétaires.					
Observation du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation. En règle générale, nous n'autorisons pas les consultants (développeurs) à transporter des éléments vers l'environnement de production. Le transport d'objets est toujours effectué par le personnel de l'UIT, ce qui explique la différence entre utilisateur et propriétaire dans certains cas. Des exceptions sont faites dans le cadre de grands projets où nous décidons comment transporter des objets vers l'environnement de production durant la mise en service/le lancement.					
8	Système d'exploitation Windows	Gestion des modifications	MC-SO-MC1-S: Les modifications apportées à l'application informatique sont testées par des utilisateurs de l'organisation et (ou) des services informatiques autres que les développeurs.	Il a été vérifié si un processus de correction régulier avait été mis en œuvre. De plus, le cas échéant, il a été vérifié que les personnes qui élaborent, testent et approuvent les modifications dans l'environnement de production sont des personnes différentes.	Aucun écart constaté

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
9	Système d'exploitation Windows	<i>Gestion des modifications</i>	MC-SO-MC2-S: Les modifications apportées à l'application informatique sont correctement documentées par un test de recette utilisateur (UAT) ou un test système (pour les correctifs des infrastructures).	Il a été vérifié que les modifications avaient été correctement documentées par des tests utilisateur ou système avant la mise en production.	Aucun écart constaté
10	Système d'exploitation Windows	<i>Gestion des modifications</i>	MC-SO-MC3-S: Les modifications sont approuvées par les responsables de l'organisation ou des services informatiques avant la mise en production, en définitive sur la base des notes de version des fournisseurs/prestataires.	Il a été vérifié que le fait d'apporter des modifications à l'environnement de production était formellement approuvé par les responsables de l'organisation ou des services informatiques avant la mise en production.	Aucun écart constaté
11	Système d'exploitation Windows	<i>Gestion des modifications</i>	MC-SO-MC5-S: L'environnement de production est séparé des environnements de développement/test.	Nous avons observé l'ensemble des différents environnements pour toutes les applications concernées et vérifié que l'environnement de développement/test était séparé de l'environnement de production.	Aucun écart constaté
12	Base de données SQL	<i>Gestion des modifications</i>	MC-DB-MC1-S: Les modifications apportées à l'application informatique sont testées par des utilisateurs de l'organisation et (ou) des services informatiques autres que les développeurs.	Il a été vérifié si un processus de correction régulier avait été mis en œuvre. De plus, le cas échéant, il a été vérifié que les personnes qui élaborent, testent et approuvent les modifications dans l'environnement de production sont des personnes différentes.	Écart constaté <i>Nous avons observé que l'unité informatique n'avait pas apporté de correctifs à la base de données SQL au cours de l'exercice 2021.</i>

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
Recommandation N° 37					
373 <u>Nous recommandons</u> de mettre en place un processus régulier de correction de la base de données, afin d'installer les mises à jour publiées par le fournisseur.					
Observations du Secrétaire général:					
L'UIT approuve la recommandation selon laquelle l'amélioration de la mise à jour de SQL doit être faite, notamment par le biais de WSUS si le risque d'interruption du service SAP est contenu.					
13	Base de données SQL	Gestion des modifications	MC-DB-MC2-S: Les modifications apportées à l'application informatique sont correctement documentées par un test de recette utilisateur (UAT) ou un test système (pour les correctifs des infrastructures).	Il a été vérifié que la modification avait été correctement documentée par des tests utilisateur ou système avant la mise en production.	Non applicable (aucun correctif installé en 2021)
14	Base de données SQL	Gestion des modifications	MC-DB-MC3-S: Les modifications sont approuvées par les responsables de l'activité ou des services informatiques avant la mise en production, sur la base, en définitive, des notes de version du fournisseur.	Il a été vérifié que le déplacement des modifications vers l'environnement de production était formellement approuvé par les responsables de l'activité ou des services informatiques, avant la mise en production.	Non applicable (aucun correctif installé en 2021)
15	Base de données SQL	Gestion des modifications	MC-DB-MC5-S: L'environnement de production est séparé des environnements de développement/test.	Nous avons observé l'ensemble des différents environnements pour les applications concernées et vérifié que l'environnement de développement/test était séparé de l'environnement de production.	Aucun écart constaté
16	Couche application	Gestion de l'accès	MA-APP-MA1-S: Le mécanisme de définition des mots de passe est approprié pour gérer l'authentification dans les systèmes et applications.	Il a été vérifié que le mécanisme de définition des mots de passe avait été bien mis en place conformément aux bonnes pratiques en matière de TI.	Aucun écart constaté

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
17	Couche application	Gestion de l'accès	MA-APP-MA4-S: Les droits d'accès nouveaux ou additionnels sont approuvés par un responsable approprié avant que l'accès ne soit accordé.	1) Il a été vérifié que la demande relative à l'utilisateur nouveau/modifié avait été correctement documentée. 2) Il a été vérifié que l'autorisation relative à l'utilisateur nouveau/modifié avait été documentée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.), vérifiant l'adéquation du profil attribué. 3) Il a été vérifié que l'utilisateur nouveau/modifié avait été documenté de manière appropriée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.), vérifiant l'adéquation du profil attribué. 4) Il a été observé que différentes personnes demandaient, autorisaient et créaient/modifiaient les utilisateurs (il existe une séparation des tâches incompatibles dans l'environnement d'accès logique).	Écart constaté <i>Pour l'un des 25 utilisateurs modifiés de l'échantillon, nous avons observé, au cours de l'exercice 2021, que le flux d'autorisation n'était pas documenté et que le flux de configuration de l'utilisateur ne suivait pas les étapes de la procédure.</i>
Recommandation N° 38 374 <u>Nous recommandons</u> que la phase d'approbation du processus de configuration des utilisateurs soit toujours documentée, et que la procédure soit suivie, afin de respecter les étapes nécessaires définies.					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation.					

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
18	Couche application	Gestion de l'accès	MA-APP-MA5-S: Les droits d'accès sont vérifiés périodiquement par les responsables appropriés (de l'activité ou des services informatiques).	Il a été vérifié que le processus périodique de validation des utilisateurs était effectué de manière appropriée, et que l'accès était correctement attribué.	Écart constaté <i>Nous avons constaté que l'UIT n'avait pas effectué, pour le système SAP, un examen des droits d'accès des utilisateurs au cours de l'exercice 2021.</i>
Recommandation N° 39 375 <u>Nous recommandons</u> de procéder à un examen des droits d'accès documentés, au moins une fois par an, pour tous les utilisateurs existants sur le système SAP ERP (010).					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve la recommandation selon laquelle un examen périodique est nécessaire. Les vérificateurs extérieurs des comptes précédents ont recommandé des mesures semblables. Nous avons par conséquent envisagé de mettre en œuvre le logiciel GRC pour améliorer les processus de configuration des utilisateurs et mieux surveiller et atténuer les conflits liés à la séparation des tâches ainsi que pour améliorer les rapports de vérification de sécurité. Toutefois, nos recherches ont montré que l'acquisition du logiciel GRC, sa mise en œuvre et sa prise en charge étaient trop coûteuses. Le Conseil de l'UIT a décidé d'opter pour une solution moins coûteuse, qui est actuellement en place et qui peut être améliorée, comme l'indique cette recommandation. Étant donné que nous ne disposons pas du logiciel GRC et que les profils des utilisateurs sont assez statiques, il serait peut-être utile d'envisager de procéder à cet examen tous les deux voire trois ans, car il nécessite de nombreuses ressources pendant une période relativement longue.					
19	Couche application	Gestion de l'accès	MA-APP-MA6-S: Les profils des utilisateurs ayant quitté l'organisation sont désactivés sans délai.	Il a été vérifié que les profils des utilisateurs qui avaient quitté l'organisation étaient désactivés sans délai.	Aucun écart constaté
20	Couche application	Gestion de l'accès	MA-APP-MA7-S: Les actions effectuées par les identificateurs des super-utilisateurs sont surveillées et examinées périodiquement.	Il a été vérifié que des activités de surveillance avaient lieu pour les utilisateurs autorisés à effectuer des transactions opérationnelles essentielles.	Écart constaté <i>Nous avons constaté que l'UIT n'avait pas procédé à un examen documenté des activités menées par les "super-utilisateurs" pendant l'exercice 2021.</i>
Recommandation N° 40 376 <u>Nous recommandons</u> de procéder à un examen documenté des activités menées par les "super-utilisateurs", de manière périodique pendant l'exercice, par le biais de la surveillance des journaux.					

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation.					
21	Couche application	Gestion de l'accès	MA-APP-MA1-XR: Les super-utilisateurs sont limités et leur profil est conforme aux responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur travail.	Le caractère correct des identificateurs des super-utilisateurs dans les systèmes a été vérifié, et l'accès est adéquatement attribué.	Aucun écart constaté
22	Toutes	Gestion de l'accès	MA2-XR: La définition des rôles dans le processus des droits d'accès des nouveaux utilisateurs est faite correctement.	Il a été vérifié qu'il y a une séparation des tâches incompatibles conformément aux politiques de l'organisation, en termes de ressources et de structures au sein de l'organisation pour les étapes de demande, d'autorisation et de création de nouvel utilisateur.	Aucun écart constaté
23	Couche application	Gestion de l'accès	MA3-XR: Les modifications apportées à la définition des rôles sont dûment approuvées par les responsables des services informatiques ou de l'activité.	Il a été vérifié que les modifications apportées aux matrices fonctionnelles avaient été approuvées par les responsables de l'activité.	Écart constaté <i>Nous avons constaté que l'UIT n'avait pas procédé à l'examen des matrices fonctionnelles SAP pour 2021.</i>
Recommandation N° 41 377 <u>Nous recommandons</u> que la direction de l'UIT procède à un examen périodique documenté, au moins une fois par an, des matrices fonctionnelles du système SAP ERP (010).					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve la recommandation selon laquelle un examen périodique est nécessaire. Les vérificateurs extérieurs des comptes précédents ont recommandé des mesures semblables. Nous avons par conséquent envisagé de mettre en œuvre le logiciel GRC pour améliorer les processus de configuration des utilisateurs et mieux surveiller et atténuer les conflits liés à la séparation des tâches ainsi que pour améliorer les rapports de vérification de sécurité. Toutefois, nos recherches ont montré que l'acquisition du logiciel GRC, sa mise en œuvre et sa prise en charge étaient trop coûteuses. Le Conseil de l'UIT a décidé d'opter pour une solution moins coûteuse, qui est actuellement en place et qui peut être améliorée, comme l'indique cette recommandation.					

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
Étant donné que nous ne disposons pas du logiciel GRC et que les profils des utilisateurs sont assez statiques, il serait peut-être utile d'envisager de procéder à cet examen tous les deux voire trois ans, car il nécessite de nombreuses ressources pendant une période relativement longue.					
24	Toutes	Gestion de l'accès	XP3: Le système SAP-Client est fermé en production et les utilisateurs qui ont la capacité de modifier les paramètres du système en production sont limités en fonction des responsabilités professionnelles attribuées.	1) La configuration adéquate du système SAP client a été vérifiée, en s'assurant de l'exactitude des profils utilisateurs qui pouvaient modifier les paramètres du tableau. 2) Il a été vérifié que toutes les modifications et actions effectuées sur le tableau T000 avaient été correctement enregistrées et contrôlées, en vérifiant si une période client avait été ouverte.	Écart constaté <i>Nous avons constaté que pour 19 des 25 événements d'ouverture clients, survenus au cours de l'exercice 2021, l'UIT n'avait pas pu fournir de flux d'autorisation documenté (ticket ou courrier électronique). De plus, nous avons observé que le paramètre SAP "CCCORACTIV", qui régit le journal des modifications, dans le tableau E070, n'avait pas été correctement défini lors de l'ouverture du client.</i>
Recommandation N° 42 378 <u>Nous recommandons</u> que l'UIT définisse une procédure pour régir les événements d'ouverture clients SAP ERP (010), afin d'identifier un flux d'autorisation adéquat et de gérer le stockage de la documentation associée. En outre, <u>nous recommandons</u> , lors d'un événement d'ouverture client , que le paramètre "CCCORACTIV" soit réglé sur la valeur "1", afin de suivre la modification dans le tableau E070.					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation.					
25	Système d'exploitation Windows	Gestion de l'accès	MA-SO-MA1-S: Le mécanisme de définition des mots de passe est approprié pour gérer l'authentification dans les systèmes et applications.	Il a été vérifié que le mécanisme de définition des mots de passe avait été correctement configuré conformément aux bonnes pratiques en matière de TI.	Écart constaté <i>Nous avons observé que certains paramètres n'étaient pas configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI:</i> 1) Ancienneté maximale du mot de passe. 2) Ancienneté minimale du mot de passe. 3) Seuil de verrouillage du compte. 4) Observation du verrouillage du compte.

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
					5) Temps d'inactivité maximal avant fermeture de la session.
Recommandation N°43 379 Nous recommandons que l'UIT renforce la sécurité du système opérationnel SAP ERP (010) en configurant les paramètres suivants conformément aux bonnes pratiques en matière de TI: 1) Ancienneté maximale du mot de passe (<i>bonnes pratiques: 90 jours ou moins</i>, à définir pour la catégorie "tous utilisateurs"). 2) Ancienneté minimale du mot de passe (<i>bonnes pratiques: 1 jour ou plus</i>, à définir pour la catégorie "tous utilisateurs"). 3) Seuil de verrouillage du compte (<i>bonnes pratiques: 3 à 5 tentatives de connexion</i>; à définir pour les catégories "administrateur" et "tous utilisateurs"). 4) Observation du verrouillage du compte (<i>bonnes pratiques: 0 zéro</i>; à définir pour les catégories "administrateur" et "tous utilisateurs"). 5) Temps d'inactivité maximal avant fermeture de la session (<i>bonnes pratiques: 15 minutes</i>; à définir pour les catégories "administrateur" et "tous utilisateurs").					
Observations du Secrétaire général: L'UIT accepte de renforcer les paramètres lorsque c'est possible. Il est à noter que toutes ces recommandations sont déjà appliquées pour les <u>comptes de domaine</u> , sauf la première (90 jours), avec MFA activé. Il convient de souligner que la tendance actuelle est d'allonger voire de supprimer le délai d'expiration des mots de passe comme le recommandent les fournisseurs de sécurité informatique (Microsoft). Pour les autres comptes (locaux et de service), une évaluation sera faite pour évaluer la mise en œuvre de ces recommandations sans perturber le fonctionnement du service. Nous évaluons également la possibilité de configurer LAPS pour gérer le compte administrateur local de Windows.					
26	Système d'exploitation Windows	Gestion de l'accès	MA-SO-MA2-S: Les paramètres de sécurité essentiels autres que les mots de passe sont appropriés pour l'environnement et le niveau de risque correspondant.	Il a été vérifié que les paramètres de sécurité générale des systèmes avaient bien été configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI pour la technologie concernée.	Écart constaté Nous avons observé que certains paramètres n'étaient pas configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI: 1) Audit des événements de connexion aux comptes. 2) Audit de l'accès au service d'annuaire. 3) Audit de l'accès aux objets. 4) Audit de l'utilisation des privilèges. 5) Audit des événements du système.

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
Recommandation N° 44 380 Nous recommandons que l'UIT renforce la sécurité des paramètres du système opérationnel SAP ERP (010) en configurant les paramètres suivants conformément aux bonnes pratiques en matière de TI: 1) Audit des événements de connexion aux comptes (<i>bonnes pratiques: réussite et échec</i>). 2) Audit de l'accès au service d'annuaire (<i>bonnes pratiques: échec</i>). 3) Audit de l'accès aux objets (<i>bonnes pratiques: échec</i>). 4) Audit de l'utilisation des privilèges (<i>bonnes pratiques: échec</i>). 5) Audit des événements du système (<i>bonnes pratiques: échec</i>).					
Observations du Secrétaire général: Un ensemble de cas d'utilisation a été mis en œuvre dans notre centre d'opérations de sécurité (SOC) avec une politique de journal d'audit conformément à la recommandation du SOC. Cette politique assure une plus grande granularité que celle qui est proposée.					
27	Système d'exploitation Windows	Gestion de l'accès	MA-SO-MA3-S: Les mots de passe par défaut des identifiants système qui affectent les principaux paramètres de sécurité ont été modifiés ou les comptes correspondants ont été désactivés.	Il a été vérifié que les paramètres de sécurité générale des systèmes, relatifs aux mots de passe par défaut, avaient bien été configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI pour la technologie concernée	Aucun écart constaté
28	Système d'exploitation Windows	Gestion de l'accès	MA-SO-MA4-S: Les droits d'accès nouveaux ou additionnels sont approuvés par un responsable approprié avant que l'accès ne soit accordé.	1) La liste des utilisateurs a été vérifiée pour identifier de nouveaux comptes. 2) Il a été vérifié que la demande relative à l'utilisateur nouveau avait été correctement documentée. 3) Il a été vérifié que l'autorisation relative à l'utilisateur nouveau avait été documentée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.),	Non applicable (Aucun profil d'utilisateur créé en 2021)

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
				vérifiant l'adéquation du profil attribué. 4) Il a été vérifié que l'utilisateur nouveau avait été documenté de manière appropriée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.), vérifiant l'adéquation du profil attribué. 5) Il a été observé que différentes personnes demandaient, autorisaient et créaient les utilisateurs (il existe une séparation des tâches incompatibles dans l'environnement d'accès logique).	
29	Système d'exploitation Windows	Gestion de l'accès	MA-SO-MA5-S: Les droits d'accès sont vérifiés périodiquement par les responsables appropriés (de l'activité ou des services informatiques).	Il a été vérifié que le processus périodique de validation des utilisateurs est effectué de manière appropriée, et que l'accès est correctement attribué.	Écart constaté <i>Nous avons constaté que l'UIT n'a pas effectué d'examen des droits d'accès des utilisateurs au cours de l'exercice 2021.</i>
Recommandation N° 45 381 <u>Nous recommandons</u> de procéder à un examen documenté des droits d'accès, au moins une fois par an, pour tous les utilisateurs existants sur le système opérationnel SAP ERP (010).					
Observations du Secrétaire général: L'UIT accepte de procéder à un examen annuel.					
30	Système d'exploitation Windows	Gestion de l'accès	MA-SO-MA6-S: Les profils des utilisateurs ayant quitté l'organisation sont désactivés sans délai.	Il a été vérifié que les activités de surveillance avaient lieu pour les utilisateurs autorisés à effectuer des transactions opérationnelles essentielles.	Aucun écart constaté

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
31	Système d'exploitation Windows	Gestion de l'accès	MA-SO-MA1-XR: Les super-utilisateurs sont limités et leur profil est conforme aux responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur travail.	Le caractère correct des identificateurs des super-utilisateurs dans les systèmes a été vérifié, et l'accès est adéquatement attribué.	Aucun écart constaté
32	Base de données SQL	Gestion de l'accès	MA-DB-MA1-S: Les paramètres des mots de passe sont appropriés pour gérer l'authentification dans les systèmes et applications.	Il a été vérifié que les paramètres des mots de passe ont été correctement configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI.	Écart constaté <i>Nous avons observé que certains paramètres n'étaient pas configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI:</i> 1) <i>Longueur minimale du mot de passe.</i> 2) <i>Seuil de verrouillage du compte.</i> 3) <i>Le mot de passe doit respecter certaines exigences en termes de complexité.</i>
Recommandation N° 46 382 <u>Nous recommandons</u> que l'UIT renforce la sécurité de la base de données SAP ERP (010) et établisse les paramètres suivants conformément aux bonnes pratiques: 1) Longueur minimale du mot de passe (<i>bonnes pratiques: 8</i>). 2) Seuil de verrouillage du compte (<i>bonnes pratiques: 3 à 5 tentatives de connexion</i>). 3) Le mot de passe doit respecter certaines exigences en termes de complexité (<i>bonnes pratiques: à mettre en place</i>).					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation.					
33	Base de données SQL	Gestion de l'accès	MA-DB-MA2-S: Les paramètres de sécurité essentiels autres que les mots de passe sont appropriés pour l'environnement et le niveau de risque lié.	Il a été vérifié que les paramètres de sécurité générale des systèmes sont correctement configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI pour la technologie concernée.	Aucun écart constaté

<i>ID</i>	<i>Couche</i>	<i>Processus</i>	<i>Description des contrôles informatiques</i>	<i>Procédures de test</i>	<i>Évaluation</i>
34	Base de données SQL	<i>Gestion de l'accès</i>	MA-DB-MA3-S: Les mots de passe par défaut des identifiants système qui affectent les principaux paramètres de sécurité ont été modifiés ou les comptes correspondants ont été désactivés.	Il a été vérifié que les paramètres de sécurité générale des systèmes, relatifs aux mots de passe par défaut, sont correctement configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI pour la technologie concernée.	Aucun écart constaté
35	Base de données SQL	<i>Gestion de l'accès</i>	MA-DB-MA4-S: Les droits d'accès nouveaux ou additionnels sont approuvés par un responsable approprié avant que l'accès ne soit accordé.	1) La liste des utilisateurs a été vérifiée pour identifier de nouveaux comptes. 2) Il a été vérifié que la demande relative à l'utilisateur nouveau a été correctement documentée. 3) Il a été vérifié que l'autorisation pour l'utilisateur nouveau a été documentée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.), vérifiant l'adéquation du profil attribué. 4) Il a été vérifié que l'utilisateur nouveau a été documenté de manière appropriée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.), vérifiant l'adéquation du profil attribué 5) Il a été observé que différentes personnes demandent, autorisent et créent les utilisateurs (il existe une séparation des tâches incompatibles dans l'environnement d'accès logique).	Non applicable (Aucun utilisateur créé en 2021)

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
36	Base de données SQL	Gestion de l'accès	MA-DB-MA5-S: Les droits d'accès sont vérifiés périodiquement par les responsables appropriés (de l'activité ou des services informatiques).	Il a été vérifié que le processus périodique de validation des utilisateurs était effectué de manière appropriée, et que l'accès était correctement attribué.	Écart constaté <i>Nous avons constaté que l'UIT n'avait pas effectué d'examen des droits d'accès des utilisateurs au cours de l'exercice 2021.</i>
Recommandation N° 47 383 <u>Nous recommandons</u> de procéder à un examen documenté des droits d'accès, au moins une fois par an, pour tous les utilisateurs existants dans la base de données SAP ERP (010).					
Observations du Secrétaire général: L'UIT accepte de procéder à un examen annuel.					
37	Base de données SQL	Gestion de l'accès	MA-DB-MA6-S: Les profils des utilisateurs ayant quitté l'organisation sont désactivés sans délai.	Il a été vérifié que les profils des utilisateurs qui ont quitté l'organisation sont désactivés sans délai.	Aucun écart constaté
38	Base de données SQL	Gestion de l'accès	MA-DB-MA1-XR: Les super-utilisateurs sont limités et leur profil est conforme aux responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur travail.	Le caractère correct des identificateurs des super-utilisateurs dans les systèmes a été vérifié, et l'accès est adéquatement attribué.	Aucun écart constaté
39	Couche réseau	Gestion de l'accès	MA-LAN-MA1-S: Les paramètres des mots de passe sont appropriés pour gérer l'authentification dans les systèmes et applications.	Il a été vérifié que les paramètres des mots de passe sont correctement configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI.	Écart constaté <i>Veuillez vous référer à la surveillance relative à MA-SO1-S et aux recommandations y relatives.</i>
40	Couche réseau	Gestion de l'accès	MA-LAN-MA2-S: Les paramètres de sécurité essentiels autres que les mots de passe sont appropriés pour l'environnement et le niveau de risque lié.	Il a été vérifié que les paramètres de sécurité générale des systèmes sont correctement configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI pour la technologie concernée.	Écart constaté <i>Veuillez vous référer à la surveillance relative à MA-SO1-S et aux recommandations y relatives.</i>

<i>ID</i>	<i>Couche</i>	<i>Processus</i>	<i>Description des contrôles informatiques</i>	<i>Procédures de test</i>	<i>Évaluation</i>
41	Couche réseau	<i>Gestion de l'accès</i>	MA-LAN-MA3-S: Les mots de passe par défaut des identifiants système qui affectent les paramètres de sécurité essentiels ont été modifiés ou les comptes correspondants ont été désactivés.	Il a été vérifié que les paramètres de sécurité générale des systèmes, relatifs aux mots de passe par défaut, sont correctement configurés conformément aux bonnes pratiques en matière de TI pour la technologie concernée.	Aucun écart constaté
42	Couche réseau	<i>Gestion de l'accès</i>	MA-LAN-MA4-S: Les droits d'accès nouveaux ou additionnels sont approuvés par un responsable approprié avant que l'accès ne soit accordé.	1) La liste des utilisateurs a été vérifiée pour identifier de nouveaux comptes. 2) Il a été vérifié que la demande relative à l'utilisateur nouveau a été correctement documentée. 3) Il a été vérifié que l'autorisation relative à l'utilisateur nouveau a été documentée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.), vérifiant l'adéquation du profil attribué. 4) Il a été vérifié que l'utilisateur nouveau a été documenté de manière appropriée par un message formel (courrier électronique, ticket, etc.), vérifiant l'adéquation du profil attribué. 5) Il a été observé que différentes personnes demandent, autorisent et créent les utilisateurs (il existe une séparation des tâches incompatibles dans l'environnement d'accès logique).	Aucun écart constaté

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
43	Couche réseau	Gestion de l'accès	MA-LAN-MA6-S: Les profils des utilisateurs ayant quitté l'organisation sont désactivés sans délai.	Il a été vérifié que les profils des utilisateurs qui ont quitté l'organisation sont désactivés sans délai.	Aucun écart constaté
44	Couche réseau	Gestion de l'accès	MA-LAN-MA1-XR: Les super-utilisateurs sont limités et leur profil est conforme aux responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur travail.	Le caractère correct des identificateurs des super-utilisateurs dans les systèmes a été vérifié, et l'accès est adéquatement attribué.	Aucun écart constaté
45	Toutes	Gestion des opérations informatiques	MITO1-S: Les outils et les utilitaires garantissent que tous les accès aux zones sensibles (par exemple, le centre de données) sont enregistrés.	Il a été vérifié que l'accès physique au centre de données fait l'objet d'une autorisation préalable, moyennant la comparaison du nom de la ressource avec la liste des utilisateurs autorisés.	Aucun écart constaté
46	Toutes	Gestion des opérations informatiques	MITO2-S: Seul le personnel autorisé peut accéder aux zones sensibles.	Il a été vérifié que l'accès physique au centre de données fait l'objet d'une autorisation préalable, moyennant la comparaison du nom de la ressource avec la liste des utilisateurs autorisés.	Écart constaté: <i>Nous avons constaté, pour 9 des 10 accès physiques au centre de données (MO7) échantillonnés, que la documentation fournie par l'UIT n'était pas suffisamment détaillée pour vérifier le flux d'autorisation.</i>
Recommandation N° 48 384 <u>Nous recommandons</u> de stocker correctement toute la documentation relative au flux d'autorisation des accès au centre de données (MO7).					
Observations du Secrétaire général: L'UIT approuve cette recommandation: le flux d'autorisations pour la stratégie de délimitation de zones de sécurité physique de l'UIT dans les locaux de notre siège (par exemple, le centre de données) en termes de droits pour le personnel et les consultants (externes et internes) doit être clairement présenté dans une procédure opérationnelle normalisée.					

ID	Couche	Processus	Description des contrôles informatiques	Procédures de test	Évaluation
47	Toutes	<i>Gestion des opérations informatiques</i>	MITO4-S: L'exécution de la programmation des tâches est surveillée et le personnel prend les mesures appropriées pour les problèmes qui surviennent.	Il a été vérifié que l'exécution de la programmation des tâches est surveillée et que le personnel prend les mesures appropriées pour les problèmes qui surviennent.	Aucun écart constaté
48	Toutes	<i>Gestion des opérations informatiques</i>	MITO5-S: Les modifications de la programmation automatique des tâches ne sont effectuées que par les utilisateurs autorisés.	Il a été vérifié que les modifications de la programmation automatique des tâches ne sont effectuées que par les utilisateurs autorisés.	Aucun écart constaté
49	Toutes	<i>Gestion des opérations informatiques</i>	MITO6-S: Les incidents sont enregistrés, surveillés et résolus en temps opportun.	Il a été vérifié que les problèmes ou incidents relatifs aux opérations informatiques sont identifiés, résolus, examinés et analysés moyennant l'analyse de la documentation fournie (courrier électronique, ticket, etc.).	Aucun écart constaté
50	Base de données SQL	<i>Gestion des opérations informatiques</i>	MO-DB-MITO3-S: Les sauvegardes sont effectuées périodiquement à l'aide d'un logiciel de sauvegarde et surveillées par le personnel des services informatiques pour vérifier l'achèvement et la résolution de toute défaillance de la sauvegarde.	Il a été constaté que les écarts par rapport au traitement prévu sont identifiés et résolus sans délai grâce à l'analyse des actions correctives prises (courrier électronique, ticket, etc.).	Aucun écart constaté

SUIVI DE NOS RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS PRÉCÉDENTES

- 385 L'Annexe 1 reprend toutes les recommandations que nous avons formulées précédemment et les commentaires soumis par la Direction de l'UIT lorsque nous avons remis notre rapport. L'Annexe 2 indique la suite donnée à toutes nos suggestions.
- 386 L'Annexe 3 contient le tableau de suivi des recommandations formulées dans notre rapport spécial sur les bureaux régionaux, l'Annexe 4 contient celui des suggestions formulées dans le même rapport.
- 387 Enfin, l'Annexe 5 montre le suivi des recommandations que nous avons formulées dans le rapport spécial intitulé "Lutter contre la fraude à l'UIT: quelles sont les mesures à prendre pour assurer une gestion plus efficace?"
- 388 Les recommandations pour lesquelles l'évaluation indique "clos" ne figureront pas dans le rapport sur la vérification extérieure des comptes de l'année prochaine, à moins qu'elles ne nécessitent un suivi annuel.

Annexe 1 – Suivi des recommandations de nos rapports précédents

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 1/2020	Afin de réduire autant que possible le risque de contournement des règles prévues à l'article 6.7.1 du Manuel sur la passation des marchés, considérant qu'il est nécessaire de renforcer les contrôles internes et compte tenu également des nombreuses activités frauduleuses décelées dans les bureaux régionaux, <u>nous recommandons</u> que la Division des achats suive de très près les achats de faible valeur, afin d'éviter que ces derniers ne soient utilisés pour échapper aux procédures de mise en concurrence. Si le résultat de ce suivi venait à révéler un tel abus, <u>nous recommandons</u> à la direction d'envisager d'éviter les "achats de faible valeur", notamment par la mise en œuvre de nouvelles Lignes directrices dans le Manuel sur la passation des marchés ou de réduire les seuils (5 000 et 20 000 euros) admis dans ledit Manuel concernant l'attribution d'un marché à un seul fournisseur sans aucune mise en concurrence.	La Recommandation est acceptée. Afin d'éviter tout risque de fractionnement des marchés, l'UIT a décidé d'annuler le seuil actuel de 20 000 CHF. Le total des marchés attribués à un seul fournisseur au cours d'une année civile pour l'ensemble de l'UIT, lorsqu'il n'est pas nécessaire de lancer un appel d'offres, ne dépassera pas 5 000 CHF. Au-delà de ce seuil, toutes les demandes d'achat, quelle que soit leur valeur, seront transmises à la Division des achats en vue de la recherche de sources d'approvisionnement et de la sélection. Cette décision sera intégrée dans la version révisée du Manuel sur la passation des marchés prévue pour cette année 2022.	Mise à jour de juin 2022: Cette recommandation a été mise en œuvre le 4 février 2022 dans le système ERP et intégrée dans la version révisée de 2022 du Manuel sur la passation des marchés.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 2/2020	Nous reconnaissons qu'une procédure visant les Achats de faible valeur a été introduit dans le système de gestion des relations avec les fournisseurs (SRM) au début de 2020 et que, à partir du 1er janvier 2021, le module de gestion des contrats a été mis en place; cependant, considérant que le seuil de 20 000 CHF/USD par fournisseur par année civile n'a pas été respecté non plus au cours de l'exercice 2020, <u>nous réitérons</u> nos Recommandations passées N° 3/2018 et N° 4/2018 et <u>nous recommandons</u> qu'un contrôle efficace et automatique de tous les bons de commande ou marchés attribués au même fournisseur au cours d'une année civile soit établi, afin d'assurer que le seuil ci-dessus soit pleinement respecté et que les marchés dépassant ce seuil ne soient pas automatiquement autorisés.	La Recommandation est acceptée. Comme il a été mentionné à juste titre dans la présente Recommandation, les Achats de faible valeur ont été introduits en 2020. Il convient de noter que durant l'exercice 2021 (janvier-novembre), deux fournisseurs ont dépassé le seuil annuel des 20 000 CHF en raison de besoins urgents et exceptionnels, besoins qui sont apparus à l'occasion de conférences et manifestations virtuelles. Afin d'éviter que les unités requérantes présentent de multiples demandes de faible valeur, un Contrat à long terme (LTA) avec deux fournisseurs de matériel informatique a été signé fin 2021.	Mise à jour de juin 2022: L'UIT poursuivra l'analyse des cas où il est nécessaire et possible de mettre en œuvre un LTA. D'autres LTA, notamment pour le mobilier de bureau, les fournitures médicales, les petits travaux ou les traductions, ont déjà été mis en œuvre.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 3/2020	Par conséquent, <u>nous recommandons</u> que la Division des achats élabore les procédures prévues (ou d'autres procédures spéciales) pour les achats de faible valeur (articles 6.7.1.) et de très faible valeur (6.7.5), ou, à défaut, que le Manuel sur la passation des marchés soit modifié, dans le cas où ces procédures ne sont pas nécessaires ou potentiellement remplacées par la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices visant à éviter l'"attribution directe" (voir la 0 ci-dessus).	La Recommandation est acceptée. L'UIT prend acte du fait que le Manuel sur la passation des marchés sera modifié dans le courant de l'année 2022.	Mise à jour de juin 2022: La version révisée du Manuel sur la passation des marchés a été rédigée, examinée par la Commission des contrats et transmise à l'Unité des affaires juridiques pour examen. La version définitive sera renvoyée à la Commission des contrats pour qu'elle procède à un examen final.	En cours.
Rec. 4/2020	Nous prenons acte du fait que la Division des achats travaille actuellement sur un appel d'offres pour la fourniture d'un nouveau contrat, afin de résilier le contrat en vigueur depuis 2012; cependant, <u>nous recommandons</u> d'effectuer une évaluation de tous les bons de commande/marchés actuellement en vigueur, afin de vérifier et de résilier dès que possible ceux qui sont tacitement renouvelés.	La Recommandation est acceptée. La Division des achats et les unités requérantes, lors de leurs examens réguliers des contrats en vigueur, analyseront plus avant la clause de reconduction tacite dans les contrats concernés.	Mise à jour de juin 2022: La Division des achats continuera d'analyser et de résilier tous les contrats qui sont tacitement renouvelés.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 5/2020	Bien que nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante dans le système des Nations Unies, compte tenu des risques mis en évidence dans le cadre de la passation de marchés par nos recommandations passées et actuelles, et afin de renforcer les contrôles internes en place, <u>nous recommandons</u> de mettre en œuvre un système de double enveloppe dans toutes les procédures de passation de marchés, afin d'éviter tout type d'influence par le prix lors de l'évaluation des offres reçues, sauf dans le cas de procédures très simples (critères réussite/échec) et/ou de passation de marchés de faible valeur.	La méthode utilisée par les organisations du système des Nations Unies afin de communiquer un besoin en matière de passation de marchés et demander des offres, des devis ou des propositions à des fournisseurs potentiels est appelée processus de sollicitation. Dans le cadre de la passation de marchés de l'UIT, ainsi que de l'ONU, de l'UNOPS et d'autres organisations, les sollicitations prennent la forme d'une demande de devis (RFQ), d'une invitation à soumissionner (ITB) ou d'une demande de proposition (RFP). Dans le cadre de l'ONU, le système de double enveloppe n'est utilisé que pour les demandes de propositions (RFP) et non pour les autres méthodes de sollicitation (demande cotation (RFQ) ou avis d'appel d'offres (ITB)). L'UIT est préoccupée par cette recommandation car elle s'écarterait du Manuel sur la passation des marchés et pourrait créer un précédent et compromettre sérieusement l'ensemble de l'effort d'harmonisation engagé par le Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies (HLCM). Cette recommandation sera portée à l'attention du Réseau des marchés au sein du système des Nations Unies.	Mise à jour de juin 2022: Les commentaires de l'UIT restent inchangés. Les méthodes de sollicitation (RFQ, ITB et RFP) sont largement et couramment mises en œuvre et utilisées par les organisations du système des Nations Unies. En mettant en œuvre un système de double enveloppe pour toutes les procédures de passation de marchés, on s'écarterait du Manuel de l'UIT sur la passation des marchés et des procédures en la matière appliquées à l'échelle des Nations Unies.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 6/2020	Nous recommandons d'améliorer le cadre des conditions d'éligibilité du personnel pour obtenir l'indemnité de départ, afin d'assurer un système de contrôle efficace et pertinent sur les exigences et les conditions nécessaires pour être éligible à la retraite anticipée ou aux indemnités de départ volontaire, ou dans le cas d'accords de départ individuel.	La Recommandation est acceptée. Pour les cas de départ volontaire (au cas où cette modalité serait mise en œuvre à l'avenir) ou dans le cas d'accords de départ individuel, y compris la retraite anticipée, l'organisation établira les conditions et les exigences pour l'octroi des indemnités de départ qui peuvent être accordées en sus des exigences légales.	Mise à jour de juin 2022: L'UIT a établi une nouvelle liste de vérification pour tous les fonctionnaires qui quittent l'organisation et, avant que des indemnités ne soient envisagées et que des paiements ne soient effectués, le Bureau de l'éthique est invité à donner son accord.	Clos.
Rec. 7/2020	Afin d'atténuer les risques de perte d'informations pertinentes et de validation erronée des droits, conformément au cadre des ressources humaines actuel, et d'améliorer l'efficacité et la pertinence du suivi de la documentation du personnel, tout en augmentant la précision des contrôles financiers internes quant au bien-fondé des droits à des avantages, nous recommandons de renforcer le processus de numérisation des dossiers du personnel, par le biais d'un système complet et efficace de gestion électronique des dossiers du personnel, soutenu par des systèmes robustes de sauvegarde et de reprise après sinistre, associé à un classement et un archivage efficaces de la documentation papier originale.	La Recommandation est acceptée. L'organisation investira dans le développement et la mise en œuvre d'un système complet de gestion électronique des dossiers du personnel, comme décrit dans la recommandation. La mise en œuvre de ce système nécessitera des ressources supplémentaires qui doivent être évaluées.	Mise à jour de juin 2022: L'UIT a mis au point un système de gestion électronique des dossiers sur l'intranet au moyen de la technologie SharePoint. À ce stade, tous les renseignements éparpillés sur différents lecteurs et détenus par différentes équipes des ressources humaines sont identifiés à des fins de migration vers ce système commun de gestion des dossiers. Le système est déjà connecté au système SAP et reçoit une copie de toutes les mesures ayant trait au personnel de manière automatisée.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 8/2020	<u>Nous recommandons</u> de renforcer l'efficacité et la pertinence de la procédure disciplinaire, en établissant des sanctions capables de protéger l'UIT des risques découlant de comportements frauduleux du personnel, en particulier lorsqu'il y a une perte financière. <u>Nous recommandons</u> également de renforcer la capacité de l'Union à réagir aux comportements frauduleux du personnel, en particulier en étudiant la possibilité de poursuivre les membres du personnel reconnus coupables après leur départ, non seulement à des fins de recouvrement, mais aussi en vue de les insérer dans toute base de données partagée des Nations Unies concernant les personnes directement ou indirectement impliquées dans des pertes financières.	La Recommandation est acceptée. L'organisation réexaminera la procédure disciplinaire et les mécanismes connexes comme indiqué dans la Recommandation. L'organisation étudiera également la possibilité de prendre des mesures concernant les membres du personnel qui ont commis des fraudes et qui ont quitté l'organisation avant l'application d'une sanction disciplinaire, également en vue de leur inclusion dans toute base de données des Nations Unies, dès lors que cela est possible et disponible.	Mise à jour de juin 2022: L'UIT propose actuellement un examen complet de la procédure disciplinaire qui tient compte de toutes les recommandations formulées par le Vérificateur extérieur. L'UIT a adhéré au système ClearCheck à l'échelle des Nations Unies et a enregistré un cas dans la base de données correspondante.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 9/2020	Afin d'atténuer les risques financiers, pour la réputation et de fraude, qui pourraient avoir une incidence sur les fonds disponibles de l'Union, <u>nous recommandons</u> d'améliorer le cadre de recrutement des consultants, en particulier s'agissant de la détermination de la rémunération due et du paiement journalier à verser aux consultants, de manière à permettre un nouveau calcul précis du montant dû, y compris par différents fonctionnaires participant au suivi du processus de contrôle interne. En particulier, <u>nous recommandons</u> également ce qui suit: i) l'évaluation des performances des consultants devrait être renforcée par des contrôles comprenant des déclarations de responsabilité provenant d'une ligne hiérarchique sur la qualité du travail effectué, axées sur des objectifs spécifiques, réalistes et mesurables, et des indicateurs clés de performance précis dûment convenus entre les parties, et qui devraient être inclus dans le contrat SSA;	La Recommandation est acceptée. L'organisation examinera son cadre interne de politiques et de procédures pour s'assurer: i) qu'il existe un cadre pour la détermination des tarifs des consultants; ii) que les performances des consultants sont examinées, y compris les déclarations de responsabilités hiérarchiques sur la qualité du travail effectué; iii) que des objectifs spécifiques, réalistes et mesurables, et des indicateurs clés de performance précis figurent dans le contrat SSA, iv) les bases de données internes et celles des Nations Unies sur les manquements (lorsqu'elles sont disponibles) sont consultées avant d'accorder un contrat à un consultant (premier contrat ou renouvellement), v) les conditions contractuelles des SSA incluent l'obligation d'adhérer au cadre éthique de l'UIT, y compris une référence directe au fait que la rémunération est soumise à l'évaluation des performances; et vi) d'adapter les règles si et quand les réglementations locales l'exigent. L'UIT n'exclut pas le recours à une tierce entité indépendante pour évaluer le travail des Consultants.	Mise à jour de juin 2022: Les conditions contractuelles des SSA ont été modifiées et incluent désormais des références et des indications, par le biais de clauses spécifiques, pour que les consultants adhèrent au cadre éthique de l'Union, en particulier: • l'Ordre de service N° 22/03 de l'UIT, intitulé "Politique de l'UIT relative à la lutte contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination"; • l'Ordre de service N° 20/06 de l'UIT, sur la politique et la protection en cas de signalement d'un manquement (dénonciation d'un manquement); • l'Ordre de service N° 19/09 de l'UIT, intitulé "Politique de lutte contre la fraude, la corruption et d'autres pratiques prohibées"; • l'Ordre de service N° 19/10 de l'UIT, intitulé "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT"; • l'Ordre de service N° 11/02 de l'UIT, intitulé "Code d'éthique du personnel de l'UIT"; • l'Ordre de service N° 22/02 de l'UIT, sur la politique de l'UIT relative aux déclarations d'intérêts.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	ii) le Département HRMD devrait renforcer sa capacité de contrôle des SSA, notamment avant tout renouvellement, en accédant aux bases de données de l'UIT et de l'ONU qui pourraient mettre en évidence les risques potentiels liés à un consultant donné; iii) les conditions contractuelles des SSA devraient inclure des références claires, par le biais de clauses spécifiques, qui incitent les consultants à adhérer au cadre éthique de l'Union, y compris une référence directe au fait que la rémunération est soumise à une évaluation des performances; iv) une fois le cadre commun renforcé mis en place, si une réglementation locale imposait un ensemble de règles différent pour les contrats, l'UIT devrait être prête à s'y conformer, voire à envisager des outils personnalisés pour évaluer que le travail effectué est conforme et répond aux objectifs énoncés dans le contrat SSA et/ou des clauses contractuelles additionnelles pour protéger l'Union dans ce contexte juridique spécifique.		Les conditions contractuelles incluent également une référence directe au fait que la rémunération est soumise à une évaluation des performances. D'autres éléments de cette recommandation sont en cours.	

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 10/2020	Conformément à notre Recommandation 10/SR2019, dans laquelle nous avons recommandé "que la direction examine plus avant, sans délai, les raisons pour lesquelles les contrôles hiérarchiques ont été si inefficaces pour détecter une fraude qui a été perpétrée pendant plusieurs années. En particulier, la direction devrait déterminer dans quelle mesure le comportement des supérieurs hiérarchiques du fonctionnaire était approprié au regard des normes de diligence et des compétences de gestion que l'on peut attendre des fonctionnaires en poste et enquêter pour savoir si d'autres personnes sont impliquées dans des pratiques frauduleuses"; compte tenu de ce qui précède dans la Recommandation N° 6 au sujet de l'indemnité de départ volontaire; considérant également qu'il existe un risque que les responsabilités de toutes les personnes directement ou indirectement impliquées dans la fraude, y compris le personnel de l'UIT de "première, deuxième et troisième ligne" exerçant des fonctions d'encadrement, n'aient pas encore été évaluées;	La Recommandation est acceptée. Toutefois, il convient de noter que la direction de l'UIT a demandé à plusieurs reprises l'assistance du BSCI, en vain. Compte tenu de l'arrivée de la Cheffe de l'Unité d'investigation et sur la base de son expérience et de son programme annuel, l'UIT n'exclura pas la possibilité d'établir un accord-cadre avec le BSCI à l'avenir. L'UIT poursuivra l'examen de l'ensemble du système concerné.	Mise à jour de juin 2022: 1) L'Unité d'investigation est en passe de mener à bien toutes les enquêtes relatives aux recommandations de PWC et d'examiner les recommandations figurant dans le rapport du cabinet Haynes. Les responsabilités individuelles, le cas échéant, seront examinées et traitées conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UIT. 2) De même, les responsabilités individuelles et les éventuels fonds perdus font l'objet d'un examen, lequel devrait être complété avant la fin de 2022. 3) Compte tenu des nombreux refus du BSCI et du fait que celui-ci n'a des bureaux qu'à New York, Vienne et Nairobi (outre les opérations de maintien de la paix), il a été considéré comme plus rentable d'élaborer, lorsque cela est nécessaire, un mémorandum d'accord avec les services d'investigation des institutions des Nations Unies ayant leur siège à Genève.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	<u>nous recommandons</u> donc: 1) de continuer à enquêter sur tous les fonctionnaires ayant exercé des "fonctions d'encadrement" (tout manquement au niveau des responsabilités de la Direction en matière de supervision et de surveillance) dans la fraude, de finaliser l'enquête en l'orientant également sur les responsables qui ont pris une retraite anticipée ou procédé à un départ volontaire; 2) d'étudier toute possibilité juridique au sein du système des Nations Unies ou avec l'aide des autorités judiciaires nationales pour prendre des mesures efficaces permettant de récupérer tout montant indûment payé, en particulier, si le fonctionnaire est considéré comme responsable, également envers le personnel ayant exercé des fonctions d'encadrement qui a quitté l'organisation avec une retraite anticipée ou une indemnité de départ volontaire; 3) de reconnaître que l'Ordre de service N° 19/10 "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT" définit les règles en vigueur s'agissant de porter une			

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	enquête devant un organe d'enquête externe lorsque les investigations ne peuvent être menées en interne; dans les cas où la nouvelle fonction d'investigation de l'UIT ne disposerait pas des compétences et/ou des effectifs suffisants pour mener à bien les mesures susmentionnées, d'étudier d'urgence la possibilité de conclure un Mémoire d'accord avec le BSCI afin de mener ces enquêtes en temps utile et d'identifier tout montant indûment versé.			
Rec. 11/2020	Conformément à nos considérations et recommandations précédentes, <u>nous recommandons</u> d'entamer dès que possible une évaluation spécifique sur la raison pour laquelle l'Unité de l'audit interne, qui était également chargée de l'autorité d'investigation, n'a pas été en mesure d'appréhender en temps utile ces risques majeurs au sein de l'organisation (à savoir les risques financiers, de fraude et de réputation), ne protégeant pas efficacement le SG dans l'exercice de ses fonctions. Cet exercice est également particulièrement important si l'on considère que, conformément à nos	La recommandation est acceptée et l'UIT recherchera des options afin qu'une entité indépendante effectue ce travail d'évaluation de l'Unité de l'audit interne.	Mise à jour de juin 2022: Un consultant extérieur a été recruté en juin 2022 pour entamer l'évaluation. Il est prévu que celle-ci soit achevée d'ici à août 2022.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	recommandations toujours actuelles et en cours, plusieurs nouvelles procédures sont actuellement mises en place, par exemple au BDT, à la Division des achats, au Département HRMD, etc. et il est urgent que l'Union soit soutenue par des services d'assurance efficaces.			
Rec. 1/2019	A) <u>Nous recommandons</u> à la direction de recueillir des informations sur l'emplacement des équipements informatiques, et de conférer à chaque fonctionnaire la responsabilité de la tenue à jour de l'inventaire des équipements en sa possession sur la base de ces informations. B) À cet égard, <u>nous recommandons</u> que des règles plus strictes soient adoptées pour renforcer cette responsabilité.	L'"inventaire physique" annuel aura lieu fin 2020, début 2021 et devrait permettre à l'UIT d'obtenir des informations sur ces équipements. Conformément à l'Ordre de service N° 17/10, chaque fonctionnaire de l'Union est tenu de valider et de tenir à jour l'inventaire des équipements en sa possession, ce qui peut être fait par voie électronique sur le portail Intranet. L'UIT recherche des modalités plus efficaces pour rappeler aux fonctionnaires qu'il leur appartient de donner suite aux demandes de confirmation d'inventaire en suspens. Nous réfléchissons en outre à la façon d'assurer une meilleure application de l'Ordre de service N° 17/10.	Mise à jour de mars 2021: En raison de la pandémie de Covid-19, l'inventaire physique a été ajourné pour 2020 sur décision du Secrétaire général. L'UIT recherche des modalités plus efficaces pour rappeler aux fonctionnaires qu'il leur appartient de donner suite aux demandes de confirmation d'inventaire en suspens. Nous réfléchissons en outre à la façon d'assurer une meilleure application de l'Ordre de service N° 17/10. Mise à jour d'octobre 2021: L'inventaire physique sera effectué en novembre et décembre 2021. Mise à jour de juin 2022: L'inventaire physique a été effectué avec succès en novembre et décembre 2021.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 4/2019	Il convient de noter que le retard précédent a été complètement résorbé. Néanmoins, il faut à présent déployer des efforts ciblés pour mettre systématiquement à jour les données administratives sans engendrer un nouveau retard. En conséquence, <u>nous recommandons</u> que les documents fournis pour justifier les avantages offerts au personnel soient traités rapidement et que des procédures d'alerte automatique soient mises en place pour favoriser le respect des modalités. Dans cette optique, il conviendrait peut-être de confier à un administrateur des responsabilités précises à cet égard, si les attributions actuelles ne prévoient pas de telles responsabilités. <u>Nous recommandons à nouveau</u> que les mesures à prendre pour résoudre de manière satisfaisante les problèmes liés à l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans le système ERP soient synthétisées d'urgence dans le cadre d'un plan d'action, qui devrait prévoir les ressources externes supplémentaires en vue d'apporter les améliorations requises.	L'UIT souscrit aux recommandations sur l'intégration accrue des processus opérationnels existants dans le système ERP, afin de réduire les activités de traitement manuelles et de les automatiser davantage, l'objectif étant de simplifier les tâches, de raccourcir les délais de traitement et d'atténuer les risques. Le Département HRMD collabore avec le Département des services informatiques sur un projet d'amélioration du système SAP utilisé par les ressources humaines, qui définit 73 points à traiter en priorité, qu'il s'agisse de corriger des erreurs ou d'élaborer de nouvelles fonctionnalités.	Mise à jour de mars 2021: Des efforts continus sont déployés pour inclure toutes les fonctionnalités dans l'ERP de l'organisation (par exemple, la migration de la gestion du recrutement de BDT Experts vers SAP est en cours) afin de tirer parti d'un ERP intégré, d'une plus grande automatisation des processus, d'une plus grande validation des règles de gestion et d'interfaces utilisateur plus modernes améliorant l'expérience des utilisateurs. Les dernières corrections de bogues seront déployées en avril 2021. La liste des améliorations, qui comptait 73 éléments, est passée à 101 depuis le dernier rapport de 2020, dont près de 70 ont été achevés/mis en œuvre. Mise à jour d'octobre 2021: Le Département HRMD en collaboration avec le Département des services informatiques, et d'autres Départements, le cas échéant, assureront la maintenance, la résolution de problèmes de connectivité et la mise à jour du système SAP RH, sur la base de champs d'application de travaux pré-convenus, ce qui constitue un travail continu. Mise à jour de juin 2022: Ces travaux sont en cours. Le nouveau module pour les indemnités pour frais d'études a été lancé avec succès en juillet 2022.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	Dans le même temps, <u>nous recommandons</u> que les incidences que pourraient avoir les recouvrements rétroactifs sur les comptes de l'UIT soient quantifiées et dûment communiquées.			
Rec. 5/2019	<u>Nous recommandons</u> en outre d'envisager la possibilité d'améliorer le projet de gestion électronique des dossiers et de concevoir et de mettre en œuvre un véritable système de gestion de l'information, consistant à faire appel à des services externes.	L'UIT souscrit à cette recommandation en général, et tout particulièrement compte tenu de l'environnement de travail mis en place en raison de la situation liée au COVID-19, qui est marqué par une augmentation du nombre de documents élaborés et traités au format électronique et l'absence de centralisation dans un système, par exemple le système ERP utilisé pour les ressources humaines.	Mise à jour de mars 2021: Le Département de la gestion des ressources humaines HRMD passe en revue les technologies et les services extérieurs (y compris la collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies) qui pourraient être utilisés pour garantir que toute la documentation des ressources humaines est répertoriée de manière correcte et sécurisée. Cela inclut tous les fichiers et les actions personnels. Mise à jour d'octobre 2021: En collaboration avec le service de gestion de l'information du Département des services informatiques, le Département HRMD s'emploie à nettoyer les dossiers papier et à déterminer ce qui doit être conservé et stocké, et pour combien de temps, dans les archives de l'UIT, et ce qui doit rester au sein du Département HRMD, notamment en vue du déménagement au nouveau siège en 2027. Le Département DGRH participe en outre à un processus complémentaire relatif à la gouvernance de l'information à l'échelle de l'UIT, qui sera l'occasion d'adopter un système de gestion électronique des dossiers.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Mise à jour de juin 2022: L'UIT a mis au point un système de gestion électronique des dossiers sur l'Intranet au moyen de la technologie SharePoint. À ce stade, tous les renseignements éparpillés sur différents lecteurs et détenus par différentes équipes des ressources humaines sont identifiés à des fins de migration vers ce système commun de gestion des dossiers. Le système est déjà connecté au système SAP et reçoit une copie de toutes les mesures ayant trait au personnel de manière automatisée.	
Rec. 6/2019	Nous recommandons d'insuffler une nouvelle dynamique à l'application effective du nouveau cadre stratégique, dans le cadre de plans opérationnels et selon un calendrier de mise en œuvre.	Des informations sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines figurent dans le Document C20/54, intitulé "Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018)". Un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux processus, des politiques ont été mises à jour et d'autres ont été adoptées. Dans la droite ligne des buts et objectifs liés aux ressources humaines consistant à améliorer la capacité de l'UIT de produire des résultats, des initiatives ont été prises au regard de quatre piliers: 1) disposer d'un personnel en adéquation avec les objectifs de l'organisation et intégrant diversité et souplesse (le personnel de l'UIT travaille dans le sens des buts de l'Union); 2) personnel motivé; 3) services	Mise à jour de mars 2021: Le Plan stratégique pour les ressources humaines est le document principal relatif à la planification qui vise à rendre la stratégie en matière de ressources humaines opérationnelle et comprend des résultats attendus et des délais clairs. Des informations sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines figurent dans le Document C20/54, intitulé "Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018)". Un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux processus, des politiques ont été mises à jour et d'autres ont été adoptées. Elle met également en évidence la nécessité de moderniser les capacités, processus, procédures et outils de l'UIT dans le domaine des ressources humaines, mais	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		RH tournés vers l'excellence; et 4) cadre de travail porteur; les activités ont été mises en œuvre et ont abouti aux résultats décrits dans la colonne F du tableau joint au document. Le BDT a procédé à une évaluation de la culture en matière de leadership et s'emploie actuellement à élaborer un plan d'action pour analyser les domaines qui doivent être consolidés. La politique de mobilité du personnel est également à l'étude dans le cadre de l'examen mené par PwC.	aussi d'assurer une intégration et une harmonisation avec le régime commun des Nations Unies et les valeurs de la fonction publique internationale. Il convient de mentionner qu'en février 2021, les chefs de service du Département DGRH ont préparé un briefing complet pour le nouveau chef du DGRH, en donnant la priorité aux domaines liés au remaniement des processus opérationnels. Mise à jour d'octobre 2021: Des informations sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines figurent dans le Document C21/54, intitulé "Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018)". Mise à jour de juin 2022: Un rapport d'activité sur le plan stratégique pour les ressources humaines a été présenté à la session de mars 2022 du Conseil.	
Rec. 7/2019	<u>Nous réitérons</u> notre <u>Recommandation N° 21/2018</u>, selon laquelle le Responsable de l'éthique devrait assurer un degré de confidentialité suffisant en améliorant la protection de l'identité du dénonciateur, et nous ajoutons que l'UIT devrait en outre fournir des garanties de protection vis-à-vis des autorités judiciaires nationales.	Le nouvel Ordre de service N° 20/06 sur la politique et la protection en cas de signalement d'un manquement (Dénonciation d'un manquement) a été promulgué en septembre 2020. Il contient des dispositions renforcées qui décrivent la confidentialité garantie aux dénonciateurs de manquements, afin que le niveau de confidentialité suffise à mieux protéger leur identité, notamment lorsque les	Mise à jour de mars 2021: Un poste P5 de chef de l'Unité d'investigation a été créé et l'avis de vacance a été publié le 26 février 2021. Le chef de l'Unité d'investigation est indépendant et sera responsable des activités d'enquête. Outre le poste P5, des enquêteurs externes spécialisés peuvent être engagés pour certaines allégations,	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	De plus, <u>nous recommandons</u> la mise en place d'une procédure interne pour évaluer rapidement et en toute confidentialité les allégations formulées par des enquêteurs indépendants (après une évaluation prima facie par le Bureau de l'éthique). Au sein de l'UIT, il est essentiel que la fonction d'investigation soit confiée à une entité spéciale indépendante des autres bureaux de l'organisation et dont le rattachement hiérarchique est clairement défini. Les allégations qui ne peuvent être traitées en interne, par exemple parce qu'elles mettent en cause des hauts dirigeants ou nécessitent des compétences spéciales (informatiques, techniques et scientifiques, etc.) qui font défaut à l'UIT, devraient être gérées par des enquêteurs externes spécialisés (tels que le Bureau des services de contrôle interne).	autorités judiciaires formulent des demandes. L'Ordre de service N° 19/10, intitulé "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT", définit les règles en vigueur s'agissant de porter une enquête devant un organe d'enquête externe lorsque les investigations ne peuvent être menées en interne.	notamment celles qui ne peuvent être traitées en interne. Mise à jour d'octobre 2021: Le poste vacant a été pourvu et le nouveau chef de l'Unité d'investigation rejoindra l'UIT en janvier 2022. Mise à jour de juin 2022: La cheffe de l'Unité d'investigation est entrée en fonction et remplit actuellement sa mission.	
Rec. 8/2019	Nous soulignons le fait que le "Rapport complémentaire" vient encore confirmer les critiques que nous avons formulées concernant les systèmes de contrôle interne à l'échelle des régions, et <u>nous recommandons</u> à ce titre que l'UIT:	Le Secrétaire général tient à appeler l'attention du Vérificateur extérieur des comptes sur un aspect en particulier des mesures prises par l'UIT pour que les personnes responsables de la fraude (notamment l'auteur principal de la fraude) répondent de leurs actes, aspect dont le Vérificateur extérieur des comptes n'a peut-être pas connaissance. Soyez	Mise à jour de mars 2021: 1) Les procédures disciplinaires sont terminées et les sanctions ont été prononcées et appliquées. 2) Le cabinet d'avocats engagé par l'UIT a finalisé la plainte qui sera portée devant les tribunaux nationaux en Thaïlande. L'UIT attend quelques précisions finales relatives aux procédures de la part des	En cours

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	a) élargisse l'enquête à l'ensemble des activités menées par l'auteur de la fraude, afin de déterminer: i) s'il y a lieu de s'intéresser à d'autres fonctionnaires ou personnes extérieures à l'UIT; ii) le montant exact dû par l'auteur de la fraude par suite de sa faute (y compris en demandant aux autorités nationales chargées des enquêtes des pays concernés de coopérer); b) mène à leur terme les procédures disciplinaires en cours avec la plus grande diligence, afin qu'elles soient suivies d'effets concrets; c) envisage de faire figurer dans le Statut du personnel une disposition similaire à celle du Recueil des mesures disciplinaires de l'ONU, afin de garantir le recouvrement des pertes financières causées par des fonctionnaires dont le comportement répréhensible a pu être déterminé comme ayant occasionné la perte dans le cadre d'une procédure disciplinaire.	assurés que le Secrétaire général a l'intention d'introduire une action en justice contre l'auteur de la fraude et ses complices devant les tribunaux nationaux thaïlandais. À cette fin, l'Unité des affaires juridiques de l'UIT est en contact avec les autorités nationales thaïlandaises depuis plusieurs mois et continuera de solliciter leur concours et leur assistance. Pour ce qui est de la Recommandation N° 8, le Secrétaire général fait remarquer en particulier que: – concernant la partie a) de la Recommandation: l'UIT n'a pour l'heure pas les moyens et n'est pas compétente pour enquêter sur les éléments importants mis en évidence. Ces éléments pourront toutefois être examinés dans le cadre d'une plainte déposée devant les tribunaux nationaux thaïlandais; – concernant la partie b) de la Recommandation: les procédures disciplinaires en cours seront menées à bonne fin au cours des prochaines semaines, afin de veiller à ce qu'elles soient suivies d'effets concrets; – concernant la partie c) de la Recommandation: le cadre réglementaire de l'UIT ne comprend pas de disposition de ce type et les Règlements de l'ONU ne sont pas en tant que telles applicables à l'UIT. Le Secrétaire général est disposé à	autorités thaïlandaises avant de lancer l'action en justice. 3) En ce qui concerne la partie c) de la Rec N° 8/2019, elle s'inscrira dans une réflexion plus globale sur la réforme des processus et procédures disciplinaires internes. Mise à jour d'octobre 2021: Une plainte officielle a été déposée auprès des autorités thaïlandaises chargées de la lutte contre la corruption contre l'auteur et les complices potentiels. Mise à jour de juin 2022: L'UIT a demandé à l'équipe du Vérificateur extérieur de fournir au Secrétariat les noms ou les fonctions des membres du personnel de l'UIT qui devraient faire l'objet d'une enquête sur la base de l'évaluation qui a été menée, ainsi que tout élément de preuve ou toute conclusion de l'audit susceptible d'aider le Bureau de l'éthique à évaluer avec précision ces cas, conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UIT.	

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		envisager la possibilité de faire figurer une telle disposition dans les Statut et Règlement du personnel de l'UIT.		
Rec. 1/2018	Nous réitérons notre Recommandation N° 1/2012 et, de fait, <u>nous recommandons</u> qu'en règle générale, au moins deux signatures soient requises pour les opérations sur les comptes bancaires et que, dans tous les cas, des efforts soient faits pour veiller à ce que les conditions pour la mise en œuvre de signatures conjointes et de signatures individuelles pour les montants supérieurs à 5 000 USD soient respectées.	Nous prenons note de cette recommandation. Un système de double signature est déjà en place dans toutes les banques et tous les mouvements du personnel sont reflétés. Nous procéderons à un examen de la totalité des banques avec lesquelles nous avons des relations d'affaires pour nous assurer que nos consignes ont été dûment prises en compte.	Mise à jour de décembre 2019: Nous avons procédé à un examen complet des signatures autorisées afin de nous assurer que nos consignes sont dûment prises en compte. Nous effectuerons un suivi sur ce point en début d'année 2020 en examinant les confirmations des banques reçues au 31.12.2019. Mise à jour de septembre 2020: Certaines banques n'ont toujours pas pris en compte nos consignes; par conséquent, nous continuons d'effectuer un suivi régulier sur cette question. Mise à jour de mars 2021: Suite à la confirmation de fin d'année, un examen complet des fonctionnaires autorisés à signer auprès de la banque a été effectué. Mise à jour d'octobre 2021: Processus en cours, les fonctionnaires autorisés à signer sont soigneusement contrôlés, et tout changement fait l'objet d'un envoi d'instructions aux banques. Mise à jour de juin 2022: Les fonctionnaires autorisés à signer sont régulièrement contrôlés et tout changement concernant le personnel est	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			communiqué aux banques en vue de modifier et de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés à signer.	
Rec. 11/2018	En conséquence, <u>nous recommandons</u> que soit mis en place un système de contrôle normalisé, reposant sur l'utilisation de listes de contrôle ou d'outils informatiques et indiquant la façon dont le Directeur régional et le BDT devraient être véritablement associés à l'évaluation a posteriori de l'efficacité des dépenses.	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 11 et étudiera de manière plus détaillée la participation efficace des Directeurs régionaux à l'évaluation de l'efficacité des dépenses engagées par l'UIT pour les différentes régions.	Mise à jour de décembre 2019: La participation efficace des Directeurs régionaux à l'évaluation de l'efficacité des dépenses engagées par l'UIT pour les différentes régions est extrêmement importante. Le BDT a renforcé ses activités de planification fondées sur la GAR pour 2020, y compris pour les activités régionales. De plus, le BDT examine actuellement ses outils informatiques d'appui à la planification et à la surveillance de ses dépenses. Une planification plus efficace et des outils UIT améliorés devraient offrir une bonne base pour l'évaluation de l'efficacité des dépenses engagées par l'UIT pour les différentes régions. Mise à jour de septembre 2020: Le BDT et le Département des services informatiques étudient actuellement la faisabilité de l'intégration de rapports au niveau des pays dans SAP. Mise à jour de mars 2021: Les rapports régionaux ont été améliorés avec le processus de planification du Plan opérationnel 2021. Des rapports complets au niveau national seront mis en place avec la mise en œuvre du Plan opérationnel SAP pour le BDT, prévue pour la fin de 2021.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Mise à jour d'octobre 2021: Les progrès dans la mise en œuvre du Plan opérationnel de SAP pour le BDT se poursuivent, la mise en œuvre complète ayant été légèrement décalée et désormais prévue pour fin janvier 2022. Mise à jour de juin 2022: Considérée comme mise en œuvre. Les rapports au niveau des pays ont été intégrés dans le système SAP, ce qui permet aux Directeurs des bureaux régionaux et au BDT d'évaluer l'efficacité des dépenses. Le tableau de bord du BDT, accessible au personnel du BDT à des fins de suivi, fournit des informations sur le budget et les dépenses, par région, s'agissant: • du budget, du programme et des activités ordinaires (budget ordinaire du Plan opérationnel) par priorité thématique; et • des ressources extrabudgétaires.	
Rec. 13/2018	Afin d'améliorer le système de contrôle interne au niveau régional, <u>nous recommandons</u> à la direction d'établir une liste précise et détaillée des dépenses pouvant être autorisées ou exclues par les Directeurs régionaux.	Cette recommandation sera prise en considération lors de l'examen des lignes directrices.	Mise à jour de décembre 2019: Il sera tenu compte de cette recommandation dans la planification et la mise en œuvre des plans opérationnels du BDT en 2020. Mise à jour de septembre 2020: En juillet 2020, dans le cadre du processus GAR, le BDT a adopté un document relatif à la délégation d'autorité, qui contenait des seuils au-delà desquels les Directeurs	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			régionaux doivent demander une approbation, ce seuil concernant l'approbation des dépenses étant établi à 15 000 USD au niveau d'un Directeur régional, avec des responsabilités clairement indiquées. Mise à jour de mars 2021: La mise en œuvre des niveaux d'autorité a été intégrée dans le processus de recrutement des experts, mais doit être entièrement synchronisée avec tous les processus de passation de marchés qui sont en cours. Mise à jour d'octobre 2021: Le travail sur un cadre détaillé de délégation de pouvoir, avec des autorisations de dépenses spécifiques, est en cours, conformément au rapport d'examen de la présence régionale. Ce travail doit être complété au premier trimestre 2022. Mise à jour de juin 2022: Considérée comme mise en œuvre. La liste des dépenses autorisées est donnée dans les lignes directrices relatives aux petites caisses qui ont été diffusées auprès des collègues des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Toute exception est communiquée au Département FRMD pour approbation préalable.	

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 15/2018	Afin d'accroître l'efficacité des contrôles des voyages officiels liés à la présence régionale, <u>nous recommandons</u> qu'il soit procédé à un suivi efficace, tant sur le plan technique que sur le plan des programmes, au moyen d'indicateurs de performance précis, fiables et homogènes, afin de déterminer si le voyage officiel concerné est nécessaire pour l'UIT, et que soit étudiée la possibilité de disposer d'une unité/d'un organe indépendant chargé de déterminer si le voyage officiel a atteint les objectifs fixés.	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 15 et étudiera plus avant les nouvelles améliorations qui pourraient être apportées au suivi des voyages officiels. Il y a lieu de noter que pour les fonctionnaires du BDT, chaque formulaire de demande de départ en mission est soumis pour approbation au supérieur hiérarchique, y compris aux Directeurs régionaux. Le formulaire de demande de départ en mission doit obligatoirement être approuvé pour le traitement électronique d'une autorisation de voyage.	Mise à jour de décembre 2019: La planification annuelle des missions a été mise en place et se poursuivra en 2020. Mise à jour de septembre 2020: Il était prévu de mettre ce point en œuvre en 2020; or, en raison du Covid-19, tous les voyages officiels ont été suspendus. La mise en œuvre reprendra en même temps que les voyages, une fois la crise du Covid-19 passée. Mise à jour de mars 2021: Pas de modification. Mise à jour d'octobre 2021: Les voyages officiels ont brièvement repris vers la fin de 2021, et le BDT intègre la planification dans le processus du Plan opérationnel 2022. Mise à jour de juin 2022: Des voyages officiels ont été identifiés en vue d'appuyer les activités prévues au titre du Plan opérationnel de 2022 dans le cadre du système de planification du Plan opérationnel, mais des plans clairs n'ont pas encore été établis en raison des incertitudes considérables suscitées par la pandémie de Covid-19.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 16/2018	Étant donné que le fait que certains fonctionnaires de l'UIT se rendent fréquemment dans leur pays d'origine pour mettre en œuvre des projets risque de nuire à l'indépendance de l'UIT vis-à-vis des États Membres, <u>nous recommandons</u> , afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel, que les Directeurs régionaux et le siège procèdent à un examen minutieux avant d'envoyer des fonctionnaires en mission dans leur pays d'origine et, parallèlement, assurent un suivi approprié de tous les voyages officiels.	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 16 et l'examinera.	Mise à jour de décembre 2019: En cours d'examen. Mise à jour de septembre 2020: Cette recommandation est toujours en cours d'examen, étant donné que tous les voyages officiels ont été suspendus. La mise en œuvre reprendra en même temps que les voyages, une fois la crise du Covid-19 passée. Mise à jour de mars 2021: Pas de modification. Mise à jour d'octobre 2021: Cette recommandation est en cours d'examen en vue de sa mise en œuvre en 2022. Mise à jour de juin 2022: Merci de mettre à jour comme suit: Cette situation est inévitable eu égard aux effectifs restreints du BDT au sein des bureaux régionaux et du travail spécialisé effectué par le personnel, qui nécessite parfois que les fonctionnaires se rendent dans leur pays d'origine. Les Directeurs des bureaux régionaux ont été informés de cette préoccupation et des contrôles sont effectués afin de veiller à ce que les voyages soient justifiés, et les fonctionnaires concernés sont conscients de leur devoir de rester impartiaux lorsqu'ils se rendent dans leur pays d'origine. Le Département de la	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			coordination des activités hors siège (DDR) effectue des contrôles ponctuels périodiques des arrangements de voyage durant le processus d'approbation des voyages, en contactant le Directeur du bureau régional en question – pour s'assurer que le voyage est nécessaire – et en s'entretenant avec le fonctionnaire concerné pour s'assurer que celui-ci est conscient de ses responsabilités.	
Rec. 17/2018	Notre opinion est que des mesures doivent être prises dans chacun des domaines considérés. Sans préjuger des observations et des recommandations plus détaillées qui pourront être formulées ultérieurement, <u>nous recommandons</u> à la direction d'améliorer d'urgence le niveau des contrôles internes au sein des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne le recrutement de consultants, en mettant en place un système permettant d'assurer le suivi de leurs activités au moyen d'indicateurs fondamentaux de performance et prévoyant l'adoption de Guides opérationnels, de lignes directrices et de listes de contrôle spécifiques qui pourraient contribuer à évaluer la nécessité de recruter des consultants et faciliter l'évaluation a posteriori de leur travail.	Le personnel hors siège est assujéti aux mêmes politiques et procédures en matière de gestion de la performance et de perfectionnement que celles qui s'appliquent aux autres fonctionnaires, telles qu'elles sont établies dans l'Ordre de service N° 18/06 en date du 19 avril 2018. La pierre angulaire de cette politique est l'adéquation entre les objectifs individuels et les objectifs de l'organisation, tels qu'ils sont fixés dans les plans opérationnels des Secteurs.	Mise à jour de décembre 2019: Les commentaires formulés sont toujours valides. Mise à jour de septembre 2020: Le travail visant à renforcer et à rationaliser les politiques et les procédures dans ces domaines avancent, dans le cadre des travaux menés par le groupe de travail sur les contrôles internes placé sous la responsabilité du BDT. Ce travail couvre les domaines indiqués dans la colonne Commentaires. Mise à jour de mars 2021: Le BDT a mis en œuvre des procédures et des systèmes renforcés pour le recrutement d'experts, à compter du 30 mars 2021. Cela permet de remédier aux lacunes identifiées. Les changements sont les suivants: • Le fichier a été nettoyé et allégé pour supprimer les doublons, les profils	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		S'agissant de l'efficacité du suivi des objectifs assignés aux fonctionnaires des bureaux extérieurs, lors de la conception et de la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation de la performance (E-PMDS), le Département de la gestion des ressources humaines s'est attaché à renforcer l'établissement d'objectifs de travail, en élaborant des descriptifs plus précis associés à ces objectifs (description des objectifs, activités connexes, IFP, délais, partenaires, ressources et contraintes). Pour ce qui est du renforcement des procédures et des politiques de gestion et de recrutement d'experts et de consultants, le Département HRMD et le BDT s'emploient actuellement à définir des procédures plus efficaces, en tenant également compte des recommandations formulées par le CCI dans le cadre de son examen de la gestion de l'UIT ainsi que des recommandations présentées par l'Unité de l'audit interne. Le Département HRMD procède actuellement à une opération de "nettoyage" du fichier existant, qui consiste à vérifier les titres universitaires ainsi que les références de tous les candidats. Le Département HRMD est en contact avec l'ONU en ce qui concerne l'utilisation du Centre de vérification des références de l'ONU qui vient d'être mis sur pied à Bonn.	défunts et les profils qui n'ont pas été vérifiés récemment. - Le recrutement d'experts a été révisé et simplifié pour aider le personnel du BDT à recruter un expert avec efficacité et en temps voulu. - Le nouveau recrutement d'experts est conçu pour être équitable, transparent et conforme aux valeurs fondamentales d'intégrité, de professionnalisme et de respect de la diversité ainsi qu'au Règlement du personnel de l'UIT. - Les profils et le système d'évaluation du fichier d'experts ont également été mis à jour pour garantir la qualité, la transparence et l'efficacité. D'autres améliorations de l'automatisation seront mises en œuvre à la fin de 2021, en même temps que la migration des outils informatiques du BDT vers SAP. Mise à jour d'octobre 2021: La mise en œuvre de SAP BDT est programmée pour janvier 2022. Mise à jour de juin 2022: Considérée comme mise en œuvre. XSR – Le système de recrutement d'experts au titre de contrats SSA pour les frais de voyage uniquement a été lancé en juillet 2022.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 18/2018 (Référence au Tableau 2 du Rapport C19/40-F)	<u>Nous recommandons</u> que la direction prenne d'urgence des mesures pour appliquer les recommandations ouvertes formulées par l'auditeur interne et le vérificateur extérieur des comptes en ce qui concerne les activités régionales, et tout particulièrement la passation de marchés.	L'UIT prend note de cette recommandation.	RE: Recommandations concernant le caractère obsolète des procédures de passation de marchés pour les projets/fonds d'affectation spéciale				
					Rapport C18/125-F Rapport spécial du Vérificateur extérieur des comptes Recommandation N° 19 Conformément à la Recommandation N° 11 contenue dans la version longue du rapport de vérification des états financiers de l'UIT pour 2016, <u>nous recommandons</u> qu'une déclaration d'absence de conflit d'intérêts spécifique et détaillée soit fournie et dûment signée par chacune des personnes intervenant dans tout processus de passation de marchés.	Mise à jour de décembre 2019: <i>Il a été tenu compte de ce point dans le nouveau Manuel sur la passation de marchés.</i> <i>Le document de présentation est en cours d'examen en vue d'améliorer le formulaire de déclaration de situation financière en vue de faire précisément mention de la transparence et d'étendre l'obligation de remplir chaque année une telle déclaration à tous les fonctionnaires de la catégorie professionnelle et à tous les fonctionnaires élus, et potentiellement à tous les fonctionnaires.</i> Mise à jour de septembre 2020: <i>Une nouvelle politique en matière de déclaration de la situation financière a été mise en œuvre.</i>	En cours.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
						Mise à jour d'octobre 2021: Considérée comme mise en œuvre. Mise à jour de juin 2022: Considérée comme mise en œuvre.	
			Recommandations sur l'absence de sensibilisation du personnel de la Division des achats à la fraude				
			04/19-09/ML Il est recommandé que le Chef du Département FRMD organise des formations visant à sensibiliser le personnel de la Division des achats aux vulnérabilités et aux risques associés aux mécanismes frauduleux auxquels pourrait être exposée l'UIT.	Janvier 2020 Une formation visant à sensibiliser le personnel aux vulnérabilités et risques associés aux mécanismes frauduleux auxquels pourrait être exposée l'UIT sera organisée en 2020 à l'intention des fonctionnaires de la Division des achats.	Rapport C18/40-E Vérification des états financiers pour l'exercice 2017 Recommandation N° 5 <u>Nous recommandons</u> à la direction d'améliorer les vérifications relatives aux bons de commande et aux marchés accordés à plusieurs reprises au même fournisseur, afin de réduire le risque que les règles et les procédures de l'UIT relatives aux achats soient contournées ou incorrectement appliquées.	Mise à jour de décembre 2018: La mise en œuvre est prévue en janvier 2019. Mise à jour d'avril 2019: Mise en œuvre. De nouvelles procédures concernant la passation des marchés d'un montant inférieur à 20 000 CHF ont été promulguées le 1er avril 2019. Le seuil à partir duquel trois devis, au minimum, doivent être demandés est désormais fixé à 5 000 CHF. Le montant des marchés sans appel d'offres est désormais fixé à 5 000 CHF par transaction et à 20 000 CHF par année calendaire et par fournisseur.	Clos (Unité de l'audit interne).

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
						Mise à jour de décembre 2019: Mise en œuvre depuis avril 2019. Mise à jour de septembre 2020: Mise en œuvre. Mise à jour de mars 2021: Une formation sur la lutte contre la fraude conçue pour le personnel de la Division des achats s'est déroulée en novembre 2020. Mise à jour d'octobre 2021: Considérée comme mise en œuvre. Mise à jour de juin 2022: Considérée comme mise en œuvre.	
			Recommandation sur l'inefficacité de la fonction de supervision au niveau des bureaux régionaux				
			07/19-09/ML Il est recommandé que le Directeur du BDT renforce la	<i>Réf. Document CWG-FHR 10/15 (sept. 2019): Point 9</i> <i>En cours</i>	Rapport C18/125-E Rapport spécial sur la présence régionale Recommandation N° 11	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 11. En ce qui concerne les transferts bancaires, ce document existe déjà et est mis à jour à chaque mouvement de personnel. La	Clos.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			supervision au niveau des projets, en définissant avec précision les rôles et responsabilités des fonctionnaires, ainsi que l'obligation de rendre compte qui leur est faite, tout au long du cycle de gestion des projets, avant, pendant et après leur mise en œuvre.	La procédure d'appel d'offres en vue de sélectionner une entreprise chargée de la formation et de la certification à la gestion de projet, ainsi que de l'examen et de la mise à jour du nouveau Manuel sur la gestion des projets a été menée à bien. Mise à jour de septembre: Le nouveau Manuel de l'UIT sur la gestion des projets a été approuvé et publié en juillet 2020. La Division de l'appui aux projets met actuellement en œuvre un plan d'adoption à l'appui du processus de	À des fins de transparence, <u>nous recommandons</u> que soit élaboré un document récapitulant toutes les délégations de pouvoir accordées, qu'elles soient internes (qui signe quels documents) ou externes (autorisations de signature, par exemple pour les transferts bancaires ou l'accès aux services bancaires en ligne, en indiquant les responsabilités de chacun).	coordination est également assurée avec les banques pour veiller à ce qu'elles suivent les instructions données par le siège. Une coordination aura lieu en interne pour créer un document récapitulatif des délégations de pouvoir. Mise à jour de septembre 2020: <i>En juillet 2020, dans le cadre du processus GAR, le BDT a adopté un document relatif à la délégation d'autorité, qui contenait des seuils au-delà desquels les Directeurs régionaux doivent demander une approbation, ce seuil concernant l'approbation des dépenses étant établi à 15 000 USD au niveau d'un Directeur régional, avec des responsabilités clairement indiquées.</i> Mise à jour de mars 2021: <i>La délégation de pouvoir a été mise en œuvre, toutefois une étude est en cours sur un tableau complet de délégation</i>	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
				mise en place des nouveaux principes définis dans le Manuel. Le Manuel précise les rôles, responsabilités et obligations de tous les acteurs associés aux projets.		<i>qui sera conçu en conformité avec le cadre comptable de l'UIT.</i> Mise à jour d'octobre 2021: Considérée comme mise en œuvre Mise à jour de juin 2022: Considérée comme mise en œuvre	
			08/19-09/ML Il est également recommandé que le Chef du Département HRMD, en collaboration avec le Directeur du BDT, applique sans tarder les recommandations figurant dans le rapport d'inspection établi par l'Unité de	<i>Réf. Document CWG-FHR 10/15 (sept. 2019) Point 16</i> En cours <i>Les membres du Comité de coordination de l'UIT ont donné leur accord de principe.</i> Mise à jour de septembre 2020: <i>En cours de mise en œuvre.</i> <i>Un appel d'offres est en cours concernant un</i>			Clos (Unité de l'audit interne).

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			l'audit interne (2016), notamment en mettant en place les procédures de mise au concours pour la sélection des consultants.	<i>nouveau système de recrutement électronique.</i> Mise à jour de mars 2021: <i>Tous les experts (bénéficiant d'un contrat d'engagement spécial (SSA)) signent un code d'éthique qui comprend une déclaration de conflit d'intérêts. L'objectif de l'UIT est de publier toutes les offres de contrat SSA. L'organisation a commencé à publier toutes les nouvelles offres de contrats SSA non pourvues. La publication des offres de contrats SSA reste lourde et coûteuse avec le</i>			

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
				système de recrutement actuel. Cette difficulté sera surmontée avec le nouveau système de recrutement électronique. Un appel d'offres pour le nouveau système de recrutement a été mené à bien, et un fournisseur a été retenu. La mise en œuvre devrait être effectuée au dernier trimestre de 2021/début 2022. Mise à jour d'octobre 2021: Mise à jour de juin 2022:			
			09/19-09/ML Il est recommandé que le Chef du Département HRMD, en	Réf. Document CWG-FHR 10/15 (sept. 2019) Point 17 En cours.			Clos (Unité de l'audit interne).

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			collaboration avec le Directeur du BDT, renforce le système/ processus d'évaluation applicable à la fin du mandat de chaque consultant au bénéfice d'un contrat SSA. À cette fin, il conviendrait de mettre en place au moins une validation à deux niveaux (c'est-à-dire de la part du supérieur hiérarchique direct/ bénéficiaire des services SSA, et d'un cadre hiérarchique rattaché à ce	Mise à jour de septembre 2020: En cours. Les produits fournis par les consultants au bénéfice d'un contrat SSA sont en cours de transfert vers le portail du BDT avant paiement. Mise à jour de mars 2021: Mise en œuvre totalement achevée et vérifiable dans le système de recrutement. Mise à jour d'octobre 2021: Considérée comme mise en œuvre. Mise à jour de juin 2022.			

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	Lettre d'observations de l'auditeur interne SG-SGO/IA/19-09	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant la lettre d'observations de l'auditeur interne)	Recommandations formulées précédemment par le vérificateur extérieur des comptes dans la version longue de son rapport et dans des rapports spéciaux	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT (concernant les recommandations du vérificateur extérieur des comptes)	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			supérieur hiérarchique) et d'établir une "liste noire" détaillée des personnes au bénéfice de contrats SSA dont le comportement professionnel n'a pas donné satisfaction.				

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 19/2018	En vue de remédier rapidement aux <u>problèmes</u> qui ont été décelés il y a longtemps, <u>nous recommandons</u> à nouveau à la direction, afin de prévenir les risques d'inexactitudes et de retards dans le traitement des données: 1) de prendre des mesures extraordinaires visant à supprimer le retard pris dans la mise à jour des dossiers personnels et d'actualiser ces dossiers le plus rapidement possible, en accordant un rang de priorité élevé à cette tâche; 2) à prendre d'urgence des mesures, notamment en procédant à des investissements dans le domaine des services extérieurs, pour améliorer le système ERP des RH et remédier dans un délai déterminé aux problèmes/erreurs mis en évidence dans le plan de mise en œuvre.	Nous souscrivons à cette recommandation. Le Département HRMD a pris des mesures organisationnelles pour clarifier les responsabilités dans le domaine de la détermination des droits et prestations et de leur traitement et pour renforcer les capacités humaines. Un examen des procédures internes connexes est également en cours pour rationaliser ces procédures et renforcer le contrôle de la qualité, en améliorant la séparation des responsabilités au sein du Département HRMD. En outre, du point de vue du système, le Département HRMD et le Département des services informatiques ont lancé, au début de 2019, un projet sur deux ans visant à apporter des améliorations au sein des RH et à corriger plusieurs des failles susmentionnées dans le système ERP. En deuxième lieu, le Vice-Secrétaire général a créé un Groupe spécial chargé d'automatiser (accès en libre-service) et de numériser les formulaires en version papier utilisés par les fonctionnaires dans leurs relations avec le Département HRMD concernant les droits et prestations, les pensions et assurances, etc.	Mise à jour de septembre 2020: Le retard pris a été rattrapé avec l'aide de ressources humaines supplémentaires au bénéfice de contrats de courte durée. Le renforcement de l'intégration des procédures internes existantes dans le système ERP en vue de réduire le traitement manuel et d'accroître l'automatisation, dans un souci de simplification, de réduction du temps de traitement et de réduction des risques a été défini comme étant une priorité. Le Département HRMD travaille avec le Département des services informatiques sur un projet visant à apporter des améliorations au module RH de SAP en traitant en priorité une liste de 73 points, allant de la résolution de bugs au développement de nouvelles fonctionnalités. La numérisation des formulaires administratifs a été achevée. Le travail de développement se poursuit actuellement avec le Département des services informatiques, en vue d'intégrer ces formulaires dans l'application "Employee Self Service" ainsi que dans le système ERP pour les ressources humaines. Mise à jour de mars 2021: Voir la réponse de mars 2021 à la Recommandation N° 4/2019	Cette Recommandation est en cours et partiellement remplacée par la nouvelle Recommandation N° 7 du rapport sur les états financiers pour l'exercice 2020.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Mise à jour d'octobre 2021: Voir la réponse d'octobre 2021 à la Recommandation N° 4/2019 Mise à jour de juin 2022: Voir la réponse de juin 2022 à la Recommandation N° 4/2019	
Rec. 20/2018	Pour faire en sorte que le nouveau cadre stratégique soit mis en œuvre avec succès, <u>nous recommandons</u> que la direction prenne d'urgence les mesures suivantes: 1) réfléchir aux moyens de rationaliser les flux de travail et les procédures influant sur les fonctions de gestion des RH et prendre une décision sur le degré d'autonomie voulu, dans un souci d'efficacité et de responsabilisation accrues (en commençant par les procédures qui présentent les principales insuffisances, par exemple le recrutement de consultants); 2) <i>achever l'établissement de l'inventaire des compétences, y compris des compétences techniques; cela constitue le seul fondement possible pour déterminer le potentiel actuel des ressources RH disponibles en interne et les autres compétences opérationnelles</i>	Nous souscrivons à ces recommandations. Comme nous l'avons souligné à propos de la Recommandation N° 19, un examen des processus et des flux de travail existant est en cours en vue de rationaliser, de simplifier et d'automatiser ces processus et de favoriser une meilleure intégration dans l'environnement ERP. S'agissant de l'inventaire des compétences techniques, qui constitue le troisième pilier du cadre de compétences mis en œuvre depuis peu, l'achèvement de l'établissement de cet inventaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique pour les RH, qui a été élaboré en vue d'être soumis pour approbation au Conseil à sa session de 2019, et des activités de planification du renouvellement des effectifs.	Mise à jour de septembre 2020: 1) Cet objectif est pleinement intégré dans le projet indiqué pour la Rec. 19/2018. 2) <i>L'élaboration du pilier 3 du cadre de compétences de l'UIT a été menée à bien. Les compétences techniques ont été identifiées à partir des principaux domaines de compétence de l'organisation et compilées dans un catalogue. Chaque domaine est ensuite divisé en fonction de l'intitulé du poste, avec une liste de compétences correspondantes. Le catalogue des compétences techniques de l'UIT est en cours d'intégration dans le Cadre de compétences de l'UIT (Ordre de service N° 18/03) et dans le système e-PMDS. Tous les fonctionnaires de l'UIT menant à bien le processus e-PMDS en 2020 seront évalués au regard de ces compétences techniques.</i> Mise à jour de mars 2021: Aucune mise à jour supplémentaire.	Le statut sub 1 est toujours en cours. <i>Le statut sub 2) (en italique) a été considéré comme "clos"; il est rapporté ici uniquement dans un souci de présentation exhaustive de la recommandation.</i>

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	<i>requis pour maintenir le degré élevé de qualité de service requis pour l'UIT.</i>		Mise à jour d'octobre 2021: Un nouveau système de gestion des recrutements (RMS) sera mis en œuvre et déployé fin 2021 et début 2022, répondant ainsi aux exigences relatives au recrutement de consultants. Mise à jour de juin 2022 Ce travail est en cours.	
Rec. 1/2017	Nous recommandons à la direction, dans le cadre de l'élaboration des projets et études en vue de la construction des nouveaux locaux du siège, de tenir compte des besoins de l'Union à long terme, ainsi que du Plan stratégique pour les ressources humaines de l'UIT.	Le Comité de direction du projet de bâtiment a pris note de cette recommandation. Les discussions et études en cours visent à appuyer le processus de prise de décisions pour un certain nombre de choix relatifs à la conception, aux dimensions, etc. du nouveau bâtiment, et sont fondées sur les estimations du nombre d'employés (fonctionnaires ou non) qui pourraient être en service au moment de la livraison du nouveau bâtiment.	Mise à jour de décembre 2018: Les choix relatifs à la conception, aux dimensions, etc. du nouveau bâtiment sont effectivement fondés sur les estimations du nombre d'employés (fonctionnaires ou non) qui pourraient être en service au moment de la livraison du nouveau bâtiment. Mise à jour d'avril 2019: Le Comité de direction du projet de bâtiment a défini les dimensions du nouveau bâtiment sur la base des besoins prévus à la date de l'inauguration, pour tous les types d'occupants: les dimensions devraient également être suffisantes pour les besoins à long terme. Mise à jour de décembre 2019: La conception du projet, le budget et le nombre d'espaces de travail ont été approuvés par le Conseil à sa session additionnelle de septembre 2019. Ces éléments ont été dimensionnés sur la base des estimations du nombre d'employés (fonctionnaires ou non) communiquées par	En cours.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			le Département HRMD et devraient être suffisants pour les besoins à long terme de l'organisation. Mise à jour de septembre 2020: En raison du Covid-19, le lieu de travail sera modifié pour toujours. Il subira des modifications stratégiques, avec de nouvelles pratiques, de nouveaux protocoles et de nouvelles technologies. Les changements apportés tiendront compte de l'expérience que nous aurons tirée de cette longue période où nous travaillons depuis notre domicile. Dans le contexte de la pandémie, l'UIT a démontré qu'elle peut fonctionner efficacement en ayant recours au télétravail et, dans la mesure du possible, par voie électronique. Pour traiter ce dernier point à examiner dans ce contexte, le secrétariat a recommandé d'avoir recours à des consultants extérieurs, si nécessaire. Par conséquent, un appel d'offres a été publié début septembre en vue de désigner un cabinet spécialisé qui sera chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre pour les conditions de travail des ressources humaines. Vu les répercussions les plus récentes du COVID-19 sur les méthodes de travail, notamment le fait que le télétravail et le travail à domicile sont devenus une nécessité, le premier document attendu comprendra des conclusions et des résultats initiaux concernant les profils de	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			poste et les méthodes de travail à l'UIT, ainsi que des recommandations à envisager de mettre en œuvre dans le cadre de la proposition de relogement du personnel et pour l'attribution et/ou la conception des espaces de bureaux dans le nouveau bâtiment. Mise à jour de mars 2021: Contrat avec cabinet de consultants spécialisé dans les espaces de travail passé avec D&S. Réunion de lancement pour initier la soumission des premières livraisons prévue début avril. Les premiers résultats fournissant des lignes directrices pour la conception d'un espace de travail post-Covid19 devraient faire l'objet d'un rapport au Conseil en juin 2021. Création d'une équipe interdisciplinaire chargée de la gestion du changement et de la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail, composée de membres de la BPD, du Département, du SCD et de la Bibliothèque. Mise à jour d'octobre 2021: Les travaux de l'équipe interdisciplinaire de gestion du changement progressent. Toutefois, les travaux avec le cabinet de consultants D&S ont été interrompus prématurément car leur compréhension des besoins de l'UIT ne correspondait pas à nos attentes et à l'accord contractuel conclu avec eux.	

			Mise à jour de juin 2022: Contrat passé avec un cabinet de conseil spécialisé dans les espaces de travail en vue de poursuivre les travaux entamés par le précédent cabinet de conseil pour deux phases initiales. La Phase I a débuté en février 2022 par une phase de découverte, comprenant l'examen du projet à ce jour et de toutes les informations pertinentes, ainsi qu'un rapport initial confirmant les paramètres du projet. D'autres échanges avec les parties prenantes portant sur les effectifs, les exigences fonctionnelles et les profils de poste ont eu lieu entre avril et juin 2022, et une analyse ainsi que les résultats correspondants sur les besoins de l'UIT en matière d'espaces de travail sont fournis dans un rapport d'évaluation du lieu de travail. La Phase I s'achèvera en août/septembre 2022 par une analyse de rentabilité en vue de concevoir des espaces de travail adaptés à l'UIT compte tenu de l'analyse susmentionnée. Des consultations avec les parties prenantes ont été menées à chaque étape. La Phase II débutera en août 2022 par une présentation détaillée des espaces de travail qu'il est proposé de concevoir pour la période de transition, suivie d'une présentation détaillée du nouveau bâtiment du siège. Des phases ultérieures sont envisagées, sous réserve des fonds disponibles, en vue d'exécuter un programme de gestion du changement et un projet pilote, d'élaborer un cadre pour appuyer la conception des nouveaux espaces de travail et de procéder à une évaluation après emménagement.	
--	--	--	--	--

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 2/2017	Afin de limiter le risque d'inexactitudes, <u>nous recommandons</u> à la direction: 1) de prendre des mesures extraordinaires (comme la création d'un groupe d'action ad hoc) pour rattraper au plus vite le retard dans la mise à jour des dossiers personnels; 2) de rationaliser les flux de stockage et de gestion des données, afin de remédier à la fragmentation actuelle; 3) d'investir dans des ressources informatiques afin de supprimer l'insertion manuelle des données relatives au nouvel ensemble de prestations, suivant une liste de priorités préétablie; et 4) d'améliorer la fonction de paiement des traitements en introduisant des vérifications supplémentaires des bulletins de paie.	Nous souscrivons pleinement à ces recommandations. Le Département de la gestion des ressources humaines travaille actuellement sur une série de mesures (à court, moyen et long terme) visant à traiter les différentes questions soulevées par les vérificateurs extérieurs, notamment: – une réorganisation du Département de la gestion des ressources humaines, menée à bien en 2017; – un examen des processus opérationnels pour évaluer les procédures et processus existants, en vue de les rationaliser et, selon les besoins, d'en établir de nouveaux, par exemple pour appuyer la mise en œuvre du nouvel ensemble de prestations (en particulier le nouveau régime de l'indemnité pour frais d'études); – la détermination d'une liste complète d'exigences en matière d'informatique, qui sera examinée par le Département des services informatiques, en vue d'établir un plan d'action qui souligne les lacunes des systèmes existants et prévoit le développement de nouvelles fonctionnalités, l'automatisation des processus manuels existants, le développement de fonctionnalités supplémentaires de l'application "Employee Self Service" (ESS), etc.;	Mise à jour de décembre 2018: La liste complète des exigences en matière d'informatique liées aux ressources humaines a été transmise au Département des services informatiques, et un projet baptisé "Améliorations à apporter au sein du Département HRMD pendant la période 2019-2020" a été lancé. Ce projet vise principalement à ajouter de nouvelles fonctionnalités, à améliorer les processus existants et à corriger des erreurs dans les modules SAP actuels pour le Département HRMD, comprenant la gestion du personnel (administration des ressources humaines, droits et prestations, etc.), les salaires, les fonctionnalités en libre-service pour les employés/responsables, et les interfaces avec des systèmes externes, par exemple la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et Cigna. Le projet porte sur les principales activités suivantes: 1) Examiner la liste des exigences (voir la feuille de calcul xyz) fournie par le Département HRMD. 2) Élaborer un plan de mise en œuvre. 3) Faire appel à des services externes, si nécessaire. 4) Configurer et mettre au point des solutions pour les exigences figurant sur la liste.	En cours.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		– l'examen et, si nécessaire, la modification du projet d'archivage électronique lancé en 2010 pour dématérialiser les informations traitées par le Département de la gestion des ressources humaines, en les intégrant dans un système plus robuste et plus complet de gestion des informations.	5) Appuyer le Département HRMD pendant le projet et après le lancement. En parallèle, un projet d'archivage électronique est également mis au point, avec un lancement prévu dans le courant de l'année 2019. Mise à jour d'avril 2019: Les dernières mesures liées à la réorganisation du Département de la gestion des ressources humaines ont été mises en œuvre en avril/mai 2019, parmi lesquelles le renforcement de la section des salaires. Outre la publication d'un poste P2, un fonctionnaire a été nommé sur le poste G5 existant, qui était vacant. Le mandat de l'unité des salaires renforcée comprend l'amélioration du mécanisme de contrôle et une meilleure séparation des fonctions liées à la définition des droits et de celles concernant le calcul de ces droits. Le responsable de l'unité des salaires a été désigné comme chef du projet d'archivage électronique et a été chargé de réorganiser le système existant et de l'étendre à l'ensemble du Département HRMD. La liste des exigences en matière d'informatique mentionnée dans le dernier rapport a pris la forme d'un projet conjoint entre les Départements HRMD et ISD pour l'amélioration du module SAP consacré aux ressources humaines.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Mise à jour de décembre 2019: Les projets susmentionnés ont dû être reportés, étant donné que l'unité des salaires, ainsi que le service du Département des services informatiques responsable des systèmes ERP relatifs aux RH ont dû donner la priorité à l'application du jugement rendu par le Tribunal administratif de l'OIT sur la question de l'ajustement de poste à Genève, ainsi qu'au passage du système actuel d'assurance maladie (CCAM-CIGNA) à l'assurance UNSMIS à compter du 1er janvier 2020. Les activités relatives aux projets "Améliorations à apporter au sein du Département HRMD pendant la période 2019-2020" reprendront en 2020. Dans l'intervalle, tous les postes vacants de l'unité des salaires ont été pourvus. La redéfinition de la répartition des responsabilités entre le Service de l'administration du personnel et le Service des salaires a également été menée à bien. Mise à jour de septembre 2020: Bien que la crise du Covid-19 ait des incidences sur les différents projets, l'examen des fonctionnalités de l'UIT liées aux ressources humaines se poursuit et certaines des priorités identifiées sont en passe d'être menées à bien, comme l'intégration du régime d'indemnité pour frais d'études dans le module SAP-HRM.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Le projet relatif au système d'archivage électronique est en cours de réévaluation, étant donné qu'une très grande partie des activités RH a dû être gérée à distance et dans un format électronique. Le niveau de dématérialisation des documents a considérablement augmenté dans le contexte du télétravail imposé par le confinement lié au Covid-19, ce qui rend encore plus nécessaire la mise en place d'une architecture, de politiques et d'outils solides en matière de gestion de l'information. Mise à jour de mars 2021: Voir la réponse de mars 2021 à la Rec. 6/2019. Mise à jour d'octobre 2021: Le projet d'amélioration des ressources humaines 2019-2020 est terminé bien qu'il s'inscrive dans un processus d'amélioration constante. Le Département HRMD, en collaboration avec la Direction des services informatiques et d'autres Départements, le cas échéant, assureront la maintenance, la résolution de problèmes de connectivité et la mise à jour du système SAP RH, sur la base de champs d'application de travaux pré-convenus. Mise à jour de juin 2022: Ce travail est en cours.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 3/2017	Nous recommandons que des activités de préparation intensives soient menées en amont de l'établissement du Plan stratégique pour les ressources humaines, afin que sa mise en œuvre ne soit pas retardée après son adoption au printemps 2019. Ces activités doivent comprendre: i) une analyse approfondie des lacunes en matière de compétences, en tenant compte du potentiel des ressources disponibles en interne, notamment les compétences techniques, en fonction des résultats obtenus grâce au nouvel outil d'évaluation et au cadre de compétences; ii) l'identification des postes sensibles et l'élaboration d'un plan de renouvellement des effectifs à court et à moyen terme; iii) la rationalisation des services et processus avant de déterminer le nombre minimum d'employés nécessaires pour remplir les fonctions institutionnelles; et iv) la définition des critères pour le recrutement interne ou extérieur et pour le recours à des non-fonctionnaires ou à des fonctionnaires engagés pour une courte durée.	Nous appuyons cette recommandation. Les éléments énumérés aux points i) à iv) font partie intégrante de l'élaboration du Plan stratégique pour les ressources humaines qui sera présenté au Conseil pour approbation à sa session de 2019, sur la base du Plan stratégique et du Plan financier de l'UIT qui doivent être approuvés par la Conférence de plénipotentiaires à Dubaï en 2018.	Mise à jour de décembre 2018: L'élaboration d'un Plan stratégique pour les ressources humaines (HRSP) a été approuvée par la PP-18, dans le cadre de la Résolution 48 relative à la gestion et au développement des ressources humaines. Ce plan est en cours d'élaboration par le Département HRMD, en consultation avec tous les partenaires internes (Bureaux et Départements, Comités de coordination, Conseil du personnel, Comité consultatif mixte, etc.) en vue de sa présentation à la session de 2019 du Conseil, pour approbation. Tous les éléments visés dans la recommandation y seront incorporés. Mise à jour d'avril 2019: La Stratégie de l'UIT centrée sur le personnel et le Plan stratégique pour les ressources humaines (2020-2023) ont été élaborés par le Département HRMD, dans le cadre d'un processus de consultation mené à bien du 15 janvier au 15 mars 2019 avec les Bureaux, le Secrétariat général et le Conseil du personnel. Ce processus de consultation a consisté en une campagne de communication de grande envergure, dans le cadre de mémorandums et de présentations concernant la nouvelle Stratégie de l'UIT centrée sur le personnel, ainsi que la structure et le contenu potentiels du Plan HRSP.	En cours.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			À la suite de ces présentations, il a été demandé à chaque Bureau/Département du Secrétariat général, ainsi qu'au Conseil du personnel, de fournir des contributions avant le 15 mars 2019, d'une part au sujet des parties descriptives de la Stratégie de l'UIT centrée sur le personnel et, d'autre part, sur les besoins spécifiques qui doivent être pris en compte dans le Plan HRSP. Des contributions et des observations ont été reçues de tous les secteurs et seront reflétées dans le document final. Ce processus a été fondamental pour transposer les priorités et les buts de la Stratégie de l'UIT centrée sur le personnel (Piliers 1, 2, 3 et 4 décrits au paragraphe 5 de l'Annexe relative à la Stratégie de l'UIT centrée sur le personnel pour la période 2020-2023) dans le Plan HRSP, dicté par les besoins spécifiques des Bureaux/Départements du Secrétariat général et conforme aux priorités et buts généraux de l'UIT.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Même si le but de ce processus de consultation des Bureaux et des Départements du Secrétariat général était de faire en sorte que les besoins spécifiques soient recensés dans l'optique d'une approche plus ciblée, la finalité du plan HRSP est d'aider l'organisation, par le biais des fonctions des ressources humaines, à être "unie dans l'action". Les parties prenantes internes ont elles aussi souscrit sans réserve à cet objectif, qui a donné naissance à l'idée d'un "plan HRSP unifié". Tous les éléments visés dans la recommandation sont intégrés dans le produit final, qui est désormais prêt à être présenté à la session de 2019 du Conseil. Mise à jour de décembre 2019: Le Plan stratégique pour les ressources humaines pour la période 2020-2023 élaboré dans le cadre du processus décrit ci-dessus a été approuvé par le Conseil à sa session de 2019. Sa mise en œuvre est en cours et des rapports sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre seront soumis au Conseil à sa session de 2020.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Mise à jour de septembre 2020: Le commentaire formulé en septembre 2019 reste valide. Un rapport a été élaboré pour soumission à la session de 2020 du Conseil, mais il n'a pas été examiné lors de la consultation virtuelle des conseillers tenue en juin 2020. Son examen a été repoussé et est prévu à la prochaine session du Conseil. Mise à jour de mars 2021: L'UIT entreprend une analyse approfondie des compétences afin de définir les compétences les plus recherchées afin que l'UIT puisse continuer à jouer un rôle pertinent sur le long terme et favoriser une culture organisationnelle saine pour son personnel. Ce projet vise également à créer une base de référence du niveau actuel de l'UIT à comparer avec chaque compétence recherchée, et à identifier les déficits les plus importants à combler. Enfin, cette initiative permettra de concevoir et de mettre en œuvre le meilleur train de mesures en vue de combler durablement les déficits et de constituer un vivier nécessaire de talents pour l'avenir. Mise à jour d'octobre 2021: Aucune nouvelle mise à jour depuis mars 2021. Mise à jour de juin 2022: Aucune nouvelle mise à jour.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 2/2015	Il est nécessaire de revoir les coefficients d'amortissement À cet égard, <u>nous recommandons</u> à la direction de revoir les durées de vie associées aux différentes catégories et les amortissements connexes conformément aux pratiques de l'ONU. Un ajustement de la valeur comptable nette sera nécessaire pour les catégories mises à jour.	Le secrétariat analysera plus en détail cette recommandation et les conséquences qu'elle pourrait avoir.	Mise à jour de fin avril 2017: Une étude sur la durée de vie a été réalisée pour d'autres organisations internationales dont le siège est à Genève. L'éventuelle modification de la durée de vie associée à certaines catégories est en cours d'examen et la décision concernant la mise en œuvre de cette recommandation est subordonnée à la construction du nouveau bâtiment de l'UIT. Mise à jour d'avril 2018: Aucune. Mise à jour de décembre 2018: Les paramètres d'amortissement actuels sont en cours d'examen, et leur mise en œuvre est planifiée. Mise à jour d'avril 2019: Un consultant SAP est recruté afin d'effectuer les modifications du système ERP à compter de 2020. Mise à jour de décembre 2019: Aucune. Mise à jour de septembre 2020: De nouveaux paramètres d'amortissement pour le bâtiment sont appliqués depuis le 1er janvier 2020 conformément aux pratiques de l'ONU. Il sera procédé à des ajustements de la valeur comptable nette en conséquence au cours de l'exercice financier 2020.	En cours.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Des amendements aux Règles financières et au Règlement financier ont été proposés au Conseil, en vue de supprimer le seuil de 5 000 CHF, ce qui permettra à l'UIT de fixer un seuil de capitalisation plus bas en interne et de capitaliser des articles de faible valeur. Mise à jour de décembre 2020: La seconde consultation virtuelle des conseillers a adopté les amendements aux Règles financières et au Règlement financier portant sur le seuil de capitalisation, ce qui permettra à l'UIT de fixer un seuil de capitalisation plus bas en interne et de capitaliser des articles de faible valeur. Cette décision sera mise en œuvre à partir de 2021. Mise à jour de mars 2021: Le nouveau seuil de capitalisation est mis en œuvre à partir de janvier 2021. Mise à jour d'octobre 2021: La configuration du système SAP est en cours de mise à jour et le seuil de capitalisation est réexaminé par catégorie d'actif. Mise à jour de juin 2022: La configuration du système SAP est en cours d'examen et chaque catégorie d'actif fait l'objet d'un réexamen.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 4/2012	<i>Comptabilisation de l'actif dans le registre</i> [...] nous avons effectué un inventaire physique des stocks de certaines catégories d'immobilisations corporelles, mobilier et équipements informatiques par exemple, et nous avons recherché leur trace dans les comptes. Nous avons constaté que les fonctionnaires responsables de l'UIT de la Division de la gestion des installations (Département de la gestion des ressources humaines) n'avaient pas retrouvé certains des actifs pendant l'inventaire physique des stocks en fin d'exercice (ce qui représente environ 0,73% de la valeur d'acquisition des actifs concernés). Nous n'ignorons pas que les contrôles effectués ont permis de retrouver une partie des actifs qui manquaient en fin d'exercice, mais <u>nous recommandons</u> à la direction de poursuivre ses recherches et de passer par pertes et profits les articles qui n'auront pas été retrouvés au cours de 2013.	Je vais charger le Département de la gestion des ressources financières de collaborer avec la Division de la gestion des installations pour qu'en 2013 les efforts se poursuivent et je ferai toute la lumière sur l'existence et le traitement des actifs qui n'ont pas été saisis lors de l'inventaire.	Le processus d'identification et de localisation et/ou passation par pertes et profits des actifs non retrouvés pendant l'inventaire a débuté les années passées et avance selon le plan. Fin 2014, la valeur des actifs non retrouvés avait considérablement diminué (de 83%) par rapport à la valeur enregistrée en 2012. Mise à jour de fin janvier 2016: le niveau d'identification des actifs non retrouvés sera connu avec le résultat de l'inventaire physique achevé le 31 décembre 2015. Mise à jour de fin avril 2017: la situation en ce qui concerne les actifs retrouvés était meilleure au 31 décembre 2016 par rapport à 2014 et aux années précédentes. Le même effort a été engagé au cours de l'année 2016. à titre de comparaison, la valeur des actifs non retrouvés au 31 décembre 2012 se chiffrait à 392 744 CHF, contre 22 024 CHF le 31 décembre 2016. Mise à jour d'avril 2018: La valeur des actifs non retrouvés au 31 décembre 2017 se montait à 29 792 CHF, dont 3 901 CHF pour l'année 2016. Les recherches se poursuivront pendant l'exercice de 2018 pour retrouver le plus possible d'actifs manquants.	En cours.

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Mise à jour de décembre 2018: Les procédures et processus sont actuellement examinés, y compris en ce qui concerne les actifs non retrouvés. Mise à jour d'avril 2019: L'inventaire physique pour 2018 a mis en évidence 313 actifs non retrouvés, ce qui représente une valeur d'acquisition de 164 575 CHF. L'inventaire des bureaux de zone n'était pas concerné, tous les actifs ayant été retrouvés. Mise à jour de décembre 2019: Le nouveau système d'inventaire mis en œuvre en 2019 doit réduire au minimum le nombre d'actifs non retrouvés. Mise à jour de septembre 2020: S'agissant des équipements relevant de la Division FMD, l'inventaire physique pour 2019 a mis en évidence 82 actifs non retrouvés, ce qui représente une valeur d'acquisition de 34 576 CHF. L'inventaire des bureaux hors siège n'était pas concerné, tous les actifs ayant été retrouvés. S'agissant des équipement informatiques, l'inventaire physique pour 2019 a mis en évidence environ 600 actifs non retrouvés, ce qui représente une valeur d'acquisition de 588 781 CHF pour le siège et de 16 264 CHF pour les bureaux hors siège.	

N°	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Mise à jour de mars 2021: En raison de la pandémie de Covid-19, l'inventaire physique a été reporté sur décision du secrétariat général. Mise à jour d'octobre 2021: L'inventaire physique sera effectué en novembre et décembre 2021. Mise à jour de juin 2022: S'agissant des équipements relevant de la Division FMD, l'inventaire physique pour 2021 a mis en évidence 134 actifs non retrouvés, ce qui représente une valeur d'acquisition de 56 297 CHF pour le siège et de 658 CHF pour les bureaux hors siège. S'agissant des équipes informatiques, l'inventaire physique pour 2021 a mis en évidence 2 230 actifs non retrouvés, ce qui représente une valeur d'acquisition de 2 795 150 CHF pour le siège et de 77 320 CHF pour les bureaux hors siège.	

Annexe 2 – Suivi des suggestions de nos rapports précédents

	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Suggestion 3/2019	Nous prenons acte du fait qu'un lien intitulé "Signalement des manquements" a été ajouté sur le site web de l'UIT et <u>suggérons</u> que ce lien soit mis davantage en évidence, par exemple en haut de chaque page web.	L'UIT proposera d'accroître la visibilité du lien "Signalement des manquements" dans le cadre de la refonte à venir de son site web.	Mise à jour d'octobre 2021: La refonte du site web de l'UIT est actuellement en cours et le Bureau de l'éthique assurera le suivi du renforcement de la visibilité du lien "Signalement des manquements". Mise à jour de juin 2022: La refonte du site web de l'UIT est toujours en cours. Le Bureau de l'éthique assurera le suivi du renforcement de la visibilité du lien.	En cours.
Suggestion 2/2015	<i>Accords de pays hôte pour les bureaux hors siège</i> <u>Nous suggérons</u> par conséquent à la direction de l'UIT de continuer à revoir les accords de pays hôte en vigueur, en vue d'officialiser les "pratiques acceptées" et les conditions prévues dans le cadre des accords de pays hôte, afin de renforcer le rôle de l'Union et de protéger ses actifs.	La Suggestion N° 2 est légitime et, dans la pratique, sa mise en œuvre est en cours depuis plusieurs années et se poursuivra à l'avenir. Ainsi, un accord particulier pour le bureau de zone du Honduras, pour lequel il n'existait pas d'accord concret, a été conclu en 2013. De même, un accord formel devrait être signé très prochainement pour le bureau de zone d'Indonésie (pour lequel il n'existe actuellement aucun accord formel); le projet d'accord a reçu l'accord de principe des deux parties, à l'exception d'un paragraphe qui est en suspens en raison de consultations internes au sein du Gouvernement de l'Indonésie. Une révision de l'accord de pays hôte actuellement en vigueur pour le bureau régional de Bangkok pourrait également être achevée sous peu. Enfin, des négociations relatives à la conclusion d'un accord de pays hôte pour le bureau de zone du Chili sont également en cours.	Mise à jour de septembre 2020: Un accord de pays hôte formel a été signé pour le Bureau de zone d'Indonésie (pour lequel il n'existait aucun accord formel) en avril 2017 après huit années de négociation. Il est applicable à titre provisoire depuis sa signature par les deux Parties, mais n'est pas encore entré en vigueur étant donné que le processus de ratification interne n'a pas encore été mené à bien. Le Secrétariat, qui n'a eu cette information que très récemment, contactera les Autorités indonésiennes pour accélérer le processus. Une révision de l'accord de pays hôte actuellement en vigueur pour le bureau régional de Bangkok pourrait également être achevée sous peu. La mesure de suivi la plus récente a été l'envoi d'une lettre de rappel aux Autorités thaïlandaises par la Directrice du BDT. Enfin, les négociations relatives à la conclusion d'un accord de pays hôte pour le bureau de zone du Chili restent en suspens.	Partiellement mise en œuvre.

	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		L'objectif des négociations en cours concernant les bureaux hors siège pour lesquels il n'existe pas d'accord officiel de pays hôte, est de codifier la pratique existante dans le cadre d'un accord avec les pays hôtes concernés.	Mise à jour de mars 2021: La situation demeure inchangée. Cependant, la réflexion actuelle sur la présence régionale doit également être prise en compte dans ce contexte. Mise à jour d'octobre 2021: Les discussions se sont poursuivies concernant les accords de pays hôte pour les bureaux identifiés, et des mises à jour pour tous les bureaux sont envisagées. En date du 11 mai 2021, l'accord de pays hôte pour le bureau de Jakarta est entré en vigueur par décret présidentiel, ce sujet est donc résolu et clos. La révision de l'accord de pays hôte pour le bureau de Bangkok en vue de tenir compte du déplacement et du changement au niveau des Coordonnateurs reste à l'étude. Ce point est considéré comme faisant partie d'un besoin de révision et de modernisation de tous les accords de pays hôte. Il convient de noter qu'une révision de l'accord de pays hôte de Harare a été proposé récemment en lien avec le déménagement de ce bureau et validée sur le principe entre l'UIT et le pays hôte, suite à donner par le service juridique et le bureau régional. Aucune évolution de la situation s'agissant de l'accord pays hôte du Chili, mais la prospection continue. Mise à jour de juin 2022: L'accord de pays hôte de l'Inde a été signé en mars 2022.	

	Suggestion formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la Direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Le 4 mai 2022, des informations contextuelles, ainsi que la demande de l'UIT visant à signer un accord de pays hôte avec le Gouvernement du Chili ont été soumises à M. Claudio Araya, Secrétaire adjoint aux télécommunications, qui a pris ses fonctions en mars 2022. En juillet 2022, des informations sur les démarches entreprises par l'UIT pour signer un accord de pays hôte ont été communiquées au Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Chili, qui a l'intention de s'entretenir avec le Ministère chilien des affaires étrangères. En août 2022, la Directrice du Bureau régional de Bangkok a écrit à la Commission nationale de la radiodiffusion et des télécommunications (NBTC) de la Thaïlande, pour solliciter son appui en vue d'établir la version finale d'un accord de pays hôte révisé. Des discussions sont en cours concernant le déménagement du bureau de l'UIT dans les locaux communs des Nations Unies à Dakar. Le BDT cherche à obtenir des précisions. En outre, des discussions sont en cours concernant la révision de l'accord de pays hôte pour Harare.	

Annexe 3 – Suivi de nos recommandations figurant dans le rapport spécial sur les bureaux régionaux

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 1	Conformément à notre Suggestion N° 1, en l'absence d'un cadre de référence propre aux bureaux hors siège dans la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la PP, <u>nous recommandons</u> que l'équipe de direction élabore un document interne spécifique, dans lequel l'objectif de "renforcement de la présence régionale" fixé dans cette Résolution est transposé de manière claire en objectifs mesurables pour les bureaux hors siège, associés à des IFP précis et homogènes.	L'UIT étudiera plus avant la Recommandation N° 1. L'UIT tient à souligner que les initiatives régionales sont mises en œuvre grâce aux efforts conjugués du siège et des régions. Les activités mises en œuvre par le siège et les régions sont étroitement liées et indissociables. En outre, il existe déjà, dans le Plan d'action de la CMDT et dans le plan opérationnel quadriennal glissant, des objectifs et IFP portant à la fois sur les activités menées par le siège et sur les activités régionales. Ces objectifs et IFP sont déjà couverts par les rapports annuels soumis par le Secrétaire général au Conseil sur le "Renforcement de la présence régionale" et les rapports d'activités annuels et trimestriels publiés par le BDT pour tenir les membres régulièrement informés. Par ailleurs, la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la PP présente les exigences de haut niveau des membres concernant les activités régionales de l'UIT. L'adjonction d'un autre ensemble d'IFP dans la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la PP fera double emploi avec l'ensemble d'IFP existant.	Mise à jour de décembre 2019: Comme l'a approuvé le Conseil à sa session de 2019, l'examen de la présence régionale de l'UIT est mené actuellement par une entité extérieure, qui tiendra compte des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes concernant les bureaux régionaux. Mise à jour de juin 2022: L'Adjoint à la Directrice du BDT a lancé et dirige le projet sur la présence régionale, afin d'appliquer les recommandations approuvées, formulées par PwC dans le cadre de son examen de la présence régionale. Les membres de l'UIT ont accès au tableau de bord sur la présence régionale, qui présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations relatives à la présence régionale. https://www.itu.int/en/council/ties/Pages/regional-presence-dashboard.aspx L'exercice de planification du BDT pour 2023 consiste à définir les priorités en fonction des besoins, par le biais d'analyses statistiques et de consultations avec les pays, et à définir les modalités les plus appropriées pour produire des résultats (par exemple la prise d'engagements dans le cadre de la Coalition Partner2Connect (P2C) ou la mobilisation de ressources en faveur des projets, avec un investissement complémentaire ciblé, sur la base du plan opérationnel).	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 2	Par la suite, <u>nous recommandons</u> d'établir un lien explicite, sous la forme d'une organisation en cascade, entre les objectifs définis dans les Plans d'action et les plans opérationnels et les objectifs concrets découlant de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la PP, qui servira pour faire rapport au Conseil.	Par conséquent, l'UIT étudiera également plus avant la Recommandation N° 2. L'Union tient à souligner que ce lien est toujours pris en compte dans le cadre de la planification des plans opérationnels, qui est effectuée par les responsables des bureaux régionaux.	Mise à jour de décembre 2019: Comme l'a approuvé le Conseil à sa session de 2019, l'examen de la présence régionale de l'UIT est mené actuellement par une entité extérieure, qui tiendra compte des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes concernant les bureaux régionaux. Le processus de gestion axée sur les résultats (GAR) en tient également compte. Mise à jour de juin 2022: Pour l'élaboration du projet de plan stratégique et de plan financier pour la période 2024-2027, le GTC-SFP a décidé d'inclure le principe suivant: – Présence régionale: fournir des propositions sur la manière de faire apparaître le rôle de la présence régionale de l'UIT dans le Plan stratégique.	En cours.
Rec. 3	Afin d'encourager cette approche d'une "UIT unie dans l'action", les objectifs et les IFP associés identifiés pour les bureaux hors siège devraient également tenir compte des objectifs et IFP associés identifiés pour les autres Secteurs de l'UIT; <u>par conséquent, nous recommandons</u> de rechercher des solutions possibles pour renforcer la coordination entre les Secteurs dans le domaine de la présence régionale.	L'UIT souscrit à la Recommandation N° 3. L'UIT tient à souligner que différents mécanismes de coordination entre les Secteurs, en interne ou mis en œuvre par les membres, faisant intervenir les initiatives régionales, existent déjà et continueront de renforcer la coordination entre les Secteurs dans le domaine de la présence régionale. Les IFP existants tiennent déjà compte des besoins de tous les Secteurs de l'UIT.	Mise à jour de décembre 2019: Comme l'a approuvé le Conseil à sa session de 2019, l'examen de la présence régionale de l'UIT est mené actuellement par une entité extérieure, qui tiendra compte des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes concernant les bureaux régionaux. Mise à jour de juin 2022: en cours: L'application de cette recommandation consistera à: • Réunir une commission de coordination dotée d'un mandat clair, d'un calendrier de réunions régulières approprié et de méthodes de suivi et d'évaluation électroniques efficaces.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			- Garantir une interaction entre les bureaux régionaux et bureaux de zone et les États Membres en ce qui concerne les besoins d'assistances dans des domaines relevant du BR, du TSB et du Secrétariat général. - Définir un cadre clair pour la fourniture d'une assistance par tous les Bureaux et par le Secrétariat général, afin de répondre aux besoins des Membres.	
Rec. 4	Nous recommandons que l'équipe de direction élabore un diagramme détaillé, afin de rendre les fonctions, les rôles et les activités des bureaux régionaux compréhensibles pour tous les fonctionnaires. Parallèlement, les fonctionnaires des bureaux régionaux devraient connaître les objectifs, les sous-objectifs et les IFP connexes associés à ce diagramme, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présence régionale et d'atténuer les risques associés de manière cohérente.	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 4. L'UIT tient à souligner qu'il existe déjà des diagrammes présentant les différents postes et la structure hiérarchique des bureaux régionaux. L'efficacité des activités régionales fait l'objet d'un suivi régulier sur la base d'objectifs et d'IFP.	Mise à jour de décembre 2019: Comme l'a approuvé le Conseil à sa session de 2019, l'examen de la présence régionale de l'UIT est mené actuellement par une entité extérieure, qui tiendra compte des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes concernant les bureaux régionaux. Le processus de gestion axée sur les résultats (GAR) en tient également compte. Mise à jour de juin 2022: Afin d'assurer une approche cohérente et centrée sur les programmes dans le cadre de l'exécution du mandat à tous les niveaux et par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT, le BDT a normalisé la programmation par un cadre de théorie du changement, qui permet de synchroniser la gestion axée sur les résultats, les indicateurs fondamentaux de performance, les chemins définis pour les priorités thématiques, la planification opérationnelle, l'offre d'appui technique ordonnée et la structure des évaluations de la performance du portefeuille entre le siège et les bureaux régionaux. La synchronisation régionale de la théorie du changement aidera les régions à faire correspondre de manière stratégique l'appui technique du BDT en fonction de leurs initiatives régionales et des tendances locales spécifiques, tout en assurant un alignement avec les buts et	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			objectifs de performance à l'échelle mondiale, ainsi que la vision et la mission globales définies dans le Plan stratégique de l'UIT. Le cadre de programmation normalisé du BDT est fondé sur une approche de conception visant à faciliter une transformation numérique en six étapes. L'harmonisation du cadre du BDT sur l'évaluation interne consiste à hiérarchiser les travaux en apportant des améliorations ciblées aux indices et aux indicateurs fondamentaux, suite aux actions menées par le BDT au niveau national.	
Rec. 5	Bien qu'un suivi des différentes mesures soit mené de manière systématique au niveau des bureaux régionaux et du siège, et que les résultats soient régulièrement communiqués au Conseil, notre travail de vérification n'a pas permis de trouver de documents ad hoc complets concernant l'évaluation de l'efficacité des initiatives régionales elles-mêmes. Étant donné que chaque Plan d'action peut introduire de nouveaux objectifs et indicateurs pour la période considérée, <u>nous recommandons</u> qu'une évaluation externe et indépendante à mi-parcours et/ou a posteriori visant à déterminer si les objectifs fixés à la CMDT ont été atteints de manière efficace et efficiente soit menée, afin d'apporter une valeur ajoutée au processus. De même, une évaluation détaillée à mi-parcours et/ou a posteriori pourrait être envisagée afin de déterminer si l'objectif de "renforcement de la présence régionale" a été atteint	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 5. Toutefois, l'UIT tient à souligner que les fonctions d'évaluation de l'efficacité des initiatives régionales et d'évaluation à mi-parcours incombent au GCDT et au Conseil, qui s'en acquittent. Étant donné que tous les résultats sont présentés au GCDT et au Conseil, ce sont, selon nous, ces deux entités qui évaluent en dernier ressort l'efficacité de la mise en œuvre.	Mise à jour de décembre 2019: Comme l'a approuvé le Conseil à sa session de 2019, l'examen de la présence régionale de l'UIT est mené actuellement par une entité extérieure, qui tiendra compte des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes concernant les bureaux régionaux. Le processus GAR prend également en compte ces recommandations. Mise à jour de juin 2022: Cet exercice est en cours.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	conformément à la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la PP.			
Rec. 6	Nous avons compris d'après les renseignements fournis par la direction que le nombre de mesures proposées est supérieur au nombre de mesures approuvées dans la partie du plan opérationnel consacrée aux régions; toutefois, il n'existe pas de méthodologie spécifique, faisant partie d'un système, permettant de les classer par ordre d'importance et de définir les priorités respectives de manière objective. Par conséquent, <u>nous recommandons</u> que des orientations soient fournies concernant la manière de définir les priorités sur la base de critères objectifs. Ces critères devraient par ailleurs être homogènes dans tous les bureaux régionaux du monde, tout en tenant compte des différences intrinsèques entre les régions.	L'UIT étudiera plus avant la Recommandation N°6. L'UIT tient à souligner que lorsque le financement n'est pas suffisant, la priorité est déterminée conformément aux critères définis dans le Plan d'action, compte tenu des initiatives régionales approuvées par les États Membres. Le plan d'action régional auquel il fait référence dans le présent rapport est interprété comme étant la partie du plan opérationnel consacrée aux régions. Cette partie est élaborée par les responsables des bureaux régionaux en concertation avec les équipes régionales sur la base des besoins des États Membres et, de préférence, en lien avec les initiatives régionales.	Mise à jour de décembre 2019: En 2020, le BDT a renforcé la planification de ses activités en s'appuyant sur la GAR, en examinant attentivement les activités proposées dans les régions, et en veillant à ce que ces activités répondent aux besoins et aux priorités des régions de l'UIT. La planification est réalisée en étroite coordination avec les coordonnateurs régionaux et les directeurs et chefs des bureaux régionaux et des bureaux de zone. L'approbation finale des plans annuels incombe au Directeur du BDT. Mise à jour de juin 2022: Afin d'assurer une approche cohérente et centrée sur les programmes dans le cadre de l'exécution du mandat à tous les niveaux et par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT, le BDT a normalisé la programmation grâce à un cadre de théorie du changement, qui permet de synchroniser la gestion axée sur les résultats, les indicateurs fondamentaux de performance, les chemins définis pour les priorités thématiques, la planification opérationnelle, l'offre d'appui technique ordonnée et la structure des évaluations de la performance du portefeuille entre le siège et les bureaux régionaux. La synchronisation régionale de la théorie du changement aidera les régions à faire correspondre de manière stratégique l'appui technique du BDT en fonction de leurs initiatives régionales et des tendances locales spécifiques, tout en assurant un alignement avec les buts et objectifs de performance à l'échelle mondiale, ainsi que la vision et la mission globales définies dans le Plan stratégique de l'UIT.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Le cadre de programmation normalisé du BDT est fondé sur une approche de conception visant à faciliter une transformation numérique en six étapes. L'harmonisation du cadre du BDT sur l'évaluation interne consiste à hiérarchiser les travaux en apportant des améliorations ciblées aux indices et aux indicateurs fondamentaux, suite aux actions menées par le BDT au niveau national.	
Rec. 7	<u>Nous recommandons</u> à l'UIT de renforcer son rôle dans l'évaluation des projets en vue: 1) de prévenir les risques sur le plan de la réputation associés à des projets inefficaces; 2) d'avoir une vision globale de l'incidence des activités de l'Union; et 3) d'identifier les mesures correctives possibles liées à la mise en œuvre des projets. Cela implique d'encourager les partenaires de l'UIT à effectuer, dans chaque projet, des fonds spécifiques pour financer l'évaluation. Pour les projets de faible envergure, si la conduite d'une évaluation n'est pas considérée comme ayant un bon rapport coût-efficacité, l'équipe de direction devrait néanmoins réaliser une analyse limitée des résultats du projet.	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 7. L'UIT continuera d'examiner avec ses partenaires les possibilités d'affecter, dans chaque projet, des ressources spécifiques pour financer l'évaluation des projets.	Mise à jour de décembre 2019: En novembre 2019, l'UIT a mené une première formation complète sanctionnée par une certification à la gestion des projets à l'intention des fonctionnaires de l'Union (BDT – siège et bureaux régionaux/bureaux de zone, Secrétariat, BR, TSB) participant à la planification, la mise en œuvre et l'appui pour les projets de l'UIT. En raison du succès de cette première formation, une seconde sera planifiée en 2020 à l'intention d'un second groupe. Mise à jour de juin 2022: L'UIT a continué de renforcer le suivi et l'évaluation des projets extrabudgétaires de l'UIT, ainsi que le suivi des mesures correctives relatives aux projets qui ne sont pas sur la bonne voie. Les mesures mises en œuvre ont notamment été les suivantes: 1) établissement du Comité directeur des projets. Ce Comité, présidé par la Directrice du BDT, se réunit tous les mois pour examiner la mise en œuvre du portefeuille de projets de l'UIT. 80% des recommandations formulées par le Comité ont été mises en œuvre; 2) modification du rapport d'évaluation trimestrielle et introduction de nouveaux tableaux de bord pour la gestion des projets, à l'intention de la direction de l'UIT, des gestionnaires de projet et des services d'appui de l'UIT; 3) renforcement de la gouvernance des projets, grâce à la création de comités directeurs pour les	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			projets; 4) publication du nouveau Manuel de l'UIT sur la gestion de projets en 2020, en vue de normaliser et de renforcer les pratiques de gestion de projets à l'échelle de l'UIT. Cette mesure a été complétée par l'établissement d'un "Réseau de responsables de projets à l'UIT". En ce qui concerne le renforcement de l'évaluation des projets, les coûts liés à l'évaluation sont désormais inclus dans tous les accords relatifs aux projets à grande échelle de l'UIT.	
Rec. 8	Lors de notre travail de vérification, nous avons constaté que, à l'exception de l'analyse des risques propres à chaque projet, aucune analyse globale n'est menée pour tous les risques qui pourraient apparaître dans la région et ceux qui pourraient entraver la réalisation des objectifs de "renforcement de la présence locale". <u>Nous recommandons donc</u> qu'une analyse complète des risques soit réalisée et que cet outil soit mis en relation avec les objectifs fixés dans la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. Cette analyse devrait être communiquée au siège et aux bureaux régionaux.	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 8. L'UIT aimerait souligner qu'une analyse globale des risques est réalisée et figure chaque année dans le Plan opérationnel. L'UIT s'efforcera de renforcer cette analyse dans le Plan opérationnel.	Mise à jour de décembre 2019: Comme l'a approuvé le Conseil à sa session de 2019, l'examen de la présence régionale de l'UIT est mené actuellement par une entité extérieure, qui tiendra compte des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes concernant les bureaux régionaux. Mise à jour de juin 2022: Un tableau de bord de la gestion des risques et des contrôles internes est à la disposition des coordonnateurs et de la haute direction. Il fournit des informations à jour propres à faciliter les décisions en matière de gestion. Les risques qui pourraient entraver la réalisation des objectifs de renforcement de la présence régionale y sont énumérés. Un ordre de service sur le modèle et cadre de responsabilité de l'UIT a été publié en 2022.	En cours.
Rec. 9	Dans le cadre de notre travail de vérification, nous avons constaté plusieurs cas où des recommandations avaient été considérées comme "clôturées" par l'Unité de l'audit interne, alors que notre travail de vérification a montré qu'elles étaient	L'UIT prend dûment note de la Recommandation N° 9, et les recommandations de l'Unité de l'audit interne ne seront pas clôturées tant que les responsables concernés n'auront pas fourni des éléments suffisants, compte tenu	Mise à jour de décembre 2019: Les recommandations ne sont clôturées que lorsque des éléments suffisants sont disponibles.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	toujours "en cours". <u>Nous recommandons donc</u> à l'Unité de l'audit interne d'assurer le suivi de ses recommandations et de ne les considérer comme "clôturées" que lorsqu'il existe des éléments suffisants.	également du rapport coût-efficacité et des priorités lorsque le risque résiduel lié à l'absence partielle de mise en œuvre des recommandations de l'Unité de l'audit interne est très faible.	Mise à jour de juin 2022: Les recommandations ne sont clôturées que lorsque des éléments suffisants sont disponibles.	
Rec. 10	À la suite des recommandations de l'Unité de l'audit interne, <u>nous recommandons</u> une intensification des efforts afin de conclure un accord de pays hôte afin de protéger le rôle et les intérêts de l'UIT.	L'UIT a conclu des accords de pays hôte pour tous les bureaux régionaux et les bureaux de zone, excepté pour le Bureau de zone de Santiago du Chili, pour lequel des négociations avec le pays hôte sont en cours. L'UIT a effectué toutes les formalités, et l'administration chilienne analyse actuellement une proposition.	Mise à jour de décembre 2019: L'UIT est toujours en discussion avec le pays. Il convient de noter que les locaux du bureau seront relocalisés dans les locaux de l'OIT, étant donné que l'administration va fermer le bâtiment dans lequel le bureau de zone est actuellement basé. L'UIT espère que ce changement contribuera à accélérer les discussions sur la signature de l'accord de pays hôte. Mise à jour de juin 2022: L'accord de pays hôte de l' Inde a été signé en mars 2022. Le 4 mai 2022, des informations contextuelles, ainsi que la demande de l'UIT visant à signer un accord de pays hôte avec le Gouvernement du Chili ont été soumises à M. Claudio Araya, Secrétaire adjoint aux télécommunications, qui a pris ses fonctions en mars 2022. En juillet 2022, des informations sur les démarches entreprises par l'UIT pour signer un accord de pays hôte ont été communiquées au Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Chili, qui a l'intention de s'entretenir avec le Ministère chilien des affaires étrangères. En août 2022, la Directrice du Bureau régional de Bangkok a écrit à la Commission nationale de la radiodiffusion et des télécommunications (NBTC) de la Thaïlande, pour solliciter son appui en vue d'établir la version finale d'un accord de pays hôte révisé.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
			Des discussions sont en cours concernant le déménagement du bureau de l'UIT dans les locaux communs des Nations Unies à Dakar . Le BDT cherche à obtenir des précisions. En outre, des discussions sont en cours concernant la révision de l'accord de pays hôte pour Harare .	
Rec. 12	En ce qui concerne le point a), <u>nous recommandons</u> qu'un formulaire normalisé soit adopté pour garder une trace de toute exception, avec la signature du fonctionnaire de rang supérieur qui a approuvé l'exception. Un registre des exceptions pourrait également être créé pour permettre un suivi efficace par le siège (cela pourrait aussi s'appliquer à d'autres domaines que la gestion des petites caisses). S'agissant du point b), nous partageons le point de vue de l'Unité de l'audit interne. Cependant, étant donné que les bureaux de zone sont distants les uns des autres, il n'est possible d'effectuer des vérifications sur place non annoncées efficaces que dans le bureau régional où le directeur régional est en poste. Par exemple, la visite d'un directeur régional dans le cadre d'une mission opérationnelle pourrait amener les responsables d'un bureau de zone à anticiper une éventuelle vérification non annoncée, ce qui en réduirait l'efficacité. Afin d'améliorer le degré d'efficacité des vérifications non annoncées des petites caisses, <u>nous recommandons donc</u> que chaque bureau de zone présente des	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 12. L'UIT aimerait souligner les éléments suivants: S'agissant du point a), les petites caisses sont utilisées pour des petits achats pour lesquels trois offres ne sont généralement pas nécessaires. En ce qui concerne le point b), les rapports résumant les opérations de petite caisse des bureaux de zone peuvent être transmis aux directeurs régionaux. En outre, la recommandation sur les "vérifications non annoncées" sera examinée plus avant. Pour ce qui est du point c), les rapports mensuels sur les opérations de petite caisse sont tous signés par les directeurs régionaux et les responsables des bureaux de zone. De plus, les achats sont effectués par l'intermédiaire de procédures d'achat électroniques qui incluent toutes les approbations et les informations contextuelles nécessaires.	Mise à jour de décembre 2019: Les lignes directrices relatives à la gestion des petites caisses sont en cours de révision. Mise à jour de juin 2022: Les lignes directrices relatives aux petites caisses ont été examinées et communiquées à tous les bureaux régionaux/de zone lors de plusieurs réunions. Le rapport résumant les opérations de petite caisse est examiné attentivement tous les mois, et tous les rapports sont désormais signés par les directeurs régionaux, avant d'être envoyés au siège. Des vérifications sur place non annoncées sur le solde des petites caisses sont effectuées par le Département FRMD/l'Unité de contrôle des fonds extrabudgétaires (EFCU).	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	rapports mensuels sur les dépenses de petite caisse au directeur régional (actuellement, les bureaux de zone envoient leurs rapports directement au siège uniquement), pour que celui-ci ait la possibilité de les examiner régulièrement, de les approuver et de les transmettre au siège. Selon la même logique, le siège pourrait lui aussi effectuer des vérifications non annoncées portant sur le bureau régional où le directeur est en poste (voir notre recommandation sur les opérations bancaires). En outre, <u>nous recommandons</u> qu'une procédure et un modèle spécifiques soient adoptés par le siège et suivis par tous les directeurs des bureaux régionaux. Pour ce qui est du point c), bien que nous nous référions aux dépenses de petite caisse et à l'achat de fournitures de bureau ou d'autres articles nécessaires au fonctionnement quotidien du bureau, <u>nous recommandons</u> qu'un modèle soit établi pour toute demande d'achat, indiquant la personne à l'origine de la demande, ainsi que celle qui autorise l'achat, par exemple le directeur régional et/ou le responsable du bureau de zone.			

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 14	En ce qui concerne l'inventaire, <u>nous recommandons</u> à l'équipe de direction d'améliorer le degré d'exactitude du registre des actifs, en particulier pour ce qui est de la gestion des actifs et des articles éliminés après leur passation par pertes et profits.	L'UIT a pris note de la Recommandation N° 14. L'UIT aimerait souligner que, depuis fin 2013, chaque personne a des biens informatiques qui lui sont affectés. En outre, une plate-forme en ligne sur l'inscription à l'inventaire permet de consigner le matériel informatique affecté à chaque personne, y compris dans les bureaux régionaux. Une mise à jour du logiciel, qui sera intégrée directement dans le système SAP, est prévue pour fin 2018 et devrait résoudre le problème du matériel informatique non affecté. Lorsque des actifs sont passés par pertes et profits, ils sont supprimés du registre des actifs puis éliminés. Plusieurs ordres de service ont été publiés au sujet de la gestion des actifs. Des formations seront organisées dans les bureaux régionaux sur le bon enregistrement et l'application des ordres de services, et de nouveaux scanners d'inventaire devraient être livrés en 2019.	Mise à jour de décembre 2019: Aucune mise à jour supplémentaire. Mise à jour de juin 2022: Les procédures sont en place et un ordre de service a été publié sur ce sujet. L'UIT continuera d'améliorer ses activités en appliquant ces procédures, en formant les fonctionnaires et en leur donnant des informations sur leurs responsabilités.	En cours. Voir le rapport sur le Bureau régional de Brasilia et la gestion des actifs.
Rec. 16	Afin d'éviter tout risque de nuire à la réputation de l'UIT, <u>nous recommandons</u> que dans le cas des fonds d'affectation spéciale, des critères clairs et objectifs soient fixés pour la sélection des propositions, et que les résultats soient communiqués aux soumissionnaires en toute transparence.	L'UIT est d'accord que des critères clairs et objectifs doivent être fixés pour tous les processus de passation de marchés, quelle que soit la source du financement, et que tous les achats devront être conformes aux procédures du futur Manuel sur la passation des marchés. Le Manuel précise que la recommandation relative à l'attribution d'un contrat sera fondée sur des critères et une méthode d'évaluation clairs et objectifs, qui	Mise à jour de décembre 2019: Un nouveau Manuel sur la passation des marchés a été adopté. Ce manuel concerne également la passation des marchés pour des projets. Mise à jour de juin 2022: Le nouveau Manuel sur la passation des marchés a été publié, et est utilisé comme référence par toutes les parties prenantes de l'UIT.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		seront déterminés avant le lancement de chaque demande de propositions. Cela signifiera que le gouvernement bénéficiaire ne pourra pas recommander la sélection d'un fournisseur. Tous les contrats attribués pour un montant supérieur à 50 000 CHF devront être rendus publics, et les fournisseurs sont invités à demander un retour sur l'évaluation de leur proposition. Néanmoins, l'UIT n'accepte pas de communiquer les motifs de l'attribution d'un contrat à un fournisseur en particulier, ni de donner aux fournisseurs un droit de recours ni d'appel contre la décision finale prise par l'UIT.		
Rec. 22	En vue de protéger les fonctionnaires ainsi que les intérêts et les locaux de l'UIT, nous recommandons à l'équipe de direction du siège d'établir une procédure et des modèles normalisés pour le suivi des diverses activités des bureaux régionaux en matière de gestion des bureaux, compte tenu des besoins différents de chaque zone géographique.	L'UIT souscrit à la Recommandation N° 22. L'UIT élaborera une procédure et des modèles normalisés de documents pour le suivi des diverses activités des bureaux régionaux en matière de gestion des bureaux.	Mise à jour de décembre 2019: En cours d'examen. Mise à jour de juin 2022: L'UIT est en train d'étudier la possibilité de centraliser les services de gestion des bureaux au sein de la Division de la gestion des installations et du projet de bâtiment (FMBPD). En cours d'examen.	En cours.

Annexe 4 – Suivi de nos suggestions figurant dans le rapport spécial sur les bureaux régionaux

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Sugg. 1	En outre, <u>nous suggérons</u> qu'afin de mettre en œuvre en amont un système homogène et cohérent d'objectifs et d'IFP pour les bureaux régionaux, l'équipe de direction élabore une proposition à l'intention du Conseil, sur la base de l'expérience acquise par l'équipe de direction de l'UIT par l'intermédiaire du BDT et des bureaux régionaux, afin de faciliter les discussions et l'approbation de décisions de la PP sur cette question.	L'UIT étudiera plus avant la Suggestion N° 1. En effet, l'UIT tient à souligner que les initiatives régionales sont mises en œuvre grâce aux efforts conjugués du siège et des régions. Les activités mises en œuvre par le siège et les régions sont étroitement liées et indissociables. En outre, il existe déjà, dans le Plan d'action de la CMDT et dans le plan opérationnel quadriennal glissant, des objectifs et des IFP portant à la fois sur les activités menées par le siège et sur les activités régionales. Ces objectifs et IFP sont déjà couverts par les rapports annuels soumis par le Secrétaire général au Conseil sur le "Renforcement de la présence régionale" et les rapports d'activités annuels et trimestriels publiés par le BDT pour tenir les membres régulièrement informés. Par ailleurs, la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la PP présente les exigences de haut niveau des membres concernant les activités régionales de l'UIT. L'adjonction d'un autre ensemble d'IFP dans la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la PP fera double emploi avec l'ensemble d'IFP existants.	Mise à jour de juin 2022: Les membres de l'UIT ont accès au tableau de bord sur la présence régionale, qui présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations relatives à la présence régionale. https://www.itu.int/en/council/ties/Pages/regional-presence-dashboard.aspx	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Sugg. 2	Nous suggérons qu'un outil informatique commun soit utilisé pour le suivi des Plans d'action et soit rendu facilement accessible depuis le siège.	L'UIT souscrit à la Suggestion N° 2. L'UIT tient à souligner que le système interne de suivi de la mise en œuvre du plan opérationnel (OPS) existe déjà et qu'il fait l'objet d'une amélioration régulière et continue afin de répondre aux besoins les plus récents des utilisateurs.	Mise à jour de juin 2022: Le BDT a lancé un projet à l'échelle du Bureau (IT4BDT), en vue de remanier les outils informatiques du BDT. Ce projet consiste notamment à harmoniser les solutions informatiques actuelles avec les procédures sous-jacentes en vigueur, ainsi qu'à garantir le respect des recommandations formulées par les auditeurs internes et les vérificateurs extérieurs. – Le projet IT4BDT a été lancé et quatre équipes ont été chargées de contribuer à l'élaboration d'un modèle pour la modernisation des systèmes, et de le déployer pleinement en 2022. Les quatre axes de travail sont les suivants: 1) remplacement du système de planification opérationnelle (OPS); 2) migration du système de gestion des voyages vers le système SAP; 3) remplacement du système dédié aux recrutements au titre de contrats SSA; et 4) déploiement d'un système de suivi des charges par ordre statistique. – Le tableau de bord et la visualisation des données dynamiques sont désormais opérationnels au BDT, et sont de plus en plus utilisés pour le suivi et l'établissement de rapports.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Sugg. 3	S'agissant de l'espace de stockage, afin de maîtriser les achats de fournitures de bureau, <u>nous suggérons</u> que le rapport coût-efficacité du calcul de la valeur en fin d'année soit évalué et, si cela est pertinent pour tous les bureaux régionaux, que ces données soient intégrées dans les états financiers.	L'UIT examinera la Suggestion N° 3 plus avant. Les fournitures de bureau sont achetées en fonction des besoins pour renouveler les stocks très régulièrement pendant l'année. La quantité restante en fin d'année n'a pas de valeur significative et n'est pas considérée comme importante.	Mise à jour de juin 2022: En raison de la pandémie de COVID-19, les achats de fournitures de bureau ont été limités au cours des deux dernières années.	Clos.

Annexe 5 – Suivi de nos recommandations figurant dans le rapport spécial intitulé "Lutter contre la fraude à l'UIT: quelles actions pour une gestion plus efficace?"

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
Rec. 1	<i>(Éviter les fuites d'informations)</i> Étant donné que la direction n'a pris aucune mesure lorsque la première demande de renseignements a été reçue via la messagerie officielle et qu'il se peut en outre que la fuite d'informations ultérieure ait pu offrir à l'auteur de la fraude la possibilité de dissimuler certains éléments de preuve, <u>nous recommandons</u> que la direction définisse de manière détaillée toutes les étapes nécessaires, sur le double plan de la chronologie et de la procédure, pour éviter toute fuite d'informations et pour veiller à ce que des mesures soient prises rapidement en cas de présomption de fraude, de façon à éviter la dissimulation éventuelle de preuves, le blanchiment d'argent, les versements indus à des fournisseurs douteux, etc.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 1, qui a été mise en œuvre dans l'intervalle, en tenant compte de ces aspects dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes qui ont été publiées.	Mise à jour de juin 2022: Ces aspects ont déjà été pris en considération dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes.	Clos.
Rec. 2	<i>(Faire avancer le processus)</i> Conformément à la Recommandation N° 1, <u>nous recommandons</u> que la direction adopte des procédures exhaustives et détaillées et/ou des listes de contrôle définissant clairement les étapes à suivre pour faire avancer le processus et interdire tout contact avec l'auteur de la fraude	L'UIT prend note de la Recommandation N° 2, qui a été mise en œuvre dans l'intervalle, en tenant compte de cet aspect dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes qui ont été publiées.	Mise à jour de juin 2022: Ces aspects ont déjà été pris en considération dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	présupposé (appels téléphoniques, courriels, par exemple) susceptible de nuire à la collecte ultérieure d'éléments de preuve.			
Rec. 3	<i>(Éviter d'autres pertes financières durant la phase d'enquête)</i> Nous prenons acte du fait que la direction est en train d'adopter de nouvelles lignes directrices visant à réduire autant que possible les risques de fraude et à établir une procédure d'enquête efficace et efficace, conformément au cadre en vigueur établi par les Statut et Règlement du personnel de l'UIT. <u>Nous recommandons</u> à la direction que les nouvelles procédures, conformément au cadre juridique de l'UIT et des Nations Unies, contiennent également des lignes directrices spécifiques indiquant clairement aux enquêteurs, en cas d'aveux ou lorsqu'il existe des éléments suffisants attestant une forte probabilité de fraude, la façon d'éviter que de nouveaux versements susceptibles d'entraîner des pertes financières significatives pour l'Organisation soient effectués avant la fin de la procédure.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 3 et prendra cet aspect en considération dans une version révisée des lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes.	Mise à jour de juin 2022: L'UIT prendra cet aspect en considération dans la version révisée des lignes directrices concernant les enquêtes.	En cours.
Rec. 4	<i>(Amélioration de la coordination entre les Départements de l'UIT)</i> Tout en étant conscients de la question de la confidentialité, nous pensons qu'il convient de tenir compte du fait que le fonctionnaire a reconnu la plupart des allégations. Par conséquent, <u>nous</u>	La direction de l'UIT souscrit à la Recommandation N° 4. Les éléments afférents à la communication et à la coordination entre les services participant à un processus d'enquête seront intégrés dans le cadre temporel et procédural lors de la révision des	Mise à jour de juin 2022: L'UIT prendra cet aspect en considération dans la version révisée des lignes directrices concernant les enquêtes.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	<u>recommandons</u>, dans le cadre des nouvelles procédures de lutte contre la fraude, de prendre en considération la nécessité d'améliorer la communication et la coordination entre tous les Départements qui pourraient agir en vue de limiter les risques d'atteinte à la réputation et les préjudices liés à la fraude, et de prévenir d'autres pertes financières pour l'Organisation.	lignes directrices de l'UIT en matière d'enquête.		
Rec. 5	<i>(Définition des objectifs et des indicateurs fondamentaux de performance liés à la lutte contre la fraude)</i> Nous reconnaissons qu'il est important de disposer d'un Groupe de travail ad hoc interne chargé de renforcer les contrôles internes du BDT; toutefois, <u>nous recommandons</u> à la direction d'envisager d'associer des spécialistes des télécommunications extérieurs et indépendants qui, conformément aux Recommandations N° 1 et 2 formulées dans notre Rapport spécial sur la mesure de la performance des bureaux régionaux, pourraient fournir une assistance en vue de: i) définir des objectifs spécifiques et mesurables pour le BDT applicables au siège et aux bureaux régionaux; ii) mettre en place des contrôles efficaces clés, et établir des indicateurs fondamentaux de	L'UIT prend note de la Recommandation N° 5 et envisage d'appliquer les Recommandations N° 1 et 2 susmentionnées formulées dans le cadre de l'étude sur la présence régionale, qui sera menée à bien d'ici à la session de 2020 du Conseil, tout en garantissant l'élaboration d'objectifs spécifiques et mesurables et d'indicateurs fondamentaux de performance (voir aussi le Document C19/25). "Le BDT a déjà établi, pour 2019 et à l'intention de tous les Chefs de Départements/Divisions ainsi que des Directeurs régionaux/Chefs des bureaux de zone, un nouvel objectif visant à améliorer la responsabilisation, la supervision par l'encadrement et les contrôles internes. Il a été demandé aux fonctionnaires du BDT d'ajouter dans le système électronique de gestion de la performance et de perfectionnement (e-PMDS) des activités spécifiques et les	Mise à jour de juin 2022: Dans le cadre du projet sur la présence régionale, un certain nombre de mesures sont mises en œuvre pour améliorer la mesure de la performance. Elles consistent notamment à: énoncer le mandat, le rôle et la contribution attendue de la présence régionale; définir les critères régissant la présence régionale; et mener des activités de suivi et d'évaluation au niveau régional.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	performance fiables applicables à toutes les activités menées au niveau local, allant de l'assistance technique à la gestion des ressources financières, aux voyages officiels et au recrutement de non-fonctionnaires.	indicateurs fondamentaux de performance correspondants visant à: améliorer la supervision; surveiller le niveau de mise en œuvre des projets/initiatives régionales et des activités relevant du Plan opérationnel; assurer le suivi des effets pour les bénéficiaires finals; suivre l'utilisation efficace et efficiente de toutes les ressources financières et ressources humaines du bureau régional/département/bureau de zone ou de l'unité; veiller à ce que les règles et les règlements pertinents soient respectés; garantir la qualité des cadres de gestion des projets, de la performance et des risques; garantir l'ouverture et la transparence, veiller à ce que la direction ait accès aux informations, et assurer l'adéquation des systèmes de contrôle interne."		
Rec. 6	<i>(Mise en œuvre à bref délai des recommandations formulées par l'auditeur interne et le Vérificateur extérieur des comptes)</i> Comme indiqué dans la Recommandation N° 16 reproduite dans notre Rapport sur les états financiers pour 2018 et dans la Recommandation N° 5 ci-dessus, <u>nous recommandons</u> à la direction d'améliorer le niveau des contrôles internes effectués au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone, afin de prévenir d'autres cas de fraude similaires à celui qui a été	L'UIT prend note de la Recommandation N° 6 et s'efforcera d'assurer la mise en œuvre à bref délai des recommandations en matière d'audit et de vérification qui sont restées en suspens. De plus, le Secrétariat veillera à ce que, parmi les résultats de l'étude sur la présence régionale (conformément à la révision de la Résolution 25), qui sera menée à bien d'ici à la session de 2020 du Conseil, figurent aussi une évaluation complète des risques et l'établissement d'un cadre de contrôle renforcé.	Mise à jour de juin 2022: Les contrôles internes mis en œuvre sont applicables à l'ensemble du BDT, y compris aux bureaux régionaux. Le BDT veillera à ce que les directeurs des bureaux régionaux connaissent et respectent toutes les exigences applicables au niveau d'un bureau régional ou d'un bureau de zone.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	défecté, et d'assurer la mise en œuvre, à bref délai, des recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes et par l'auditeur interne qui sont restées en suspens.			
Rec. 7	<i>(Évaluation des risques et dissuasion de la fraude)</i> Dans le droit fil de la Recommandation N° 6 ci-dessus, <u>nous recommandons</u>: i) d'entamer une évaluation des risques au niveau interne sur la probabilité que des cas de fraude similaires se produisent au niveau régional, en particulier concernant la passation de marchés, les voyages officiels, la gestion de trésorerie et les ressources humaines, y compris s'agissant des relations entre les bureaux régionaux et le siège, et en parallèle; ii) d'accroître le niveau et les effets des sanctions internes, comme prescrit également par les normes internationales.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 7 et, comme suite au commentaire ci-dessus, elle veillera à ce que l'évaluation complète des risques prenne en compte les domaines mentionnés dans cette recommandation.	Mise à jour de juin 2022: Les contrôles internes mis en œuvre comportent des procédures pour la passation des marchés d'un montant inférieur à 20 000 CHF, le Manuel sur la passation des marchés et les lignes directrices en la matière (l'Ordre de service 19/12 remplace les règles de base relatives à la passation des marchés pour les projets du BDT), l'introduction d'une procédure de suivi des montants cumulés des bons de commande par fournisseur, la gestion des actifs pour les projets (Ordre de service 21/05), le plan de voyages annuels au BDT, le renforcement des procédures en matière de voyages, la gestion des comptes bancaires et des liquidités au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone (notamment sur la base des lignes directrices relatives aux petites caisses) et les procédures de mise en concurrence pour la sélection des consultants (lignes directrices en matière de recrutement, publiées en mars 2022).	En cours.
Rec. 8	<i>(Saisie des documents de travail du fonctionnaire aux fins de l'efficacité de l'enquête)</i> Le fait que tous les documents n'aient pas été saisis dans le bureau du fonctionnaire et que ce dernier ait accédé sans autorisation à son bureau a eu des répercussions sur le processus d'enquête et réduit l'efficacité de l'enquête. Par	L'UIT prend note de la Recommandation N° 8, qui a entretemps été mise en œuvre étant donné que les aspects mentionnés ont été pris en compte dans les lignes directrices concernant les enquêtes qui ont été promulguées.	Mise à jour de juin 2022: Ces aspects ont déjà été pris en considération dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	conséquent, <u>nous recommandons</u> de mettre en place, dans la prochaine procédure d'enquête visant à lutter contre la fraude, des dispositions spécifiques visant à saisir tous les documents de travail du/de la fonctionnaire ayant commis la fraude et à l'empêcher d'accéder aux locaux de l'UIT.			
Rec. 9	<i>(Nécessité de mener une enquête plus approfondie)</i> Nos activités de vérification effectuées sur les lieux ont montré qu'un certain nombre de transactions douteuses n'ont pas été prises en compte dans l'échantillon des transactions examiné par l'Unité de l'audit interne. <u>Nous recommandons</u> par conséquent à la direction de mener une enquête plus approfondie pour voir si d'autres dépenses ont été indûment réglées.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 9. Toutes les transactions effectuées par l'auteur de la fraude ont été prises en compte dans le cadre de l'enquête. D'autres dépenses réglées indûment pourront être identifiées à la suite de l'enquête sur les activités des bureaux régionaux et des bureaux de zone que l'Unité de l'audit interne mène actuellement conformément à son plan de travail de 2019.	Mise à jour de juin 2022: L'Unité d'investigation est en passe de mener à bien toutes les enquêtes relatives à la vérification juricomptable, conformément à la Décision 613 du Conseil, et d'examiner les recommandations figurant dans le rapport d'enquête complémentaire. Les responsabilités individuelles, le cas échéant, seront examinées et traitées conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UIT. De même, les responsabilités individuelles et les éventuels fonds perdus font l'objet d'un examen, lequel devrait être complété avant la fin de 2022.	En cours.
Rec. 10	<i>(Constat d'un manque de diligence dans la supervision)</i> Afin d'améliorer le cadre régissant la prévention et la dissuasion de la fraude, <u>nous recommandons</u> que la direction mène sans délai une enquête plus approfondie sur les raisons pour lesquelles les contrôles hiérarchiques ont été si inefficaces pour détecter une fraude commise pendant plusieurs années. En particulier, la direction devrait déterminer dans quelle mesure le comportement des supérieurs hiérarchiques du fonctionnaire	L'UIT prend note de la Recommandation N° 10 et a entamé un processus d'enquête pour résoudre ces questions.	Mise à jour de juin 2022: L'Unité d'investigation est en passe de mener à bien toutes les enquêtes relatives à la vérification juricomptable, conformément à la Décision 613 du Conseil, et d'examiner les recommandations figurant dans le rapport d'enquête complémentaire. Les responsabilités individuelles, le cas échéant, seront examinées et traitées conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UIT. De même, les responsabilités individuelles et les éventuels fonds perdus font l'objet d'un examen, lequel devrait être complété avant la fin de 2022.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	était approprié au regard des normes de diligence et des compétences de gestion que l'on peut attendre des fonctionnaires en poste et enquêter pour savoir si d'autres personnes sont impliquées dans des pratiques frauduleuses.			
Rec. 11	<i>(Experts indépendants pour une enquête approfondie)</i> En lien avec la Recommandation N° 10 ci-dessus, <u>nous recommandons</u> que la direction envisage d'urgence la possibilité de charger un expert spécialisé en matière d'enquête, indépendant de la direction de l'UIT, de mener une analyse plus approfondie. Il pourrait être utile, par exemple, de prendre contact avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU afin de savoir s'ils peuvent intervenir directement ou aider l'UIT à trouver l'enquêteur le plus approprié.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 11. De plus, en lien avec la recommandation ci-dessus et conformément aux lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT, l'organe d'enquête le plus approprié sera identifié afin de mener les travaux supplémentaires.	Mise à jour de juin 2022: Ces aspects ont déjà été pris en considération dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes. L'Unité d'investigation de l'UIT cherche à conclure des mémorandums d'accord avec les organismes du système des Nations Unies qui sont basés à Genève et ceux ayant une présence sur le terrain, dans une optique d'entraide et de coopération.	En cours.
Rec. 12	<i>(Prise de contact avec les États Membres)</i> À notre avis, une intervention rapide de tierces parties, telles que les donateurs et/ou les États Membres concernés, qui auraient pu disposer des instruments juridiques nécessaires pour recouvrer les montants indûment versés, aurait pu limiter la perte financière. <u>Nous recommandons</u> donc que, dans le cadre de sa révision de la politique de lutte contre la fraude, la direction envisage la possibilité de prendre immédiatement contact avec l'État Membre et/ou le	L'UIT prend note de la Recommandation N° 12. Depuis le 1er avril 2019, tous les nouveaux accords de coopération et documents de projet signés comportent une clause qui précise que les parties doivent se consulter au sujet de toute question liée à des pratiques frauduleuses, à des pratiques de corruption et à des conflits d'intérêts, ou pouvant découler de telles pratiques ou conflits d'intérêts, dans le cadre du projet en question. De cette manière, il serait possible d'entrer en	Mise à jour de juin 2022: Cette recommandation a été mise en œuvre.	Clos.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
	donateur concerné, afin de réduire au minimum les pertes financières et de constituer un moyen de dissuasion face à de nouveaux risques de fraude à l'avenir.	contact sans délai avec l'État Membre ou le donateur concerné, à condition de respecter la confidentialité et la procédure régulière du projet, ainsi que la vie privée des personnes concernées.		
Rec. 13	<u>Nous recommandons</u> l'adoption d'une politique cohérente concernant le recours à des experts en interne, au moins au sein d'une même région, avec une évaluation a posteriori du travail effectué en interne.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 13. Le Département HRMD, en coopération avec le BDT, a déjà commencé à élaborer une procédure de mise en concurrence pour la sélection des consultants ainsi que des procédures en vue de gérer et de contrôler le recours aux consultants. Afin de renforcer le contrôle des dépenses, à l'avenir, le paiement définitif des consultants sera effectué seulement une fois que les résultats auront été validés au niveau adéquat à l'UIT.	Mise à jour de juin 2022: Des lignes directrices détaillées sur le recrutement, traitant du suivi et du contrôle des recrutements des experts et des consultants ont été approuvées par le Comité de coordination (CoCo) et publiées sur l'Intranet.	En cours.
Rec. 14	<u>Nous recommandons</u> la mise en place de vérifications préliminaires concernant le fichier d'experts, avec un nombre réduit de personnes de premier plan, et de réévaluations périodiques. Il convient également de réfléchir à l'évaluation de la qualité du travail effectué, qui ne devrait en aucun cas être confiée aux personnes mêmes participant au processus de sélection.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 14. Compte tenu des recommandations formulées par le CCI dans son rapport sur l'examen de la gestion de l'UIT ainsi que des recommandations émises par l'Unité de l'audit interne, le Département HRMD a mis au point un exercice de "nettoyage" du fichier d'experts existant, qui consistera notamment à vérifier les titres universitaires et les références de tous les candidats. Le département est en contact avec l'ONU en vue de recourir aux services du nouveau centre	Mise à jour de juin 2022: Des lignes directrices détaillées sur le recrutement, traitant du suivi et du contrôle des recrutements des experts et des consultants ont été approuvées par le Comité de coordination (CoCo) et publiées sur l'Intranet.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		des Nations Unies chargé de vérifier les références, qui a son siège à Bonn.		
Rec. 15	Après un certain temps, il convient de réaffecter les personnes dans un autre bureau de la même zone ou dans une zone géographique différente relevant du même bureau. <u>Nous recommandons</u> une rotation périodique des responsables de projet. Afin de prévenir les conflits d'intérêts, l'UIT pourrait également envisager de ne pas permettre aux responsables de projet d'être des ressortissants du pays bénéficiaire (qui pourrait être celui où ils travaillaient avant de rejoindre l'UIT).	L'UIT prend note de la Recommandation N° 15 et confirme qu'une nouvelle politique en matière de mobilité et de rotation est en cours d'élaboration.	Mise à jour de juin 2022: Le Département HRMD met actuellement en œuvre cet aspect, en établissant une matrice des fonctions, dans laquelle les responsabilités associées à chaque fonction sont précisées et afin de redistribuer les fonctions, pour faire en sorte que les contrôles soient dûment dissociés.	En cours.
Rec. 16	Dans le cadre d'une réforme plus générale de leur fonction, <u>nous recommandons</u> de redéfinir le rôle des directeurs régionaux comme superviseurs de la mise en œuvre des projets et des initiatives et comme responsables des ressources financières au niveau local.	L'UIT prend note de la Recommandation N° 16. Le Département HRMD, en coopération avec le BDT, a déjà commencé à renforcer le suivi des projets à différents niveaux, en définissant les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre des comptes des membres du personnel participant au cycle de gestion des projets, que ce soit avant, pendant ou après leur mise en œuvre. Sont particulièrement concernés les rôles et les obligations de rendre des comptes des directeurs régionaux. Comme mentionné au titre de la Recommandation N° 5, le BDT a déjà établi, pour 2019 et à l'intention de tous les Chefs de Départements/Divisions ainsi que des Directeurs	Mise à jour de juin 2022: La délégation de responsabilités accrues pour la gestion des ressources financières au niveau local sera menée à bien avant la fin de 2022. Cette recommandation, qui concerne le rôle des directeurs régionaux comme superviseurs de la mise en œuvre des projets et des initiatives, n'est pas conforme à la structure actuelle de gestion matricielle du BDT concernant ses projets et initiatives, et impliquerait de remanier entièrement la mise en œuvre de la GAR au sein du BDT. En conséquence, la direction du BDT considère qu'il ne s'agit pas de la solution la plus adéquate et pertinente pour le BDT.	En cours.

N°	Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne	Commentaires formulés par le Secrétaire général à la date de publication du rapport	État de la situation indiqué par la direction de l'UIT	État de la situation selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne
		régionaux/Chefs des bureaux de zone, un nouvel objectif visant à améliorer la responsabilisation, la supervision par l'encadrement et les contrôles internes. Il a été demandé aux fonctionnaires du BDT d'ajouter dans le système électronique de gestion de la performance et de perfectionnement (e-PMDS) des activités spécifiques et les indicateurs fondamentaux de performance correspondants visant à: améliorer la supervision; surveiller le niveau de mise en œuvre des projets/initiatives régionales et des activités relevant du Plan opérationnel; assurer le suivi des effets pour les bénéficiaires finals; suivre l'utilisation efficace et efficiente de toutes les ressources financières et les ressources humaines du bureau régional/département/bureau de zone ou de l'unité; veiller à ce que les règles et les règlements pertinents soient respectés; garantir la qualité des cadres de gestion des projets, de la performance et des risques; garantir l'ouverture et la transparence, veiller à ce que la direction ait accès aux informations, et assurer l'adéquation des systèmes de contrôle interne. Enfin, on peut considérer que ces éléments font partie de l'examen de la question de la présence régionale (Résolution 25 révisée).		

